

L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent

Numéro 66, juin 2006 9,95 \$

Le patrimoine au Bas-Saint-Laurent

La Maison Louis-Bertrand

L'ancien bureau de poste de Rimouski

Le patrimoine religieux

Une page de l'histoire maritime



Maison Joseph-Gauvreau de Rimouski (anciennement Pharmacie Les Bains)
présentement en voie de restauration.

(UDAR : Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent)

L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire
du Saint-Laurent
(Auparavant *Revue d'histoire
du Bas-Saint-Laurent*)

Publiée une fois l'an par le GRIDEQ de
l'Université du Québec à Rimouski (le
Groupe de recherche interdisciplinaire
sur le développement régional, de l'Est
du Québec) et la Société d'histoire
du Bas-Saint-Laurent.

Comité de rédaction :

Paul LAROCQUE, historien

Jean LARRIVÉE, agent de recherche au
GRIDEQ

Pierre COLLINS, archiviste à la biblio-
thèque de l'UQAR

Graphiste : Geneviève THIBAUT,
Transcontinental, Rimouski

Traitement de texte et édition : Jean
LARRIVÉE

Relecture : Paul LAROCQUE

Impression : Transcontinental, Rimouski

Politique rédactionnelle :

Les personnes intéressées à publier
des articles, notes de recherche, notes
biographiques ou comptes rendus
peuvent faire parvenir leurs
manuscrits ou disquettes (WORD PC)
en tout temps. Les textes devront
être sur un format 8,5 x 11 à
double interligne avec un maximum
de 15 pages.

Il n'est pas nécessaire d'être un spé-
cialiste pour publier dans la revue
L'Estuaire. Le comité de rédaction
peut, dans certains cas, assurer un
support technique aux auteurs.
Les textes sont lus par le comité et
recommandés, selon le cas pour publi-
cation. Les auteurs demeurent cepen-
dant responsables du contenu de leurs
textes. Une invitation cordiale est faite
aux intéressés.

Dépôts légaux :

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-1484-6969

© Tous droits réservés, L'Estuaire,
2006

La reproduction des textes et des pho-
tographies est interdite sans la permis-
sion du Comité de la revue.

Photographie de la page couverture :
Maison Joseph-Gauvreau de Rimouski
(anciennement Pharmacie Les Bains)
présentement en voie de restauration
(UQAR, Société d'histoire du Bas-Saint-
Laurent)

Sommaire

L'Estuaire
Numéro 66, juin 2006

	Page
Éditorial	2
<i>Paul LAROCQUE</i>	
Le patrimoine au Bas-Saint-Laurent, entre histoire et actualité	3
<i>Karine HÉBERT et Julien GOYETTE</i>	
L'UQAR reçoit un don majeur : la Maison Louis-Bertrand de L'Isle-Verte	9
<i>Mario BÉLANGER</i>	
La Maison Louis-Bertrand, laboratoire d'histoire et d'archéologie	10
<i>Karine HÉBERT en collaboration avec Julien GOYETTE et Manon SAVARD</i>	
Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions. Regards sur trois municipalités du Bas-Saint-Laurent	14
<i>Euchariste MORIN</i>	
L'ancien bureau de poste de Rimouski : un édifice patrimonial oublié?	20
<i>Mathieu NOËL</i>	
Le patrimoine religieux bas-laurentien : portrait de la situation actuelle	25
<i>Stéphane PINEAULT</i>	
Le patrimoine de la famille Drapeau	32
<i>Béatrice CHASSÉ</i>	
La Poste à l'île Verte	36
<i>Odette DIONNE CÔTÉ</i>	
Une page de l'histoire maritime du Saint-Laurent, secteur de l'île Verte et Cacouna ..	38
<i>Georges PELLETIER avec la collaboration de Lynda DIONNE</i>	
Nous étions à la merci de nos ennemis... Récit du torpillage du S.S. Carolus ..	45
<i>Samuel CÔTÉ</i>	
Vieux écrits : La grange-étable octogone à Saint-Fabien	47
<i>Pierre COLLINS</i>	
Nouvelles brèves	48
<i>Jean LARRIVÉE</i>	
Livres à lire	49
<i>Jean LARRIVÉE</i>	

Pour s'abonner à la Revue en 2006

(un numéro)

Individu	15 \$	Individu (soutien)	20 \$
Institution	25 \$	Institution (soutien)	35 \$

Votre chèque doit être fait au nom de

La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent :

Pierre Collins 300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) G5L 3A1

(418) 723-1986 poste 1669 pierre_collins@uqar.qc.ca

<http://www.3.uqar.quebec.ca/grideq>

Le présent numéro de la revue *L'Estuaire* met résolument l'accent sur le patrimoine québécois et régional, en bonne partie grâce à l'esprit d'initiative et aux connaissances de Karine Hébert et Julien Goyette, professeurs d'histoire à l'UQAR. L'étude, la préservation et la mise en valeur des vestiges du passé impliquent de nos jours un nombre croissant d'individus et d'organismes. Parallèlement, les initiatives tendent à se multiplier et captent de plus en plus l'attention des médias.

Comme vous le constaterez, les interventions les plus vigoureuses correspondent souvent à des opérations de sauvetage,

lorsqu'il faut se mobiliser pour éviter que ne soient posés des gestes aux conséquences irréversibles.

N'observe-t-on pas le même phénomène en situation de crise environnementale? À chaque occasion,

les questionnements fusent : nous nageons en plein débat de société, qu'il s'agisse d'édifices anciens, d'objets témoignant de la vie d'antan ou même de paysages!



Éditorial

Nos lecteurs remarqueront que plusieurs collaborateurs signent leur premier article dans la revue : bienvenue à Odette Dionne Côté, Samuel Côté, Julien Goyette, Karine Hébert, Mathieu Noël et Manon Savard.

Au cours des trois dernières années, la préparation de l'ouvrage *Rimouski depuis ses origines* a beaucoup exigé de la petite équipe responsable de la revue, tout en mobilisant plusieurs de ses collaborateurs les plus assidus. Avec la diffusion de ce livre (voir la rubrique *Nouvelles brèves*), la revue est à nouveau au cœur des préoccupations de tous. La préparation du prochain numéro est d'ailleurs bien engagée. Il y a encore tellement de choses à dire!

Bonnes lectures à toutes et à tous.

Paul LAROCQUE

Pour Pierre COLLINS et Jean LARRIVÉE,

Membres du comité de rédaction

Le patrimoine au Bas-Saint-Laurent, entre histoire et actualité

Karine HÉBERT et Julien GOYETTE

Depuis quelques années, le Bas-Saint-Laurent et les régions de l'Est du Québec s'éveillent au patrimoine. Des citoyens montent au front pour dénoncer les menaces qui planent sur différents lieux et paysages. Le cas du port méthanier de Cacouna illustre admirablement cette conscientisation des citoyens de la région pour la spécificité paysagère et patrimoniale¹. En dépit de certaines décisions politiques contestées, la sensibilisation de la population et des élus envers le patrimoine semble s'accroître. Il y a quelques années, la politique du patrimoine de Rivière-du-Loup, première du genre au Québec, a pavé la voie à une participation accrue des municipalités en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine. Des politiques culturelles ouvertes à la question patrimoniale ont été élaborées et adoptées dans plusieurs villes et municipalités de comté. Rimouski est entrée récemment dans la danse en fondant la Société rimouskoise du patrimoine. Des organismes comme Ruralys, de La Pocatière, soulèvent de nouveaux enjeux : protection du paysage, revalorisation du patrimoine fruitier et maraîcher. Produits d'initiatives gouvernementales, la Fondation Rues principales et le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine entendent valoriser les sites patrimoniaux des régions du Québec, notamment au Bas-Saint-Laurent.

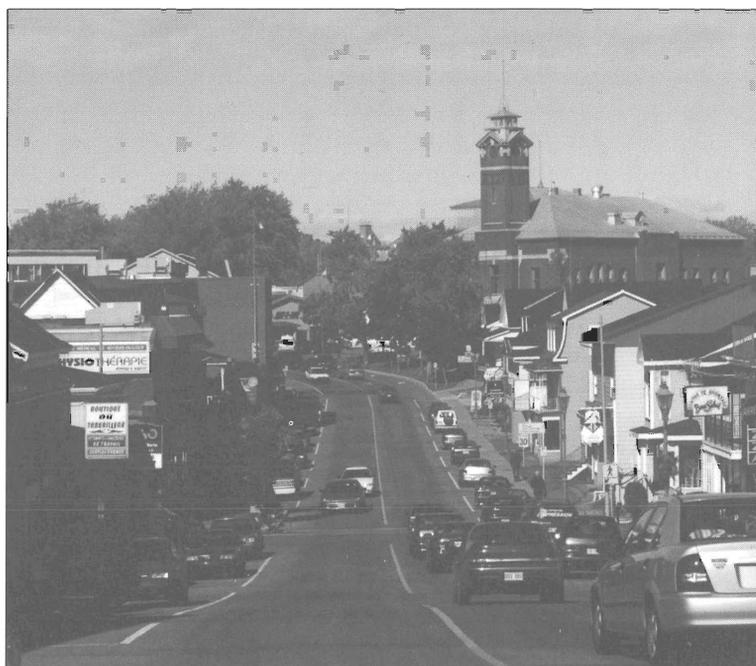
Des lieux et bâtiments ont été classés par les gouvernements

provinciaux et fédéraux, d'autres ont été cités par des municipalités depuis qu'elles en ont obtenu le pouvoir en 1986². Dès 1925, mais de manière beaucoup plus soutenue depuis le milieu des années 1980, le gouvernement fédéral a entre autres désigné comme lieux historiques les phares de Pointe-au-Père et de l'île Verte, la Maison Chapais à Saint-Denis, la Maison Louis-Bertrand à L'Isle-Verte, etc. Le gouvernement provincial, en vertu de sa loi sur les biens culturels, a également annoncé des classements patrimoniaux. Les premiers monuments classés dans la région, en 1957, qui témoignent des sensibilités de l'époque, sont les églises de Sainte-Luce et de Saint-Georges, ainsi que le presbytère de cette dernière paroisse. À partir de ce moment, une grande diversité de lieux a bénéficié de la possibilité de classement, pensons au domaine seigneurial Fraser de Rivière-du-Loup, à la

Maison Lamontagne de Rimouski-Est, etc. Depuis 1986, quelques municipalités ont mis à profit leur nouvelle prérogative et procédé à des citations patrimoniales de lieux et sites chargés de signification pour leur communauté. La Ville de Rimouski a déclaré « sites du patrimoine » deux secteurs de la ville, soit le secteur de la rue Saint-Germain Ouest et le secteur institutionnel du centre-ville. D'autres municipalités de la région ont aussi mis en oeuvre les possibilités offertes par cette loi : Trois-Pistoles a fait l'annonce de la citation de la Maison du notaire en 1989; Rivière-du-Loup a consacré le Vieux Saint-Patrice site du patrimoine en 2003. Lac-au-Saumon a été particulièrement active à cet égard en décidant de protéger plusieurs lieux comme l'ancien presbytère, la caserne de pompier, le mausolée du curé Bouillon, l'Oratoire Saint-Joseph et le tertre funéraire de John Frederic Darwall³.

Le patrimoine, un sujet d'actualité

Ce nouvel engagement envers les questions patrimoniales n'est pas exclusif aux régions de l'Est du Québec. La province dans son ensemble est touchée par le phénomène. On pourrait même dire que la majorité des pays occidentaux vivent cet engouement envers les vestiges de leur passé, ces témoins d'une mémoire éclatée et ces bribes d'identité si fragiles. Il ne se passe plus une semaine sans qu'un dossier n'apparaisse dans les médias. Le cas



La rue Lafontaine à Rivière-du-Loup (Jean Larrivée, 2000)

de la protection du silo no 5 du Vieux-Port de Montréal, les ventes d'églises et de presbytères qui sont annoncées un peu partout dans la province, etc. font la manchette. Parallèlement à ces questionnements au sujet du patrimoine bâti, se dessine une sensibilité au patrimoine immatériel qui se traduit, depuis quelques années, par l'émergence d'une nouvelle tendance « trad » : contes et musiques traditionnels revisités à la sauce 21^e siècle font la joie des libraires, des marchands de disques et même des administrateurs de salles de spectacles.

Conscients de cette demande sociale, des universitaires investissent à leur tour ce champ d'études. La Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, occupée par Luc Noppen, et la nouvelle collection « Patrimoine urbain » des Presses de l'Université du Québec sont de bons exemples de l'intérêt actuel pour les questions patrimoniales. Les colloques se multiplient, notamment autour du patrimoine religieux⁴, des articles et monographies sont publiés à une vitesse croissante. En 2004 et 2005 seulement, un nombre assez important d'ouvrages portant sur le patrimoine religieux québécois et le patrimoine montréalais se sont retrouvés dans les vitrines des librairies et sur les rayons des bibliothèques⁵. Ces chercheurs québécois, ainsi que plusieurs autres de France⁶ ou des États-Unis⁷, révèlent à quel point le patrimoine est une porte d'entrée importante pour la compréhension du processus de construction identitaire des nations, des groupes sociaux et, bien entendu, des régions.

Pareille effervescence autour de la notion de patrimoine laisse présager un éclatement de sa définition. De fait, le terme est utilisé à toutes les sauces : on parle de patrimoine matériel, immatériel, mondial, naturel, bâti, religieux, etc. Aujourd'hui, autant un paysage



Le vieux presbytère de Saint-Flavie transformé en Centre culturel (Jean Larrivée, 1994)

qu'une chanson, une cathédrale qu'un hangar, un diadème de reine qu'une jupe de paysanne – et la liste pourrait s'allonger indéfiniment –, peut s'enorgueillir d'un statut patrimonial, officiel ou non.

Dans tout ce foisonnement et cette extension du champ patrimonial, qui peuvent être source d'une certaine confusion, il importe de s'interroger sur la signification de la notion de patrimoine. Étymologiquement, le mot réfère au latin *patrimonium* qui désigne l'héritage du père. Le premier sens du mot patrimoine est donc familial et désigne les biens que l'on hérite de ses ascendants⁸. Entré dans l'usage français dès le XII^e siècle, ce terme a connu de multiples mutations depuis, mais le sens premier d'une transmission générationnelle est demeuré. La modification la plus importante de la définition du concept de patrimoine a consisté à déborder les frontières familiales pour embrasser les communautés, les nations et, depuis peu, la planète : on peut désormais référer à la convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial. Le mouvement a rejoint le Québec en 2000 alors que le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, dirigé par Roland Arpin, remettait son rapport à la ministre de la Culture et des Communications. Les rédacteurs du rapport proposaient une définition du patrimoine qui en élargissait la portée tout en y intégrant la notion d'héritage et de filiation : « *Peut être considéré comme*

patrimoine tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, reconnu et approprié collectivement pour sa valeur de témoignage et de mémoire historique et méritant d'être protégé, conservé et mis en valeur »⁹.

Malgré leurs différences, toutes les définitions contemporaines du patrimoine, celle du groupe d'Arpin comprise, se rejoignent sur certains points. Il ressort notamment que le patrimoine entre en jeu lorsque la tradition se perd, lorsque apparaît

une menace de voir s'effacer de larges pans du passé. Un parallèle peut ici être tracé entre l'émergence d'une conscience patrimoniale et celle d'une conscience historique. « *C'est qu'en général, comme le soulignait le sociologue français Maurice Halbwachs, l'histoire ne commence qu'au point où finit la tradition, moment où s'éteint ou se décompose la mémoire sociale. Tant qu'un souvenir subsiste, il est inutile de le fixer par écrit, ni même de le fixer purement et simplement* »¹⁰. De la même manière, tant que les témoins matériels – et maintenant immatériels – du passé ne sont pas menacés, la question de leur protection ne se pose pas, et le patrimoine n'a pas de raison d'être. Comme pour le reste de l'existence, c'est la mort, la possibilité d'une disparition dans le cas du patrimoine, qui donne sa valeur à la réalité.

Bref, aussi longtemps que la tradition est vivante, tant qu'elle fait partie de nos vies, de nos codes sociaux, elle ne nécessite aucune sauvegarde particulière. Or, avec le monde moderne, plusieurs traditions se sont perdues ou sont en voie de se perdre, et plusieurs traces du passé sont fragilisées. Il importe alors de s'interroger sur les diverses formes que prend cette « menace » qui pèse sur nos héritages et qui donne sa pertinence à la notion de patrimoine en regard de la vie collective. Des savoirs traditionnels comme la confection de courtepointes, certaines traditions associées à la

pratique religieuse comme le Mardi gras, la Fête-Dieu et les pèlerinages n'ont plus cours aujourd'hui et ne font plus partie du monde dans lequel les jeunes générations évoluent au quotidien. C'est au moment où s'estompe l'usage habituel d'un lieu, d'un code, d'un objet qu'il peut devenir patrimoine, dans la mesure où la communauté qui l'a un jour porté considère pertinent d'en garder souvenir ou d'en réorienter l'usage en tenant compte de valeurs historiques, esthétiques ou autres. La pertinence de conserver ou non ces témoins d'un passé en voie de se perdre réside souvent dans des considérations identitaires. Certaines manifestations physiques de traditions du passé – des églises, des objets d'artisanat, des paysages, etc. – permettent de se raccrocher au passé, à un passé dont on veut bien se souvenir, qui nous alimente dans notre recherche identitaire tout en participant à notre qualité de vie. Sinon, comment expliquer que dans une société qui a largement délaissé la pratique religieuse, l'annonce de démolition d'églises, de vente de carmels ou de presbytères soulève autant de passion?

Le patrimoine peut être compris comme l'attestation d'un ayant-été, le témoin présent d'un passé révolu. Il incarne la mémoire collective et invite à se projeter dans le temps et à se situer dans l'espace, deux dimensions essentielles à l'être humain. Bien souvent, ce que l'on désigne comme patrimoine est un legs du passé – signe d'une dimension temporelle à l'existence humaine – inscrit dans un environnement physique donné – signe d'une dimension spatiale tout aussi liée à l'existence humaine. Fernand Dumont résume avec à propos cette double dimension du patrimoine : *« Car le patrimoine [...] n'est pas un ensemble de monuments morts; il témoigne de la continuité d'un milieu humain, il est le signe d'un habitat fait pour les hommes, il est protestation contre ceux qui voudraient faire l'avenir par-dessus les hommes d'aujourd'hui »*¹¹.

Le patrimoine au Québec et au Bas-Saint-Laurent, une histoire à retrouver

Cet engouement pour le patrimoine, somme toute assez récent, interpelle les historiens. D'où vient le patrimoine? Comment une conscience patrimoniale a-t-elle pu émerger en Occident, et au Québec? À quand remonte ce questionnement autour des traces du passé et de leur transmission aux générations futures? Autrement dit, quelle est l'histoire du patrimoine?

Alors qu'en France, par exemple, l'histoire du patrimoine et de la conscience patrimoniale font l'objet de recherches poussées¹², jusqu'ici, au Québec, le patrimoine a surtout intéressé les urbanistes, les architectes et les historiens de l'art. Il en résulte une compréhension de plus en plus fine de la situation contemporaine et de différents dossiers bien précis. Cependant, mis à part quelques articles programmatiques et introductions théoriques, rien ne nous permet de replacer l'émergence de la conscience patrimoniale québécoise dans son contexte historique¹³. On ne verra en ces lignes qu'une première étape vers la réalisation d'une telle histoire du patrimoine au Québec. Mais d'ores et déjà, il apparaît clair qu'une entreprise du genre s'impose non seulement pour faire avancer les connaissances historiques sur le sujet, mais aussi et surtout pour comprendre la genèse de la conscience patrimoniale dans les régions du Québec. Nous l'espérons, les résultats de la recherche que nous amorçons permettront d'enrichir les discussions actuelles et d'éclairer les prises de décisions au cours des prochaines années concernant la conservation et la mise en valeur du patrimoine bas-laurentien.

Au Québec, l'émergence de la conscience patrimoniale remonte fort probablement au premier tiers du XIX^e siècle alors que les Canadiens français s'ouvraient à leur histoire. Paul-Louis Martin a proposé dans *Les chemins de la mémoire* une brève introduction historique du phénomène où il identifie quelques-uns des acteurs du champ patrimonial québécois depuis les premières manifestations de sa

conscience à la suite des Rébellions de 1837-38. Une analyse partielle de l'émergence de la notion de patrimoine au Québec laisse entrevoir une adéquation, qui sans être totale donne au moins l'impression d'être plus que le simple reflet du hasard, entre l'émergence de la conscience nationale et celle de la conscience patrimoniale : c'est-à-dire que les moments forts de l'intérêt pour le patrimoine au Québec correspondraient à des périodes d'affirmation nationale. À cet égard, les premières manifestations patrimoniales et commémoratives datent de la réponse de François-Xavier Garneau au rapport Durham. Soucieux de démontrer que les Canadiens français n'étaient pas sans histoire et sans littérature, Garneau s'est évertué à écrire cette histoire des Canadiens français qui remonte à l'implantation des colons français sur les rives du Saint-Laurent. De cette période nous sont parvenus des témoins matériels : maisons d'influence normande, églises, chapelles, etc. Il n'est donc pas surprenant de constater que les premiers signes d'une conscience patrimoniale canadienne-française mettent en exergue les origines françaises et catholiques de la province, et que les premiers lieux à se voir accorder un traitement patrimonial soient des vestiges de cette époque glorieuse de l'histoire du Canada français. Les religieuses de l'Hôpital Général de Québec firent oeuvre de pionnières en décidant, dès 1862, de conserver un moulin à vent témoignant de l'histoire de leur congrégation et de la province alors même qu'il était devenu désuet¹⁴. Déjà, on peut voir à l'oeuvre un des fondements de l'acception moderne du terme patrimoine : pour être qualifié de patrimonial, l'objet doit perdre sa valeur d'usage première, mais se voir attribuer une nouvelle valeur identitaire. En décidant de conserver leur moulin, les soeurs marquaient leur attachement au passé et faisaient part d'une volonté de le transmettre aux générations futures.

La fondation de la Commission des monuments historiques de 1922¹⁵ peut également être comprise dans un contexte d'affirmation provinciale en réponse

à plusieurs événements phares dans l'établissement d'un nationalisme québécois, notamment la crise de la conscription de la Première Guerre mondiale et la crise des écoles manitobaines et ontariennes. À ce contexte politique s'ajoute le fait que le Québec de l'après-guerre est bouleversé par de profondes transformations. Depuis quelques décennies, la province a vécu une transition industrielle importante. L'implantation d'usines et de manufactures un peu partout sur son territoire a changé le rapport des populations au travail, à la terre, à la propriété. Le progrès scientifique et matériel s'est traduit notamment par l'électrification croissante de la province, par la mise en place de nouveaux moyens de transport comme le tramway dans les grandes villes, par les nouvelles techniques de pasteurisation du lait et de vaccination. Le recensement de 1921 rapporte que le Québec est désormais une province majoritairement urbaine. L'influence américaine se fait de plus en plus sentir sur les plans économiques et culturels. Les grands industriels américains remplacent les argentiers britanniques dans le financement des entreprises, le cinéma américain et ses vedettes envahissent les salles de projection de la province, les automobiles sillonnent les routes du Québec. Dans ce contexte, le désir de maintenir vivant un lien avec un passé révolu se fait de plus en plus fort. Par l'accélération historique qu'elle provoque, la modernité culturelle et technique suscite une intensification des préoccupations patrimoniales. Souvent d'ailleurs, les premiers signes de conscience patrimoniale se présentent sous la forme d'une résistance à la modernité. Les racines françaises et catholiques des Canadiens français seront célébrées par les élites politiques et cléricales; face à l'urbanité croissante, elles prôneront les valeurs de la terre, et la colonisation sera présentée comme une solution à la Crise des années trente; face au protestantisme américain, elles glorifieront les fondements du catholicisme. Dans cette perspective, il n'est pas surprenant que les premières croisades de la Commission des monuments

historiques aient ciblé des vestiges de la Nouvelle-France et des bâtiments catholiques. Les premiers bâtiments qu'elle a classés – le château Ramezay et la maison des Jésuites en tête –, les inventaires qu'elle a menés – portant sur *Les monuments commémoratifs* (1924), *Les vieilles églises* (1925)¹⁶ et sur les *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927)¹⁷ –, et les programmes de restauration d'ornementation et de statues qu'elle a instaurés démontrent les visées nationalistes de la Commission. Non seulement les élites de l'époque voulaient-elles conserver les bâtiments témoins de cette époque devenue mythique, mais elles ont aussi voulu participer à la construction de cette mémoire catholique et française en édifiant de nouveaux lieux qui en reprenaient l'esprit architectural. C'est ce qui s'est passé au zoo de Charlesbourg en 1937 alors que les bâtiments conçus pour abriter le gardien et les pavillons pour les visiteurs ont été dessinés d'après les plans d'anciens moulins de la Nouvelle-France¹⁸.

Bref, au cours de la période qui précède la Deuxième Guerre mondiale, l'émergence de la conscience patrimoniale est concomitante à la montée du nationalisme canadien-français, et elle s'inscrit également dans un climat d'affirmation du libéralisme et de modernisation. Après la Seconde Guerre, un nouveau facteur s'ajoute : la redéfinition de la sphère publique. C'est dans ce nouveau contexte, qui nous est encore tout à fait familier, que doit se comprendre l'éclosion des patrimoines locaux et régionaux et, conséquemment, la possibilité d'envisager un patrimoine typiquement bas-laurentien ou gaspésien. Cette période de l'histoire du patrimoine repose, semble-t-il, sur une modification de la relation de la population québécoise à la sphère publique, cette dernière connaissant un mouvement de démocratisation progressive marqué par l'apparition du phénomène des groupes de pression et des associations de citoyens. Une telle redéfinition de la relation à la sphère publique n'aurait pas entraîné à elle seule une prise de conscience de la population envers le patrimoine. Ici encore, il fallait que le

contexte social s'y prête : la modernisation accélérée de toutes les régions du Québec durant les années 1960-70 a conduit à la destruction d'un nombre considérable de bâtiments historiques, provoquant ainsi une sensibilité inédite en leur faveur.

L'éclatement récent du champ patrimonial, le fait qu'aujourd'hui sont considérées patrimoniales autant les traces du passage des grands hommes d'Église ou d'État que les paysages agricoles, les legs de l'architecture vernaculaire et les pratiques artisanes s'explique en grande partie, pensons-nous, par une plus grande participation de la société civile à la sphère publique. Cette participation accrue, constatée ailleurs en Occident au même moment, a été rendue possible par l'émergence d'un néonationalisme québécois au moment de la Révolution tranquille qui a permis aux différents groupes sociaux de se voir reconnaître une place dans la construction de la nation québécoise. Contrairement à l'époque où le nationalisme traditionnel dictait la majeure partie des référents identitaires, le Québec contemporain ne puise plus ses racines uniquement à sa filiation française et à sa foi catholique. Des demeures bourgeoises ayant appartenu à des anglophones loupervoisis peuvent maintenant trouver leur place dans le patrimoine collectif québécois tout comme le site de pêche de Matamajaw à Casapscal, le phare du Pot-à-l'eau-de-vie, la gare de Saint-Pascal ou encore l'épave de l'Empress of Ireland.

Le patrimoine, un enjeu régional d'actualité

Cela signifie que l'étude de l'histoire du patrimoine au Québec ouvre la porte sur de nombreuses perspectives : quelle peut être la fonction du patrimoine dans la société d'aujourd'hui? Dans quel contexte est-il apparu et selon quels paramètres s'est-il transformé? Comment le patrimoine peut-il servir de point de départ pour une étude de l'identité et du sentiment d'appartenance à un pays, une province, une région, une ville ou un village?¹⁹ Dans quelle mesure l'étude du patrimoine peut-elle éclairer les modifications du

rôle de l'État et des instances régionales dans le processus politique du Québec²⁰? Comment, dans un contexte de mondialisation, le patrimoine peut-il jouer un rôle dans la protection des cultures locales et assumer une fonction rassembleuse auprès des citoyens? Ces questions sont importantes pour les régions du Québec, et le Bas-Saint-Laurent n'y échappe pas. Les articles qui suivent s'inscrivent dans ces questionnements.

En ce moment, les politiques de décentralisation, étudiées par Euchariste Morin, permettent aux municipalités d'investir le champ du patrimoine, de participer à la patrimonialisation des lieux, à leur conservation et à leur mise en valeur. Les politiques culturelles et patrimoniales, les plans d'aménagement au niveau des municipalités et des municipalités régionales de comté qui résultent de cette tendance provinciale à la décentralisation n'auront de chance de réussite que si elles reposent sur une appropriation du patrimoine par les populations concernées. En effet, le patrimoine n'existe pas en tant que tel, il émane du discours situé – dans le temps et l'espace.

L'actualité du patrimoine, ou sa pertinence pour la société d'aujourd'hui, repose sur l'appropriation de la mémoire. En raison de sa matérialité, le patrimoine permet à la population d'entretenir un lien direct

avec son passé, du moins avec les traces de ce passé, qu'il s'agisse d'objets, de bâtiments, de paysages, etc. Parfois, comme le démontre Mathieu Noël, certains bâtiments, tel l'ancien bureau de poste de Rimouski, échappent aux questionnements patrimoniaux, alors qu'ils réunissent pourtant toutes les caractéristiques menant généralement à la citation patrimoniale. D'autres fois, comme dans le cas de la Maison Louis-Bertrand de L'Isle-Verte présenté par Hébert, Goyette et Savard, la valeur patrimoniale s'est imposée sans peine. Il importe alors de préserver ces lieux hautement symboliques pour une région et de s'assurer de leur mise en valeur grâce à des recherches et des transferts de connaissances.

Les débats qui entourent actuellement la préservation du patrimoine religieux offrent un exemple privilégié pour saisir les enjeux mémoriels du patrimoine : la religion n'occupe plus la place prépondérante qui était sienne il y a un demi-siècle au Québec. Pourtant, les preuves matérielles de son influence sociale sont aujourd'hui au coeur de vives discussions dans toutes les régions de la province et ont même fait l'objet d'une entreprise d'inventaire majeur, tel que l'explique Stéphane Pineault. Les passions suscitées par les menaces qui planent sur le patrimoine religieux démontrent bien que les églises, les

objets d'arts sacrés, les couvents, etc., demeurent, encore aujourd'hui, des référents incontournables de l'identité québécoise. Spatialement situés au coeur même d'une communauté, ils représentent encore un lieu de rencontre et de fierté pour plusieurs.

Autrement dit, s'interroger sur l'histoire et l'actualité du patrimoine équivaut à questionner l'identité locale et provinciale, à tenter de comprendre les liens qui unissent le passé et le présent ainsi que le rôle médiateur de la mémoire dans cette dynamique. L'historicisation de la question patrimoniale met en lumière la dépendance de cette dernière envers le contexte sociohistorique qui l'a vu naître. Elle éclaire aussi le processus d'appropriation du patrimoine par les individus, les institutions et les groupes sociaux. D'abord porté par les élites nationalistes et cléricales, le patrimoine a été réglementé par l'État avant de devenir une préoccupation majeure des régions, des associations de citoyens et des différents groupes sociaux qui aujourd'hui animent la société civile québécoise. S'interroger sur l'histoire du patrimoine s'avère une façon de démontrer que dans le processus de patrimonialisation en cours, les citoyens ont un rôle fondamental à jouer : le patrimoine sera ce que les citoyens veulent bien qu'il soit.

Notes

- 1 L'article de Lynda Dionne et Georges Pelletier aborde en détail cet aspect du patrimoine paysager dans une perspective citoyenne.
- 2 Pour une explication du fonctionnement de cette loi permettant les citations municipales, voir Louise Brunelle-Lavoie et Alain Roy, « La citation et la constitution de sites du patrimoine », *Continuité*, 84, printemps 2000, p. 34-37.
- 3 Ces informations sont disponibles dans : *Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec*, ministère de la Culture et des Communications, juillet 2005; Commission des lieux et monuments historiques du Canada, mai 2005 et Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, septembre 2005. Tiré de Euchariste Morin, *Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions. Étude de cas de trois municipalités du Bas-Saint-Laurent*, mémoire présenté en exigence partielle à la maîtrise en développement régional, UQAR, décembre 2005, p. 133-135.
- 4 Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le culturel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005.
- 5 Jean Simard, *Le Québec pour terrain. Itinéraire d'un missionnaire du patrimoine religieux*, [s. l.], Presses de l'Université Laval, 2004; Gilles Lauzon et Madeleine Forget, dir., *L'histoire du Vieux-Montréal à travers son patrimoine*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2004; Martin Drouin, *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005; Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005.
- 6 Jacques LeGoff, *Patrimoine et passions identitaires : entretiens du patrimoine*, Paris, Fayard, 1997.
- 7 Max Page, *Giving Preservation a History: Histories of Historic Preservation in the United States*, New York et London, Routledge, 2004; Francis Russel et al., *American Heritage. History of Making a Nation*, New York, American Heritage, 1987.
- 8 *Le Petit Robert*, « Patrimoine », 2003, p. 1872. En anglais, le terme *heritage* est d'ailleurs privilégié pour désigner ce qu'en français nous appelons patrimoine.
- 9 Roland Arpin, président du Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine, un présent du passé. Proposition à madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des Communications*, gouvernement du Québec, Communications Science-Impact, 2000, p. 33.
- 10 Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968 (deuxième édition revue et augmentée), p. 68-69.
- 11 Fernand Dumont, « Le patrimoine : pourquoi faire? », dans *Colloque Place Royale, 16, 17, 18 novembre 1978. Les actes du colloque*, [Québec], Publication du Centre de documentation, Direction de l'inventaire des biens culturels, 1979, p. 37.
- 12 Jean-Michel Leniaud, *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002; Jean-Yves Andrieux, *Patrimoine et histoire*, Paris, Bélin, 1997; Henry Rousso, dir., *Le regard de l'histoire. L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle*, Paris, Fayard et Monum Éditions du Patrimoine, 2003.
- 13 Drouin, *Le combat du patrimoine*; Jean Simard, « L'inventaire du patrimoine a soixante-dix ans », *Les cahiers des Dix*, 48, 1993, p. 2001-224; Paul-Louis Martin, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution », dans *Les chemins de la mémoire. Tome 1. Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 1-17.
- 14 Martin, p. 17.
- 15 Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Cornéliu Kirjan, *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec, 1922-1994*, Sillery, Septentrion, 1995.
- 16 Dans cet ouvrage, quelques églises de la Côte-du-Sud sont mises à l'honneur, celles de L'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli. Sinon, les autres églises sont surtout concentrées à Québec et autour de Montréal, là où se trouvaient la majorité des constructions antérieures à 1800. Aucune représentante du Bas-Saint-Laurent ou de la Gaspésie n'y est mentionnée. Commission des monuments historiques de la province de Québec, *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800*, Québec, Ls-A. Proulx, 1925.
- 17 Dans cet ouvrage, quelques bâtiments de la Côte-du-Sud, du Bas-Saint-Laurent sont mentionnés (Montmagny, Cap-Saint-Ignace, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rivière-Ouelle, Saint-Denis-de-Kamouraska, Saint-Germain-de-Kamouraska, Kamouraska, L'Isle-Verte et Sainte-Luce). Il est à noter que parmi les bâtiments pris en considération pour ces municipalités, on retrouve de nombreux moulins banals et manoirs seigneuriaux. Commission des monuments historiques de la province de Québec, *Vieux manoirs, vieilles maisons*, Québec, Ls-A. Proulx, 1927.
- 18 Lucie K. Morisset, « Voyage au pays de l'identité. De la définition d'un paysage touristique à la création de la spécificité culturelle canadienne-française », dans Normand Cazalais et al., dir., *L'espace touristique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999, p. 225-226.
- 19 Gérard Beaudet, coordonnateur, et René Binette, *Le patrimoine, l'affaire de tous. Actes des troisièmes Assises québécoises du patrimoine. Sherbrooke, novembre 1993*, Montréal, La permanence du Forum québécois du patrimoine, 1994, 31 p.
- 20 Alexandra Mosquin, Danielle Hamelin et Catherine Cournoyer, « La pratique de l'histoire publique et la commémoration contemporaine : aperçu et enjeux », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 57, 1, été 2003, p. 79-89; Thomas Henry Symonds, dir., *Les lieux de la mémoire : la commémoration du passé du Canada. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75^e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada*, Ottawa, Société royale du Canada, 1994; J. C. Taylor, *Negotiating the Past: The Making of Canada's Historic Parks and Sites*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990.

L'UQAR reçoit un don majeur : la Maison Louis-Bertrand, de L'Isle-Verte

Mario BÉLANGER

La maison patrimoniale Louis-Bertrand, de L'Isle-Verte, appartient maintenant à l'Université du Québec à Rimouski. En effet, les deux frères qui étaient propriétaires de la maison, l'abbé Robert Michaud, de Rimouski, et Mgr Pierre Michaud, de Baie-Comeau, viennent de léguer à l'UQAR cette résidence historique ainsi que son contenu en mobilier et collections. La valeur totale du don est estimée à 600 000 \$.

Une valeur du patrimoine régional

Située au cœur du village de L'Isle-Verte (168, rue Saint-Jean-Baptiste), la Maison Louis-Bertrand a été classée « monument historique » par le gouvernement du Québec et « lieu historique » par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

La vaste demeure a été bâtie en 1853 pour le marchand et notable Louis Bertrand, qui avec l'aide de son fils Charles, contribua au développement de la région au XIX^e siècle, d'abord dans l'exportation du bois vers l'Angleterre, puis dans une fonderie et dans des moulins. La famille faisait partie de l'élite régionale. Autant Louis que Charles ont également été actifs sur la scène politique, au municipal et au fédéral.

Depuis quatre générations maintenant, les familles Bertrand et Michaud ont préservé l'héritage de la Maison Louis-Bertrand. Cette résidence bourgeoise est pourvue de son mobilier et de son décor



La Maison patrimoniale Louis-Bertrand, de L'Isle-Verte (Mario Bélanger)

d'origine. On y retrouve aussi des costumes d'époque, des instruments de navigation, des trophées de chasse, une collection de livres, un piano, des objets décoratifs, des accessoires de maison, etc.

La maison constitue « un remarquable exemple d'architecture québécoise d'inspiration néo-classique », exprimant à la fois l'influence française, britannique et américaine. Une grande véranda qui ceinture la maison contribue à son caractère pittoresque.

La proposition de don des frères Michaud a été acceptée par une résolution du Conseil d'administration de l'UQAR à sa réunion du 22 novembre 2005. L'entente a été signée devant notaire le 25 novembre.

Vocation de la maison

À l'UQAR, la discussion est ouverte pour connaître l'utilisation qui sera faite de la résidence.

« Nous explorons différentes avenues, explique le recteur, Michel Ringuet. Nous voulons que cela s'inscrive dans les missions d'enseignement, de recherche et de ser-

vices à la collectivité de l'UQAR tout en respectant la volonté des donateurs quant à la mise en valeur de la maison et de son contenu. Avec nos programmes en histoire, en littérature et en développement régional, cette acquisition s'inscrit dans notre mission de développement du patrimoine régional. Il est important de se souvenir de ce que nous avons été ».

Ainsi, la maison de L'Isle-Verte pourrait devenir un centre d'interprétation historique, afin de faire connaître la maison auprès de la population, dans ce qu'elle représente au plan patrimonial. Elle pourrait aussi être utilisée comme site exceptionnel pour la tenue d'activités protocolaires : remise de reconnaissance, accueil de visiteurs de marque, activités de lancement, etc. Enfin, elle pourrait servir à certaines activités d'enseignement et de réflexion : ateliers d'écriture, conférences thématiques, présentation de mémoire ou soutenance de thèse, etc.

Le parrainage de la maison a été confié au directeur de la bibliothèque de l'UQAR, Denis Boisvert, qui verra à superviser la protection, la surveillance et l'entretien des lieux et des biens. La collaboration des deux paliers gouvernementaux sera nécessaire pour conserver toute la richesse historique de ce bien public.

On se souviendra que l'abbé Robert Michaud, maintenant à la retraite, a été professeur de sciences religieuses à l'UQAR pendant plusieurs années.

La Maison Louis-Bertrand, laboratoire d'histoire et d'archéologie

Karine HÉBERT

En collaboration avec Julien GOYETTE et Manon SAVARD

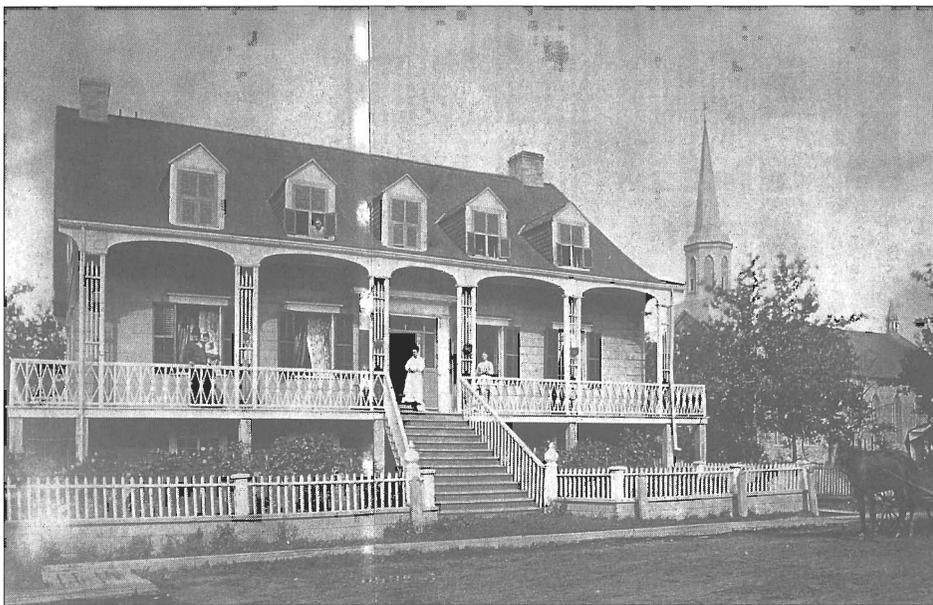
Il n'est pas rare d'apprendre qu'un institut de biologie obtienne un nouveau laboratoire, qu'une faculté de génie se dote d'un centre de recherche à la fine pointe de la technologie. Il est moins fréquent que des historiens et des archéologues puissent annoncer une telle chose. Et pourtant. En léguant leur maison à l'UQAR à l'automne 2005, les frères Pierre et Robert Michaud nous ont offert ce plaisir. Située au coeur du village de L'Isle-Verte, la Maison Louis-Bertrand est appelée à devenir un laboratoire pour les étudiants et les chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski, notamment pour les historiens et les archéologues.

Cette maison, construite en 1853 par le seigneur Louis Bertrand, est un exemple de l'architecture néo-classique si caractéristique des constructions bourgeoises bas-

laurentiennes de la deuxième moitié du XIX^e siècle¹. Le revêtement extérieur, en bois peint selon une technique particulière qui donne l'illusion de la pierre (on ajoutait du sable à la peinture), est d'origine; seuls quelques lambris sous la véranda ont été changés. Les fenêtres et les lucarnes, symétriquement alignées sur les quatre côtés de la maison, illustrent tout à fait le style néoclassique de la période et l'émergence d'une « maison québécoise ». Le portail et les chambranles néogrecs s'inscrivent dans le même esprit architectural². Le toit à deux eaux se termine par des larmiers incurvés qui avancent par-dessus la longue galerie qui ceinture l'ensemble de la maison. Avant que soient effectuées certaines restaurations, des arcades descendaient même des larmiers pour rejoindre la balustrade. Seule modifi-

cation apportée à l'extérieur, le retrait de ces arcades a permis d'élargir la galerie. Selon Robert Michaud, un tel aménagement était nécessaire pour permettre aux enfants de jouer à l'abri des intempéries et du soleil ardent.

L'intérieur de la maison est tout aussi révélateur d'une époque et d'un art de vivre. Le dégagement exceptionnel du rez-de-chaussée a permis d'utiliser cet espace à plusieurs fins. De 1853 à 1896, cet étage de fonction commerciale et utilitaire a abrité un magasin général et un bureau de poste, en plus de la cuisine et de l'entrepôt. C'est en ces lieux que les Bertrand, Louis et ensuite ses fils, faisaient leurs affaires et accueillaient les clients. En 1896, alors que la famille Bertrand connaît des revers de fortune, ces espaces sont réaménagés en aires d'habitation. L'ancien magasin général est transformé en chambre principale, le bureau en salle de bain et l'entrepôt en chambre³. Le premier étage, aussi appelé « étage noble », accessible par le grand escalier extérieur situé en plein centre de la façade avant et par un escalier de service à l'intérieur, était initialement réservé aux parents et aux invités. Chambre des maîtres, chambre des invités et chambre de bébé étaient situées à l'arrière d'une salle à manger et d'un grand salon. La salle à manger a vraisemblablement été transformée en vivoir lors des réaménagements de 1896. Du premier étage, un escalier mène à l'étage des enfants. De part et d'autre de l'escalier s'ouvrent deux grandes aires, l'une pour les filles, l'autre, où sont situées les bibliothèques encastrees, pour les garçons⁴. Autour de ces aires centrales qui servaient aux devoirs et aux jeux, sont alignés sept petites chambres et deux débarras. Le grenier, que l'on atteint par un



Maison Louis-Bertrand, circa 1865 (Poisson, Prud'homme et associés, *Rapport d'évaluation, Fondation Bertrand-Michaud*, 5 décembre 2002 (Archives de l'Université du Québec à Rimouski))

petit escalier, servait, et sert toujours, à l'entreposage de meubles et des articles non utilisés.

Sur le terrain, peu demeure à part la maison : les arbres qui parent la façade et l'arrière de la maison n'apparaissent pas sur les premières photos que nous en avons, tous les bâtiments, caveau à légumes, latrines, hangar, qui un jour ont pu s'élever à l'arrière, n'existent plus⁵, pas plus que les deux maisons précédentes érigées sur le même site par les Bertrand et qui ont été détruites par le feu en 1843 et en 1853.

Depuis sa construction et jusqu'en 2005, la Maison Louis-Bertrand a toujours appartenu à la même famille. Il en résulte une maison habitée et vivante qui a évolué au gré de ses fidèles habitants. Louis Bertrand a construit cette résidence en 1853 et l'a habitée avec sa femme Appoline et leurs enfants. Tout en continuant à y demeurer, il l'a léguée à son fils Louis Achille en 1880. La fille de ce dernier, Aimée, en a hérité en 1914 avec son mari, C. E. Michaud. Après la mort de son mari en 1938, Aimée Michaud s'est dirigée vers Québec. À partir de ce moment, la maison a surtout été utilisée pour des fins de villégiature, et ses fils Robert et Pierre en ont été propriétaires jusqu'à ce qu'ils décident, tout récemment, d'en faire don à l'Université du Québec à Rimouski⁶.

L'attachement des propriétaires à la résidence familiale a fait en sorte que même les grandes années de « modernisation » des campagnes québécoises ne l'ont pas dénaturée. Les parquets sont demeurés en bois, sauf dans quelques pièces du rez-de-chaussée où des prélarats ont été installés; les pièces de réception du premier étage révèlent des tapis, des tentures et des papiers peints d'origine. Plusieurs meubles et objets utilitaires ont résisté au passage des générations. Malgré cette fidélité de ses occupants, la maison a toujours vécu. Les générations qui s'y sont succédé n'ont pas négligé de se doter de commodités modernes. Le filage électrique, toujours apparent au rez-de-chaussée, date des années 1920⁷; une salle de bain moderne a été aménagée au premier il y a une vingtaine d'années pour accommoder

les visiteurs; à la cuisine, une cuisinière électrique des années quatre-vingt côtoie l'âtre construit en 1853; des toiles paysagères du XX^e siècle ornent des murs tandis que des portraits des premiers Bertrand sont accrochés à ceux du salon. Les nombreux placards recèlent des trésors de toutes ces époques : linge de maison, articles de cuisine, jouets, livres, etc. On parle même d'une « collection naturelle, un fonds de famille où chaque élément a été acquis au fil des besoins liés au quotidien d'une famille de la bourgeoisie rurale sur une période de près de un siècle »⁸.

La famille Bertrand, qui a habité cette maison durant un siècle et demi, a joué un rôle non négligeable dans l'histoire de L'Isle-Verte et du Bas-Saint-Laurent. Louis Bertrand s'installe à L'Isle-Verte en 1811 et, en 1819, par bail emphytéotique, obtient du seigneur Barthélémy Côté, les droits seigneuriaux d'une grande partie du territoire de L'Isle-Verte. En 1849, il se porte acquéreur d'une autre large portion de la seigneurie. L'année suivante, Louis Bertrand cède ses droits seigneuriaux à son fils aîné Charles-Frédéric-Adolphe. Ce dernier portera le titre officiel de seigneur de L'Isle-Verte jusqu'en 1854, année qui verra le régime seigneurial être

aboli⁹. Louis Bertrand, et plus encore son fils Charles ne se sont pas contentés de leurs rentes seigneuriales et banales. Louis Bertrand fit preuve d'esprit d'entreprise et construisit, entre autres, des moulins à scie¹⁰ et un quai. Son fils reprit le flambeau et ajouta une fonderie, des ateliers de construction de goélettes, une manufacture de voitures et d'instruments agricoles. Lors du recensement de 1881, Charles Bertrand déclare diriger 22 entreprises, à L'Isle-Verte seulement¹¹. Cette effervescence économique a fait en sorte que la population du village s'éleva pendant un temps à 3 131 habitants. L'influence des Bertrand, père et fils, s'étend également sur le plan politique. Louis Bertrand a occupé le rôle de chef de milice, de maire de L'Isle-Verte et de député du comté de Rimouski (1830 à 1838 et 1844 à 1848), dernier titre au nom duquel il signa les 92 Résolutions. Jusqu'à la mort de Charles en 1896 – événement qui marqua la chute du petit empire Bertrand –, la maison fut un lieu incontournable du village. « Localisée près de l'église, la maison devenait forcément une sorte de lieu public : les gens s'y présentaient périodiquement pour leurs affaires au bureau de poste ou au magasin; les paroissiens y attendaient l'heure de la messe, achetaient, devisaient, etc. »¹².



Salon de la Maison Louis-Bertrand (Manon Savard, 2006)

Le degré d'authenticité de la Maison Louis-Bertrand, la représentativité de son style architectural en regard de l'histoire de l'habitation québécoise et bas-laurentienne et le fait qu'elle ait été construite par un personnage incontournable de l'histoire de la région ont incité les gouvernements fédéral et provincial à en faire un site classé. Chose très rare, la Maison Louis-Bertrand jouit d'un classement complet de la part du ministère de la Culture et des Communications du Québec (2001) et de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (1999). En effet, autant le bâtiment, le mobilier que les objets intérieurs se sont vus reconnaître un classement patrimonial. Le gouvernement fédéral a officialisé sa reconnaissance de l'importance historique de la maison en inaugurant une plaque commémorative à l'été 2005, en présence des deux derniers propriétaires de la maison, Mgr Pierre Michaud et l'abbé Robert Michaud.

Comment et pourquoi une telle maison peut-elle devenir un laboratoire d'histoire et d'archéologie?

Bien sûr, lorsqu'on parle de laboratoire d'histoire et d'archéologie, il n'est pas question de faire des expérimentations qui altéreraient le témoignage historique et patrimonial de cette demeure, à la manière d'une expérience de chimie... Au contraire, dans son intégrité physique et avec ses multiples strates historiques, la Maison Louis-Bertrand constitue un lieu d'observation privilégié. C'est justement le fait qu'elle ait été habitée pendant 150 ans, qu'elle ait traversé toutes les étapes de la modernisation du Québec en gardant son authenticité qui peut intéresser l'historien et l'archéologue. De nombreux projets de recherche, de multiples activités d'enseignement pourront prendre forme autour et dans cette maison. Quelques-uns s'imposent déjà.

Un projet multidisciplinaire en histoire et en archéologie de la consommation apparaît particulièrement prometteur. Une analyse approfondie du contenu de la maison et de la provenance des objets permettra de mieux comprendre l'histoire de la consommation en

région non métropolitaine, en particulier au Bas-Saint-Laurent. En examinant les inventaires existants des biens classés¹³, et en complétant ces informations par des recherches *in situ*, il sera possible de voir comment cette famille bourgeoise a meublé sa maison, où elle achetait ses objets utilitaires, comment et quand les biens de consommation de masse ont pu y trouver une place. En archéologie du bâti¹⁴, le relevé systématique et la documentation des traces des modifications mineures (par exemple, le choix des couleurs, des revêtements de sol successifs, des éléments de décoration, etc.) et majeures (par exemple, les changements de vocation et d'organisation de l'espace, l'ajout ou la démolition d'annexes, la modernisation et la modification des systèmes de chauffage et d'éclairage, etc.) est une pratique relativement courante dans l'étude du patrimoine domestique¹⁵. Elle permet de reconstituer une petite histoire des espaces de vie, mais aussi, de façon plus générale, de reconstituer les habitudes de consommation et l'évolution des goûts et des préférences en matière de décoration intérieure et de confort. La Maison Louis-Bertrand a changé de vocation à quelques reprises; elle s'est progressivement enrichie d'une culture matérielle qui est le reflet de son époque, du statut social de ses habitants et de leur désir de représentation sociale. Il s'agit donc d'un espace de vie tout désigné pour conduire ce genre d'étude. La Maison Louis-Bertrand représente, en effet, un témoin unique de l'évolution de l'espace domestique de la bourgeoisie rurale au Québec.

Sur le plan historique, la Maison Louis-Bertrand est un lieu d'ancrage qui permet de saisir plusieurs facettes de l'histoire assez récente du Bas-Saint-Laurent. Comment la famille Bertrand a-t-elle participé à la mise en place de l'industrie forestière dans la région? Quelle fut l'importance des ressources maritimes, notamment la mousse de mer, pour cette région côtière? Dans quelle mesure le commerce s'est-il imposé dans l'édification de cette communauté? À qui a-t-il profité? La maison elle-même détient plusieurs des réponses à ces

questions, notamment par les objets usuels qu'on y trouve. Mais comme partout, les apparences peuvent être trompeuses. Pour que la Maison Louis-Bertrand offre tout son potentiel documentaire, des recherches complémentaires devront être effectuées. Il faudra tirer parti d'une panoplie de documents : photographies d'époque, journaux de l'époque, archives municipales, religieuses ou autres. Des entrevues devront également être menées auprès des membres de la famille encore vivants et des villageois qui ont connu les Michaud et les Bertrand.

Un autre champ d'études particulièrement novateur pourra éclairer une nouvelle facette de la maison : l'archéologie de l'alimentation. Des fouilles archéologiques menées sur le terrain de la maison, dans d'éventuelles latrines et fosses à déchet, permettront de documenter une autre facette des habitudes de consommations de ses habitants : les artefacts et les écofacts, dont notamment les restes archéobotaniques et zooarchéologiques, permettront de retracer les habitudes alimentaires des habitants et d'évaluer le rôle de l'alimentation dans la définition du statut social chez la bourgeoisie rurale québécoise.

Ces projets ne pourront être réalisés du jour au lendemain. Ils nécessiteront temps, énergie et ressources financières. Mais ils sont essentiels pour garder vivante cette maison unique. Le classement patrimonial accordé à la maison par les gouvernements fédéral et provincial s'accompagne d'ailleurs de la nécessité de rendre accessible toute la richesse historique, identitaire et patrimoniale de cette demeure. Si la Maison Louis-Bertrand peut être un laboratoire d'histoire et d'archéologie, les résultats des recherches qui y seront menées devront être partagés.

Les frères Michaud ont légué à la communauté un témoignage fidèle de l'histoire de leur famille et de leur région. Il importe maintenant de redonner la parole à la maison, de lui donner la chance de nous apprendre tout ce qu'elle sait de ses 150 années d'existence.

Notes

- 1 Paul-Louis Martin, *À la façon du temps présent. Trois siècles d'architecture populaire au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Géographie historique » 1999; Michel Lessard et Huguette Marquis, *Encyclopédie de la maison québécoise. Trois siècles d'habitations*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972.
- 2 Parc Canada, « Énoncé d'intégrité commémorative. Lieu historique national du Canada de la Maison Louis-Bertrand, L'Isle-Verte, Québec », Unité de gestion du Saguenay-Saint-Laurent, 2004, p. 8.
- 3 Ibid.
- 4 Cette question de la division des aires en fonction du sexe des enfants devra être confirmée par des recherches futures.
- 5 En fait, on sait qu'un caveau à légumes a bel et bien existé puisqu'il est mentionné sur un plan datant de 1906. D'autres bâtiments sont représentés sur ce même plan, mais ils semblent être situés tout juste à l'extérieur du terrain reconnu de la maison. Des recherches cadastrales et archéologiques supplémentaires devront être effectuées pour clarifier cette question. Parc Canada, « Énoncé d'intégrité commémorative », p. 11 et 28.
- 6 Robert Michaud a hérité de la maison par testament en 1946. Une entente notariée de 1977 faite de Pierre Michaud le copropriétaire de la maison.
- 7 Il se pourrait que l'électrification de la maison remonte à 1917, année où l'électricité a fait son entrée à L'Isle-Verte, notamment pour illuminer l'église voisine lors de la messe de minuit. Des recherches supplémentaires dans les journaux de la région devront être faites pour établir la date exacte de l'électrification de la maison.
- 8 Parc Canada, « Énoncé d'intégrité commémorative », p. 12.
- 9 Robert Michaud, *L'Isle-Verte vue du large*, [s. l.] Leméac, 1978, p. 196.
- 10 Pendant un temps, Louis Bertrand fut l'associé de Henry Caldwell et William Price dans l'exploitation des moulins à scie de la région. Michel Lessard, « La Maison Louis-Bertrand de L'Isle-Verte. Le parfum tenace du XIX^e siècle », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, XIX, 1, janvier 1996, p. 9. Cet article a préalablement été publié dans *Continuité*, 65, été 1995, p. 14-16.
- 11 Michaud, *L'Isle-Verte vue du large*, p. 232.
- 12 Parc Canada, « Énoncé d'intégrité commémorative », p. 6. Cette information s'inscrit dans la thèse défendue par Mathieu Noël dans son article « L'ancien bureau de poste à Rimouski : un édifice patrimonial oublié? ».
- 13 Dans le processus menant au classement des biens mobiliers de la Maison Louis-Bertrand, des inventaires des meubles et des objets ont été effectués. Patrick Albert, « Rapport d'évaluation de la collection de meubles. Maison Louis-Bertrand. L'Isle-Verte, Québec », Centre de conservation du Québec, ministère de la Culture et des Communications du Québec, 27 janvier 2003; Claire Desmeules, « Maison Louis-Bertrand, L'Isle-Verte. Évaluation qualitative des biens mobiliers, du décor et des fonctions d'origine des pièces », ministère de la Culture, Direction du Bas-Saint-Laurent, décembre 1993; Maison Louis-Bertrand. L'Isle-Verte. Fiches d'inventaire, août 1992; Registre des biens culturels, dossier II-789.001, Bas-Saint-Laurent, L'Isle-Verte.
- 14 Yves Esquieu, « L'archéologie du bâti en France », *Archeologia dell'architettura*, supplemento ad *Archeologia Medievale* XXIII, 1997, p. 133-140; N. Reveyron, « L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture », *Analyse architecturale, la monographie d'architecture*, séminaire sous la direction de J.-M. Pérouse de Montclos, Direction de l'architecture et du patrimoine, Paris (26-27 avril 2000), 2002, *In Situ*, revue électronique de L'inventaire général, 2002. <http://www.culture.gouv.fr/culture/revue-inv/002/nr002.html> (consulté le 30/01/06)
- 15 Avi Friedman et David Krawitz, *Peeking through the Keyhole. The Evolution of North American Homes*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002.

Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions.

Regard sur trois municipalités du Bas-Saint-Laurent

Euchariste MORIN

Le patrimoine est plus que jamais au cœur de l'actualité tout en soulevant débats et passions. Peu surprenant pour un secteur qui touche aux cordes sensibles de l'appartenance, de l'identité et de la mémoire des individus et des collectivités. Il est tout autant partie prenante des grandes luttes à l'échelle mondiale pour la défense de la diversité culturelle que des revendications territoriales des citoyens sur la scène locale.

L'éclatement de la notion de patrimoine et son rapprochement avec le quotidien des individus ont considérablement modifié la façon de l'appréhender. Il est devenu pratiquement impossible pour le gouvernement central de protéger l'ensemble des biens et des territoires pouvant receler un intérêt patrimonial. Peu à peu, des individus, des associations puis des corporations municipales se sont intéressés à ces composantes de leur environnement pour leurs valeurs historique, architecturale ou symbolique. Parmi tous ces acteurs, les municipalités occupent une place importante au regard de leur compétence en matière d'aménagement du territoire et du rôle accru que les politiques de décentralisation leur accordent.

Cet article présente le cas de trois municipalités du Bas-Saint-Laurent, soit Kamouraska, Rivière-du-Loup et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (île Verte), qui se sont engagées depuis une quinzaine d'années dans une démarche de

gestion intégrée de leur patrimoine. Ces exemples sont analysés à la lumière du contexte socio-politique dans lequel a évolué la notion de patrimoine. Les approches et les pratiques actuelles en matière de patrimoine sont entre autres intimement liées au mouvement de décentralisation et de régionalisation perceptible à la grandeur du monde occidental.

Le patrimoine : nouvel enjeu de société

Bien que pouvant être perçues comme réservées à un milieu spécialisé, les questions patrimoniales interpellent de plus en plus de gens de toutes les sphères de la société. Autrefois associé aux monuments historiques exceptionnels, le patrimoine fait référence aujourd'hui à une réalité beaucoup plus complexe et s'inscrit dorénavant comme un enjeu sociétal.

Alors que le monument historique est né au XIX^e siècle de la révolution industrielle, principalement sous l'égide de l'État supporté par une certaine élite, le patrimoine apparaît avec la modernisation récente des sociétés, en bonne partie sous la pression des mouvements populaires. La croissance économique et démographique de l'après-guerre favorise l'accélération de l'urbanisation qui fait exploser les limites de la ville, multiplie les voies de communication et conduit à des opérations de rénovation urbaine, « une approche curative dont plusieurs quartiers urbains anciens du Québec

ne se remettront jamais »¹. On peut donc attribuer à ce courant de modernisation et cette logique fonctionnaliste faisant fi du passé, la prise de conscience des citoyens et l'amorce des luttes qu'ils ont entreprises pour défendre leur environnement.

Le patrimoine, tel qu'il est défendu aujourd'hui, possède une forte valeur affective et identitaire, en lien étroit avec le vécu des gens. Il ne peut désormais y avoir de patrimoine sans une appropriation par les citoyens. « *C'est ainsi que le processus de valorisation du patrimoine prend place quand, des personnes, des institutions ou des communautés décident, d'un commun accord, que tel site mérite d'être préservé pour lui-même ou pour ce qu'il représente* »². Et, c'est entre autres par l'utilisation qu'on en fait, que s'effectue l'appropriation du patrimoine. On ne compte plus depuis vingt ans les projets de mise en valeur du patrimoine qui ont donné une impulsion nouvelle au développement culturel, social et économique des territoires.

Un nombre croissant d'intervenants, théoriciens et praticiens, se questionnent sur l'efficacité des moyens traditionnels utilisés pour la conservation et la valorisation du patrimoine. « *Comment convaincre qu'une gestion étriquée et conservatrice du patrimoine [...] n'est plus en mesure de répondre aux réalités de notre temps, car elle ne rend pas compte de la pluralité du passé* »³. Sans rejeter radicalement le rôle de l'État dans ce domaine, il reste que

les outils législatifs aux mains du pouvoir central pour la protection du patrimoine répondent difficilement à ce besoin exprimé d'une prise en compte globale et généreuse des lieux de mémoire et de vie. D'où la proposition de remettre à ceux qui ont la responsabilité de la planification et de l'aménagement du territoire le pouvoir d'assurer une conservation intégrée qui s'insère au cœur de l'activité humaine. « *Seule une collectivité locale, appuyée sur la mémoire de son passé et sur une forte conscience de sa spécificité peut concevoir de tels projets patrimoniaux, inséparablement architecturaux et sociaux* »⁴.

Entre régionalisation et mondialisation

À partir des années 1970, la volonté du gouvernement du Québec d'instituer une politique de régionalisation accompagnée de mesures visant la planification de l'aménagement du territoire aura un impact majeur dans le domaine du patrimoine. Avant cette date, le patrimoine relevait exclusivement de l'État et qui plus est, d'un seul ministère. On prône désormais une gestion globale des ressources, et le patrimoine s'insère petit à petit parmi les préoccupations d'autres ministères et organismes gouvernementaux. D'autre part, plusieurs structures ont été mises en place qui ont contribué à définir un nouveau pouvoir face au gouvernement central. Les organismes de concertation régionale tels les conseils régionaux de développement (CRD, aujourd'hui conférences régionales des élus), les conseils régionaux de la culture (CRC), les associations touristiques régionales (ATR) ou les municipalités régionales de comté (MRC) ont donné une voix aux populations régionales.

Parmi toutes ces mesures et politiques, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) adoptée en 1979 est probablement celle qui a le plus marqué les pratiques d'intervention en matière de patrimoine et influencé tout l'approche quant au concept de patrimoine. Par cette loi, le gouvernement a créé les MRC qui constituent depuis un partenaire majeur pour le développement régional. Les MRC

sont tenues de préparer un schéma d'aménagement qui doit identifier les territoires présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique. C'est véritablement à partir de ce moment que le patrimoine s'est peu à peu démocratisé, étant intégré au processus d'aménagement et défini comme un enjeu du développement.

Tournant une page de la période de l'État-providence, les gouvernements favorisent dorénavant une approche axée sur le développement endogène, avec les risques inhérents de l'augmentation des inégalités interrégionales. Cette stratégie politique fait appel à des notions de territoires, d'appartenance et de solidarité humaine. On oppose de ce fait la théorie du développement fonctionnel des années soixante et soixante-dix à celle du développement territorial. L'approche territoriale accorde une place importante aux espaces culturels et aux identités collectives. « *L'importance de valoriser l'identité de chaque région du Québec rend compte de la portée culturelle du développement* »⁵. La création de nouveaux produits du terroir, l'essor du tourisme culturel, l'organisation d'événements populaires participent à ce mouvement de valorisation du patrimoine que d'aucuns associent à l'avènement des sociétés post-modernes et au phénomène de mondialisation. « *Globalisation ne signifie donc pas homogénéisation de l'espace mondial mais, au contraire, différenciation et spécialisation. Les régions ou, encore mieux, les territoires sont aussi devenus les sources d'avantages concurrentiels* »⁶.

Le Bas-Saint-Laurent, une région culturelle

Depuis la création des dix premières régions du Québec en 1966, dans la foulée des politiques de régionalisation qui ont accompagné la mise en place de l'État moderne québécois, le palier régional ne cesse de s'affirmer comme un lieu de pouvoir et de développement. Même si ces découpages, réalisés de manière plutôt arbitraire, n'avaient qu'un but administratif et fonctionnel, ils ont contribué au fil des ans à constituer un territoire signifiant. « *Les régions*

actuelles sont le résultat d'un long processus historique de structuration de l'espace et de prise de conscience d'une identité régionale »⁷.

Les paysages et le patrimoine participent à la définition du Bas-Saint-Laurent, mais les actions de conservation de ce patrimoine entreprises au cours des dernières années par les Bas-laurentiens ont probablement davantage contribué à la construction et à l'existence réelle de la région. Par contre, comme elle se situe en périphérie des grands centres, ses richesses patrimoniales prirent un certain temps à bénéficier d'une reconnaissance de l'État. Alors que le Québec comptait déjà près de 200 biens classés en 1970, la région du Bas-Saint-Laurent n'en possédait que cinq, la majorité, soit plus de 60 %, se retrouvant à Québec et Montréal. Les régions, soumises aux décisions du gouvernement central, sont à cette époque pratiquement ignorées et n'ont que très peu d'influence, tant sur le plan culturel que dans les autres secteurs d'activités. Du point de vue patrimonial, les valeurs défendues, axées principalement sur la commémoration de l'histoire nationale et se référant essentiellement à la période de la Nouvelle-France, laissent dans l'ombre les régions éloignées, d'un passé plus récent et sans grande influence politique. « *Avant les années 1970, la région n'est guère utilisée comme cadre de référence pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. L'action de l'État québécois s'effectue de haut en bas, des élites vers la population, selon des critères qui échappent en bonne partie aux régions* »⁸.

Les politiques de régionalisation du gouvernement québécois du début des années 1980 permirent un certain rattrapage. De 1970 à 1990, le nombre de biens classés ou reconnus passe de 5 à 13, ce qui ne peut pas rendre véritablement compte de la diversité du patrimoine régional. La transformation majeure dans le domaine du patrimoine est plutôt du côté du monde municipal qui a été invité à ce moment-là à prendre une place de plus en plus grande dans ce secteur. Ce changement s'explique également par l'élargissement de la notion de patrimoine qui, en se

rapprochant de la notion de cadre de vie, interpelle directement le palier local. À partir de 1990, l'essor du tourisme culturel a conforté le choix des municipalités locales et régionales, et la mise en place de réseaux tel *Villes et villages d'art et de patrimoine* (VVAP) a favorisé, entre autres, l'éclosion d'une conscience patrimoniale chez les élus municipaux.

C'est aussi sous l'angle du tourisme culturel que le patrimoine est entré petit à petit dans les préoccupations des instances régionales. La confirmation des rôles des CRD après l'adoption de la Politique de développement régional en 1991 a conduit à des exercices de planification où la région devait identifier ses priorités de développement. C'est à partir de cette époque que le secteur culturel, par l'entremise principalement des CRC, a compris l'importance de s'inscrire dans la dynamique de planification régionale afin que soit reconnu son rôle névralgique et essentiel pour le développement des régions. Le Plan stratégique régional 2000-2005, dans une vision intégrée du développement, identifie parmi ses six défis celui de la qualité de vie, avec comme stratégies de « *valoriser et renforcer la vitalité culturelle de la région et de poursuivre la mise en valeur du potentiel offert par le paysage bas-laurentien dans une approche de développement durable* »⁹.

De son côté, Tourisme Bas-Saint-Laurent tente depuis quelques années de promouvoir la région en mettant en valeur ses attraits culturels. En 2000, il oriente sa campagne promotionnelle sur le patrimoine et les paysages, avec le slogan : *Le Bas-Saint-Laurent authentique*. Profitant bien sûr d'une conjoncture favorable, associée parfois au phénomène de « *retromarketing* », cette stratégie a permis une reconnaissance des attraits culturels de la région. Forte de cette image qu'elle se donne depuis cinq ans, la

région, par son association touristique, a identifié la culture comme le fil conducteur de toute sa stratégie de développement de l'offre touristique pour les années 2004-2009.¹⁰

Trois municipalités à l'avant-garde

Les municipalités locales constituent un lieu de gestion privilégié des activités décentralisées puisqu'elles sont imputables de leurs actions auprès de la population et qu'elles disposent de revenus autonomes pour en assurer le financement. Pour que cette décentralisation soit efficace, l'expérience démontre toutefois que l'État doit soutenir le palier local par des politiques et des mesures incitatives afin de promouvoir la prise en charge du patrimoine par les pouvoirs municipaux pour qu'ils puissent assumer correctement ce nouveau champ de compétence. Les trois exemples suivants prouvent que ces municipalités détiennent un rôle clef dans ce domaine, et que leur engagement a été à la base de la stratégie de conservation et de mise en valeur du patrimoine de leur territoire.

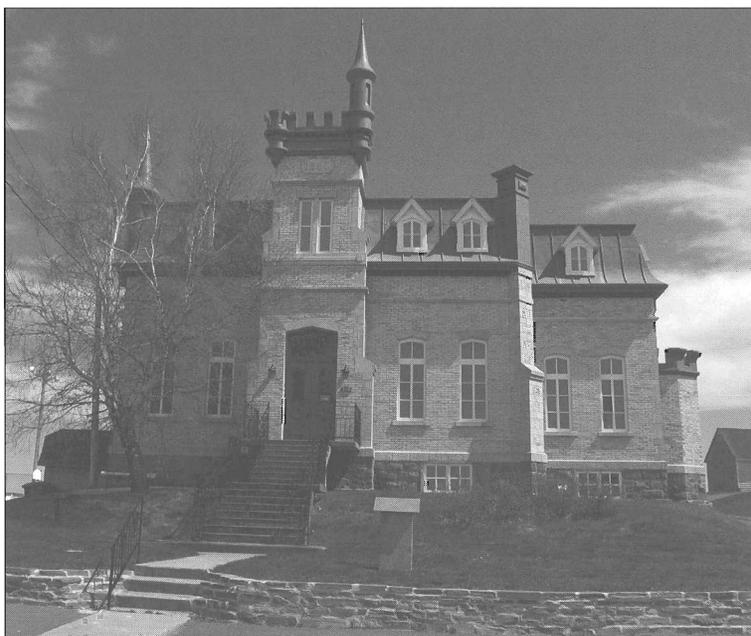
« *Kamouraska, c'est avant tout un village* »

La Municipalité de Kamouraska bénéficie d'une renommée depuis le début du XIX^e siècle alors qu'elle attirait

les premiers villégiateurs qui découvriraient les vertus de l'air pur et de l'eau salée. Détentrice d'un patrimoine remarquable dont la signification, du point de vue de la mémoire collective, dépasse largement les frontières de la localité, la municipalité s'est graduellement définie comme l'acteur principal de sa conservation et de sa mise en valeur.

La démarche d'aménagement entreprise par la MRC de Kamouraska dans les années 1980 constitue vraisemblablement une étape charnière dans la prise en compte, par la Municipalité de Kamouraska, de son patrimoine. Autant le premier schéma d'aménagement adopté en 1988 que le projet de schéma d'aménagement révisé adopté en 2000 confirmaient la volonté de la MRC d'intégrer la dimension patrimoniale à sa démarche d'aménagement et de développement. C'est dans cette perspective qu'elle appuya, au milieu des années 1990, l'Opération Héritage Kamouraska (OHK), expérience originale de concertation dans le but de structurer davantage les ressources patrimoniales en économie touristique, et qu'elle adhéra en 1998 au réseau VVAP. Enfin, en 2004, elle adoptait sa première politique culturelle.

De son côté, la Municipalité prenait le relais sur le plan local en 1991 et affirmait son engagement pour le patrimoine en l'inscrivant dans son plan d'urbanisme. Secondée par son Comité consultatif d'urbanisme (CCU), la Municipalité, en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), a procédé à un inventaire exhaustif de son patrimoine bâti. Forte des conclusions de l'étude patrimoniale soulignant le grand intérêt architectural et paysager du village, la Municipalité s'est alors dotée d'un outil réglementaire qui lui permet



Ancien Palais de justice de Kamouraska (Jean-François Rodrigue, 2005, ministère de la Culture et des Communications)

« un contrôle qualitatif » et opta pour l'adoption d'un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle utilisa également la *Loi sur les biens culturels* pour protéger cinq biens culturels incluant deux monuments historiques cités et trois sites du patrimoine.

L'application de ces mesures réglementaires a été facilitée par la mise en place d'un programme de subvention municipal en collaboration avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le MCC. De petits projets qui, bien que ne concernant souvent que des éléments décoratifs, ont cependant eu un effet d'entraînement dans le village et permirent d'inverser la tendance qui conduisait à une banalisation de l'architecture et des paysages. La Municipalité a également posé des gestes concrets en faveur du patrimoine en se portant acquéreur d'immeubles patrimoniaux qui constituent des témoins importants de l'histoire du village.

« Rivière-du-Loup, une culture à ciel ouvert »

Jusqu'aux années 1940, avant de céder sa place à Rimouski qui deviendra la capitale régionale, Rivière-du-Loup est la ville la plus importante du Bas-Saint-Laurent. De ce passé prospère et prestigieux, fortement lié à l'industrie du chemin de fer, la ville a conservé un patrimoine bâti de grand intérêt. Du début des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, l'engagement de la Ville pour son patrimoine a évolué constamment au rythme des possibilités et des opportunités qui s'offraient aux collectivités locales pour un meilleur contrôle de leur environnement.

Tout comme pour Kamouraska, le premier schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup, adopté en 1988, renfermait les premiers jalons pour une intégration du patrimoine dans les différents outils locaux d'urbanisme. La deuxième version adoptée en 2004 poursuit sur la même lancée, forte de l'adhésion de la MRC au réseau VVAP.

Dès le milieu des années 1960, des citoyens ont formé des comités d'histoire et de patrimoine pour la sauvegarde de l'héritage

loupériovois. Ils ont contribué à sensibiliser la population et les élus municipaux à l'importance de la protection du patrimoine. La Ville fera un premier geste dans ce sens en acquérant en 1981 l'ancien couvent du Bon-Pasteur et en le transformant en Maison de la culture. Par la suite, c'est par le biais de la revitalisation de son centre-ville que la Ville, appuyée par les associations de marchands, s'est préoccupée de la protection du patrimoine bâti.

En 1991, la Ville s'est conformée au schéma d'aménagement de la MRC en inscrivant formellement ses intentions en matière de patrimoine dans son plan d'urbanisme. Elle instaurera par la suite, en 1992, un PIIA sur la rue Lafontaine pour poursuivre les efforts de revitalisation du centre-ville alors que son projet de site du patrimoine dans le quartier sensible, dit des Ambassades, était rejeté par la population. La Ville procédera cependant à la citation de trois monuments historiques et en 2003, à la constitution d'un site du patrimoine dans le secteur du vieux Saint-Patrice.

L'adoption d'une politique culturelle en 1995 puis d'une politique du patrimoine en 2002, la première au Québec, l'adhésion au réseau VVAP ont consolidé les actions de la Ville dans ce domaine en concertation avec les intervenants et la population : développement des

connaissances par des inventaires, production d'outils de sensibilisation ou encore subventions aux propriétaires de maisons anciennes pour la planification et la réalisation de leurs travaux de restauration. Ces mesures ont été implantées dans le cadre d'une entente de développement culturel avec le MCC et par le biais de programmes de la SHQ. Le titre de Capitale culturelle du Canada décerné en 2003 était également accompagné d'une aide financière pour poursuivre ses efforts dans la conservation et la mise en valeur des richesses patrimoniales.

« Île Verte : île habitée »¹¹

Plus communément appelée l'île Verte, la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est la seule île habitée du Bas-Saint-Laurent avec une quarantaine de résidents permanents. Alors que la population a atteint à son apogée, au début du XX^e siècle, 365 personnes regroupées dans 45 familles, vivant presque exclusivement de pêche et d'agriculture, l'île doit maintenant se tourner vers le tourisme et la villégiature pour assurer son avenir. Prenant conscience de l'unicité et de la fragilité de ce milieu de vie, la Municipalité s'est peu à peu inscrite, avec des moyens à sa mesure, dans une démarche visant la protection de ces ressources tout en encourageant le développement de sa communauté.



Le phare de l'île Verte (Jean Larrivée, 1997)



Fumoir à l'île Verte (Jean Larrivée, 1997)

Il aura fallu attendre la deuxième version du schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup, adoptée en 2004, pour reconnaître la grande valeur patrimoniale de ce milieu agromaritime unique et le désigner territoire d'intérêt culturel. Cependant, une étude réalisée en 1989 par la Municipalité en collaboration avec le MCC dévoila la richesse de ce territoire et fut le déclenchement d'une véritable prise de conscience du milieu. C'est également à cette époque que naissait la Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'île Verte (CPICIV), association fondée par les nouveaux résidents afin de veiller à la protection et la mise en valeur de leur milieu de vie.

La transformation d'une économie basée sur l'agriculture vers une économie axée sur le tourisme et la villégiature ne se fait pas sans heurt et peut avoir des impacts importants sur l'environnement. Sur l'île Verte, la façon d'appréhender ces changements, en raison entre autres de la différence des idéologies sur le développement entre les anciens et les nouveaux résidents, n'a pas

toujours fait consensus. Mais, peu à peu, une vision commune s'est dégagée autour d'un développement de type durable axé sur le respect de l'environnement et de la population qui l'habite. En 1997, un plan directeur touristique a été produit par la CPICIV, entériné par les acteurs locaux lors d'un forum en 2001 et suivi, en 2002, d'un plan stratégique de développement et de gestion touristique (2002-2007) préparé pour le compte de la Municipalité.

Cette stratégie de développement s'appuie avant toute chose sur la matière première de l'île Verte, soit ses paysages champêtres issus du mariage heureux de sa géographie et des activités humaines qui s'y sont développées depuis deux siècles. La Municipalité a donc pris la responsabilité de garantir la préservation de cette ressource. En 1997, elle modifia sa réglementation d'urbanisme pour mieux assurer la protection des caractéristiques du paysage de l'île. Puis, elle s'est dotée d'un PIIA en 2000 qui prend en compte les caractéristiques des différents secteurs de l'île pour assurer une évolution contrôlée de ce milieu fragile.

La Municipalité s'est également engagée dans la mise en valeur du patrimoine en devenant propriétaire dès 1983 des maisons du phare et en créant une corporation pour la gestion de ce site récréotouristique. Elle est également devenue propriétaire de l'ancienne école Michaud aménagée en lieu d'interprétation du patrimoine et s'est associée avec deux autres sites pour créer un circuit touristique et patrimonial.

* * *

Il est possible de dégager une démarche commune aux trois municipalités présentées ici. Même si comme le mentionnait à juste titre la Commission des biens culturels dans une récente étude, il n'existe pas d'approche universelle en matière de gestion du patrimoine, un modèle se dessine à la lumière de ces exemples. Ainsi, des étapes charnières apparaissent : la planification territoriale au niveau de la MRC, la stratégie municipale en ce qui concerne le plan d'urbanisme et les politiques culturelles, le rôle du CCU, la connaissance du milieu par les

inventaires, la réglementation et les mesures incitatives, les travaux d'aménagement et d'urbanisme et enfin, l'information, la sensibilisation et la participation des citoyens.

Ces succès sur le plan local doivent beaucoup à la convergence des idées et des intérêts au niveau régional. Les efforts conjoints des organismes régionaux pour inscrire la culture dans les stratégies de développement ont indubitablement créé une synergie et apporté un soutien moral et financier aux acteurs locaux. Ils ont contribué à ce que les actions de protection du patrimoine s'insèrent dans un projet global de territoire, favorisant des démarches d'appropriation et de valorisation.

On constate toutefois qu'encore trop peu de municipalités ont entrepris une démarche aussi systématique en matière de patrimoine et que les acquis restent fragiles parmi celles qui s'y sont engagées. Les résultats obtenus militent cependant en faveur de la poursuite des efforts en outillant mieux les collectivités locales pour une utilisation judicieuse de cette

ressource, avec le concours de l'État, des instances régionales et des milieux associatifs et communautaires. Déjà, des actions innovantes dans ce sens sont tentées sur notre territoire comme la création de la corporation Ruralys qui se veut un centre de connaissances et d'expertise sur le patrimoine rural au service des communautés. C'est de cette façon que le patrimoine pourra demeurer au cœur des enjeux du développement local et régional.

Notes

- 1 Gérard Beaudet, « L'Institut et l'urbanisme au Québec : 1961/62-2001/02 » dans Gérard Beaudet, dir., *L'Institut d'urbanisme 1961-1962/2001-2002. Un urbanisme ouvert sur le monde*, *Trames*, hors série, 2004, p. 21.
- 2 Joances Beaudet, *La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle*, Québec, Commission des biens culturels, 2004, p. 6.
- 3 Jean-Yves Andrieux, *Patrimoine et histoire*, Paris, Éditions Belin, p. 26.
- 4 Claude Soucy, *Demande sociale en matière de patrimoine urbain et paysager*, Paris, Conseil général des ponts et chaussées, 1996, p. 17.

- 5 Hugues Dionne, « Les régions à la périphérie de quoi? », *Trames*, no 11, 1996, p. 49.
- 6 Georges Benko, interrogé par Juan-Luis Klein, *Le Devoir*, 8 et 19 mai 2002, p. F-7.
- 7 Fernand Harvey, « La genèse des espaces régionaux au Québec », *Trames*, no 11, 1996, p. 32.
- 8 Fernand Harvey, « Le patrimoine en région : tradition, modernité et postmodernité », *Trames*, no 12, 1998, p. 63.
- 9 CRCD du Bas-Saint-Laurent, *Plan stratégique du Bas-Saint-Laurent 2000-2005*, Rimouski, 2000, [s.p.].
- 10 Desjardins Marketing stratégique, *Plan stratégique de développement de l'offre touristique (2002-2007)*, rapport déposé à la Municipalité de Notre-Dame-Des-Sept-Douleurs, 31 p.
- 11 Jocelyn, Guimont, *Île Verte : île habitée*, *Plan stratégique de développement et de gestion touristique (2002-2007)*, rapport déposé à la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, 2002, 31 p.

L'ancien bureau de poste de Rimouski : un édifice patrimonial oublié?

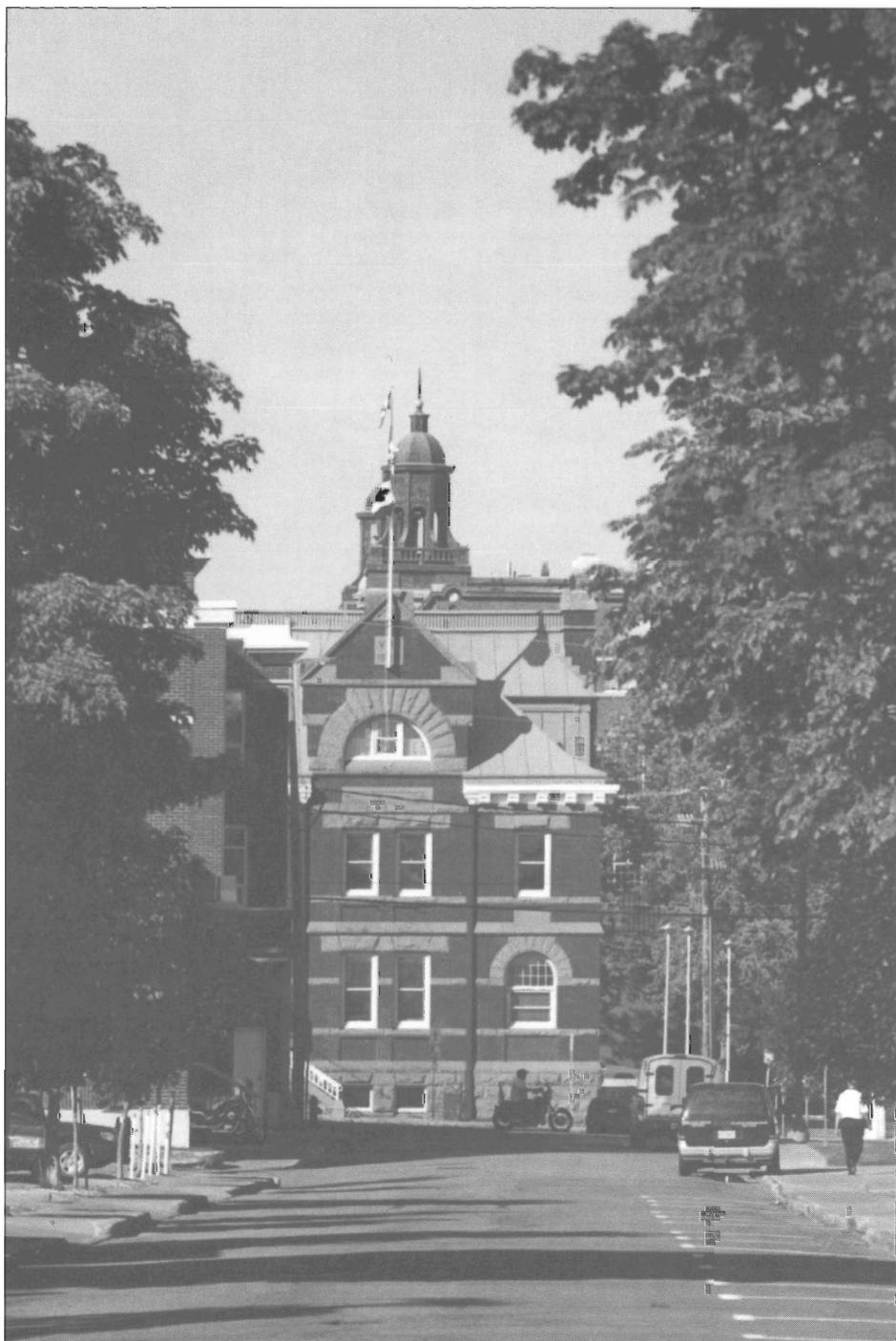
Mathieu NOËL

À l'été 2004, les citoyens de Rimouski ont été témoins de l'unification de l'hôtel de ville avec son bâtiment voisin, un immeuble de vieilles briques rouges abritant le bureau des « Permis et inspection » de la Ville. Ce vieil édifice, annexé à l'hôtel de ville grâce à une nouvelle aile reliant les deux bâtiments, est souvent ignoré par les passants. Pourtant, cet immeuble a été un acteur fondamental dans le développement de la ville de Rimouski puisque, de 1895 à 1951, il occupait la fonction de bureau de poste. Dans le présent article, nous démontrerons la valeur patrimoniale de ce bâtiment en examinant son importance dans l'histoire du développement rimouskois.

L'histoire de ce vieux bureau de poste est peu connue de la population rimouskoise. Il faut dire que le nombre d'études réalisées à son sujet est minime et, depuis les dernières générations, il semble avoir sombré dans l'oubli. En l'absence d'ouvrages sur le sujet et en raison du peu de documentation disponible, nous avons donc effectué des recherches dans les archives de la région afin d'en retracer l'histoire¹.

Un lieu de socialisation

Pour bien comprendre l'importance du vieux bureau de poste pour la ville de Rimouski, il est nécessaire de connaître son histoire et le rôle qu'il exerçait au début du siècle dernier. Chantal Amyot et John Willis expliquent que les bureaux de poste de l'époque étaient avant tout des lieux de rencontre pour la population des petites villes comme Rimouski². Par son emplacement stratégique au cœur de la ville, près de l'archevêché, du séminaire, de la gare, de la cathédrale, des banques et des principaux magasins, le bureau



L'ancien bureau de poste de Rimouski vu de la rue Jules-A.-Brillant (Jean Larrivée, 2002)

de poste permettait aux Rimouskois de se rencontrer et discuter tout en venant chercher leur courrier à l'arrivée du train. Le bureau de poste jouait alors sensiblement le même rôle que le parvis de l'église le dimanche matin, soit celui d'un lieu de socialisation. Le maître de poste (et bien souvent, la maîtresse de poste), qui était le responsable des lieux, devait ajuster son horaire avec celui des trains postaux, puisque c'est par ce moyen de transport que le courrier était transporté d'une ville à l'autre. Les bureaux de poste se développaient donc de pair avec le chemin de fer³.

Un contact avec l'extérieur

Pour les Rimouskois, le vieux bureau de poste était une fenêtre ouverte sur le monde. Comme le racontent Amyot et Willis⁴, le courrier servait à gérer les affaires pour les investisseurs de la région ou encore pour les agriculteurs. Aussi, plus simplement, le courrier pouvait être employé pour maintenir des liens avec les membres de la famille qui habitaient d'autres villes. De plus, par les livres et les journaux transportés par le biais de la poste, les Rimouskois demeuraient informés des dernières nouvelles politiques et culturelles du Québec, du Canada et du reste du monde. Avant la venue de la radio et de la télévision, la poste était l'un des seuls moyens de connaître les nouvelles de l'extérieur. Par la poste arrivait aussi le catalogue, le plus célèbre étant bien entendu celui de la maison Eaton's. Le catalogue a joué un rôle non négligeable dans la mise en place d'un marché de consommation national, permettant aux habitants des régions de s'y insérer grâce à l'achat par correspondance⁵. Les Rimouskois ont ainsi pu se mettre au fait de la mode montréalaise et, si leurs revenus ne leur permettaient pas toujours de commander les dernières nouveautés, du moins ont-ils pu s'inspirer des modèles offerts en catalogue pour réaliser leurs robes et leurs habits. La poste occupait donc une place de choix dans la vie des citoyens de Rimouski, car elle permettait à ceux-ci de rester ouverts sur l'extérieur et leur évitait de vivre complètement isolés des grands centres urbains.

La construction du bâtiment

Au-delà d'un simple lien avec l'extérieur, le bureau de poste pouvait aussi être source de fierté : un beau bureau de poste témoignait, à cette époque, du prestige de la localité concernée⁶. Plus un bureau de poste était beau, grand et construit avec des matériaux luxueux, plus il évoquait la prospérité et la force économique de la ville. Évidemment, les Rimouskois voulaient avoir le plus beau et le plus grand bureau de poste possible, afin de refléter la valeur économique de leur ville et favoriser son développement en attirant des investisseurs. En effet, les investisseurs et les voyageurs étaient plus portés à s'arrêter dans les villes qui possédaient un bureau de poste de qualité, puisque ceux-ci suivaient la logique voulant que le bureau de poste soit l'image de la puissance économique de la ville. C'est donc dans ce contexte qu'à partir de 1884 les Rimouskois demandèrent au gouvernement d'Ottawa un nouveau bureau de poste afin de remplacer celui construit en 1832⁷. Selon les citoyens, ce vétuste immeuble ne rendait pas justice à la ville. Toutefois, certains députés n'étaient pas convaincus qu'il était justifié de construire un nouveau bâtiment aussi grand pour la petite ville qu'était Rimouski. Cependant, les citoyens de Rimouski ont su démontrer que les services qu'ils obtenaient ne répondaient plus à leurs besoins. L'augmentation toujours constante de la population, le nombre de commerces en évidente évolution, et l'essor que connaissait le monde des affaires ont favorisé leur démarche⁸. Ils ont établi, hors de tout doute, que la réussite commerciale du milieu en dépendait. Ainsi, les Rimouskois ont transmis au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du député conservateur Adolphe Caron, une pétition signée par bon nombre d'habitants. Le gouvernement conservateur de Mackenzie Bowell a finalement accepté de réaliser cette construction en 1894, et les travaux ont débuté l'année suivante. Il avait alors été convenu que l'édifice logerait également les bureaux de la douane et du télégraphe. Le fait que le député de Rimouski Adolphe Caron ait été du

côté du pouvoir et qu'il occupait à ce moment la fonction de ministre des Postes au sein du gouvernement conservateur n'a sûrement pas nui à la décision⁹... Il allait de soi que le ministre des Postes du pays ait un bureau de poste digne de ce nom dans son comté. Une certaine forme de népotisme s'observe ici puisqu'on peut supposer que le bureau de poste de 1895 n'aurait pas été aussi beau et aussi grand, n'eût été de la fonction ministérielle de Caron. La présence du ministre dans la circonscription de Rimouski permet aussi de comprendre pourquoi c'est un architecte aussi connu que Thomas Fuller qui fut chargé de la construction de l'édifice.

Le changement de vocation

En 1951, un bureau de poste plus moderne fut construit de l'autre côté de la rue de la Cathédrale, obligeant les décideurs à repenser la vocation de l'édifice de 1895. Dès 1951, la Ville de Rimouski proposa au gouvernement fédéral de se porter acquéreur du bâtiment afin de loger ses bureaux¹⁰. Le gouvernement décida plutôt de conserver l'édifice pour y installer différents bureaux gouvernementaux. C'est ainsi que l'Aviation royale canadienne, le bureau des pensions de vieillesse et la Société canadienne du cancer se sont succédé dans les locaux de l'ancien bureau de poste. Finalement, la Municipalité de Rimouski a pu acquérir l'édifice et le terrain le 8 juin 1998¹¹. Elle y logea son service des « Permis et inspection ». Le bâtiment changeait alors de propriétaire pour la première fois, puisque le gouvernement fédéral en avait la possession depuis le 10 avril 1895. C'est donc après plus de cent ans d'existence que la Ville a pu faire l'acquisition de l'édifice signé Thomas Fuller.

Son architecte, Thomas Fuller

La construction du vieux bureau de poste de Rimouski s'est achevée en 1895 selon les plans de l'architecte Thomas Fuller. Gerry Wheatly et Michel Saint-Pierre rapportent que Fuller (1823-1898), originaire d'Angleterre, s'était établi au Canada en 1857¹². L'architecte fusionnait différents styles architecturaux afin de rendre ses réalisations

distinctes. Ses créations étaient souvent influencées par l'architecte américain Henry Hobson Richardson (1838-1886). De 1881 à 1896, Fuller a occupé la fonction d'architecte en chef du gouvernement canadien à Ottawa. Cette importante nomination faisait suite à certains grands prix qu'il avait obtenus lors des années précédentes. En effet, en 1859, il avait remporté un prix pour sa contribution à la construction du Parlement d'Ottawa, ainsi qu'un second, en 1867, pour ses plans du Capitole de l'État de New York. Fuller a donc participé à plusieurs constructions majeures dans la deuxième moitié du 19^e siècle, pour un total de 140 bâtiments au Canada. Il apparaissait comme l'un des grands architectes de son époque et était reconnu dans plusieurs pays. Puisque leur bureau de poste fut construit selon les plans d'un architecte de grande renommée, on peut croire que cela a été valorisant pour les Rimouskois.

Son architecture

Lors de la conception du bureau de poste de Rimouski, Fuller a employé un style architectural éclectique, qui consiste en un mélange d'anciennes et de nouvelles formes d'architecture. Cette pratique s'avère très populaire entre 1880 et 1920. Dans ce mariage de styles architecturaux, Fuller a exploité le style néo-roman, observable par les pierres non polies et la combinaison de pierres de différentes couleurs. Il a utilisé, entre autres, des briques rouges et des pierres à bossage plus pâles. Il a également exploité le néo-gothique de l'époque victorienne par la polychromie du bâtiment, ainsi que le style second empire par sa toiture en mansarde¹³. Cette bâtisse de deux étages et demi est complétée par une aile d'un étage. Le bâti principal est caractérisé par d'immenses lucarnes ainsi que par des plates-bandes de pierres au-dessus des fenêtres, et des appuis au-dessous. Sur le devant du bâtiment, un médaillon sur lequel sont inscrites les initiales « VR » est visible. Celles-ci signifient « Victoria Regina », reine d'Angleterre au moment de la construction du bureau de poste. À cette époque, les initiales des souverains anglais étaient régulière-

ment gravées sur les bâtiments fédéraux. Cette pratique se révèle une marque de respect du Dominion envers la monarchie britannique.

Depuis sa construction, l'extérieur du vieux bureau de poste a été bien conservé dans son ensemble malgré quelques rénovations faites au cours des dernières années qui ont enlevé un peu du cachet d'origine. D'abord, les deux portiques de la façade de la bâtisse ont été éliminés. L'une des deux portes de cette même façade a été murée, tandis qu'un petit balcon fut construit à la seconde. Afin de répondre aux normes d'accessibilité, une rampe d'accès a été érigée à la porte latérale sud¹⁴. Deux agrandissements eurent lieu en 1925 et 1948 permettant d'accroître la superficie de la partie arrière du bâtiment¹⁵. Par la suite, une rénovation majeure fut réalisée durant l'été 2004, lorsqu'une nouvelle aile fut construite entre le vieux bureau de poste et l'hôtel de ville¹⁶. Cet agrandissement coûta 1,4 million de dollars. La Ville, qui s'était portée acquéreur de l'immeuble qui abritait jadis le vieux bureau de poste, souhaitait réunir ce bâtiment à son hôtel de ville et y construire de nouveaux bureaux. Afin de réaliser ce projet, le mur arrière, celui du côté ouest du vieux bureau de poste, fut démoli. C'est la firme d'architectes Proulx et Savard qui a été mandatée pour concrétiser ce projet. Ceux-ci ont choisi de bâtir cette nouvelle section à l'aide de murs rideaux (grandes vitrines), soi-disant pour refléter le patrimoine du vieux bureau de poste¹⁷. Toutefois, le choix des matériaux employés pour cette nouvelle section est discutable, puisqu'avec ses allures futuristes, elle détruit une partie de l'atmosphère qui entourait le vieux bureau de poste construit en 1895. L'extérieur de ce dernier est néanmoins plutôt bien conservé.

Malheureusement, ce n'est pas le cas en ce qui concerne l'intérieur de l'édifice. En effet, au cours des années suivant sa construction, plusieurs transformations internes eurent lieu. Lorsque le bâtiment perdit son rôle de bureau de poste en 1951, il fut totalement réaménagé afin d'offrir différents

espaces de bureaux. Aujourd'hui, seul le grand escalier pour accéder aux étages demeure un vestige de l'époque du bureau de poste¹⁸. Il est donc regrettable de constater que l'intérieur a conservé peu de traces de son histoire.

Sa protection

Au cours des dernières années, certaines mesures furent mises en place afin de protéger le vieux bureau de poste et le mettre en valeur. En effet, déjà en 1951, lors de la fermeture du bureau de poste, la Ville de Rimouski souhaitait se porter acquéreur de la bâtisse afin d'y installer certains de ses bureaux. La correspondance trouvée aux archives¹⁹ démontre que la Ville a tenté à plusieurs reprises de prendre possession de l'immeuble, mais que c'est seulement en 1998 que le gouvernement fédéral a accepté de le vendre. Le véritable intérêt de la Ville pour le bâtiment ne concernait au départ que l'espace de bureau disponible, mais avec le développement de la conscience patrimoniale dans la région, il est probable qu'en 1998, un certain attachement pour cette vieille bâtisse motivait également la requête. Toutefois, ce changement de propriétaire ne fut pas une solution providentielle pour la préservation du vieux bureau de poste, comme le démontre la démolition du mur arrière en 2004. Actuellement, une seule mesure importante assure la protection de l'immeuble. En effet, le vieux bureau de poste de Rimouski se retrouve, depuis 1997, à l'intérieur du site du secteur institutionnel du centre-ville de Rimouski²⁰. Ce premier site du patrimoine à Rimouski fut créé afin de protéger certains bâtiments ayant résisté au feu dévastateur de 1950 lors duquel fut rasée une bonne partie de la ville. Parmi ces bâtiments, il y a, entre autres, la cathédrale, l'archevêché, la Maison Gauvreau et l'ancien séminaire qui est devenu le Cégep de Rimouski. Le ministère de la Culture et des Communications explique que « *la constitution d'un site du patrimoine est une mesure de protection légale, applicable depuis 1986, que les municipalités peuvent [exercer] pour protéger une partie de son territoire où*

se trouvent des biens culturels immobiliers »²¹. Ainsi, le propriétaire, la Ville de Rimouski dans le cas présent, doit demander l'autorisation du Conseil municipal si elle souhaite un jour démolir l'immeuble en entier ou en partie. Par contre, elle n'a que l'obligation « d'informer le conseil » si elle désire y faire des travaux tels que rajouter une section à l'édifice, comme ce fut le cas pour l'agrandissement de 2004. Le fait que le bâtiment ne soit pas classé n'est donc pas une situation idéale puisque la Municipalité de Rimouski peut apporter des modifications sur l'immeuble sans restrictions particulières.

Le vieux bureau de poste, par son ancienne fonction sociale et son rôle dans le développement de la ville, ainsi que par ses particularités architecturales et son histoire, est sans aucun doute très important pour le patrimoine rimouskois. Nous croyons que la Ville se doit d'exercer un plus grand rôle dans la protection du vieux bureau de poste et des sites importants. D'autant plus que, depuis l'amendement à la Loi sur les biens culturels de 1986, elle possède les outils pour le faire. La Municipalité de Rimouski devrait prendre exemple sur celle de Rivière-du-Loup, qui dernièrement a effectué un tournant patrimonial important en mettant en valeur son patrimoine bâti grâce à une Politique du patrimoine novatrice. Toutefois, la Ville n'est pas la seule à devoir améliorer les conditions de protection du bâtiment. En effet, Patrimoine Canada au fédéral et le ministère de la Culture et des Communications au provincial ont eux aussi un rôle à jouer. Patrimoine Canada a désigné la bâtisse « *édifice fédéral du patrimoine* ». Cependant, cette mesure n'apporte que très peu de protection au vieux bureau de poste puisqu'il n'est ni classé, ni reconnu²². Ainsi, celui-ci n'est protégé par aucune loi ou mesure directe en provenance du fédéral. Pour améliorer sa situation, la première étape serait de le faire classer ou du moins reconnaître monument historique par Patrimoine Canada. Si un organisme du milieu rimouskois décidait de se préoccuper du sort de ce vieux bureau de poste et réussissait à le faire classer

monument historique auprès du gouvernement, le bâtiment pourrait recevoir de l'aide du fédéral. Ainsi, sa gestion serait partagée avec la municipalité. Le gouvernement provincial devrait, lui aussi, participer à la protection du vieux bureau de poste. En citant ce dernier monument historique, un soutien technique et une aide financière pourraient être octroyés au bâtiment, en plus de partager l'expertise de ses spécialistes dans la protection de l'édifice. Le fait que deux ou même trois paliers gouvernementaux partagent la responsabilité de la protection de l'immeuble rendrait le tout beaucoup plus impartial, car ainsi, la Ville ne pourrait pas décider unilatéralement d'apporter des changements majeurs à sa structure sans l'autorisation de Patrimoine Canada et du gouvernement provincial. Donc, la protection du bâtiment serait sans doute mieux assurée.

La mise en valeur

En 1998, lorsque la Ville se porta acquéreur de l'édifice, elle réalisa une mesure assez sommaire pour le mettre en valeur et éviter qu'il ne sombre dans l'oubli. La solution qu'elle trouva, en collaboration avec Patrimoine Canada, fut de poser une plaque commémorative à côté de la porte principale. Tout ce que mentionne cette modeste plaque, c'est que l'immeuble fut « *construit en 1895 pour servir de bureau de poste jusqu'en 1951 et occupé par la suite par divers ministères fédéraux jusqu'en 1997* ». Aussi, trop peu d'informations sont offertes dans *Les promenades historiques de Rimouski*. Il y a très certainement place à amélioration pour mettre en valeur ce bâtiment historique.

La mise en valeur est possiblement ce qui est le plus négligé en ce moment, puisque plusieurs Rimouskois ne connaissent pas l'histoire ni même l'existence de cet ancien bureau de poste. La petite plaque commémorative et le peu d'écrits réalisés sur le sujet sont loin d'être suffisants. Une solution simple à réaliser et qui n'entraînerait pas de coûts exorbitants pourrait être envisagée. Pour informer les Rimouskois de cette partie de leur histoire, il suffirait d'aménager

certains vestiges du passé du vieux bureau de poste dans l'entrée de l'immeuble. Un léger réaménagement du hall d'entrée pourrait mettre en valeur l'escalier qui semble être le seul élément demeuré intact à l'intérieur, d'y accrocher des photos retraçant l'histoire de l'édifice et d'y exposer divers objets significatifs dans des niches vitrées. Par exemple, une vieille balance servant à peser les lettres, des tampons encreurs pour oblitérer le courrier et de vieux timbres. Ceci pourrait faire en sorte de piquer la curiosité et susciter l'intérêt des clients venus chercher un permis de construction. Sans nécessairement rejoindre tous les Rimouskois, cette solution aurait au moins le mérite d'informer les usagers du bâtiment et ainsi éviter que le bureau de poste ne tombe dans l'oubli. Finalement, nous croyons que la Ville devrait utiliser le contexte favorable actuel afin de donner une plus grande visibilité au bâtiment. Avec la création de la Société rimouskoise du patrimoine, qui vise la mise en valeur du patrimoine de la ville, et son désir de réaliser un inventaire du patrimoine bâti, le moment est idéal pour faire admettre le vieux bureau de poste dans les biens patrimoniaux de Rimouski. Ainsi, lors de l'élaboration du prochain circuit touristique, le vieux bureau de poste occuperait une place plus importante parmi les richesses de notre patrimoine, car nul besoin de mentionner que Rimouski renferme plusieurs autres sites patrimoniaux dignes d'intérêt.

Notes

- 1 Archives nationales du Québec, Direction du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (ANQ); Archives de la Ville de Rimouski (AVR).
- 2 Chantal Amyot et John Willis, *Le courrier est arrivé! La poste rurale au Canada de 1880 à 1945*, Gatineau, Musée canadien des civilisations, 2003, p. 18.
- 3 *Ibid.*, p. 44.
- 4 *Ibid.*, p. 17.
- 5 Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain. Tome 2. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989 (2^e édition), p. 169.
- 6 Chantal Amyot et John Willis, *Le courrier est arrivé!*, p. 43.
- 7 Michel L. Saint-Pierre et al., *Promenade historique de Rimouski*, Rimouski, Office du tourisme et des congrès de Rimouski, 1993, p. 34.
- 8 Marie-Ange Caron, Pierre Collins et al., *Mosaïque rimouskoise : une histoire de Rimouski*, Rimouski, Le Comité des fêtes du cent cinquantième anniversaire de la paroisse Saint-Germain-de-Rimouski, 1979, p. 255.
- 9 Gouvernement du Canada, *Bienvenue au Parlement du Canada*, (<http://www.parl.gc.ca/information/about/people/key/bio.asp?lang=F&query=9356&s=>), consulté le 20 février 2006.
- 10 *Greffe de la séance du Conseil de Ville de Rimouski*, AVR, 5 juin 1951.
- 11 *Acte de vente par Sa Majesté la Reine à la Ville de Rimouski*, numéro 368, AVR, 8 juin 1998.
- 12 Gerry Wheatly, *Fuller Post Office*, (<http://almonthe.clal.ca/articles/fuller%20post%20office.html>), consulté le 20 février 2006; Michel L. Saint-Pierre et al., *Promenades historiques de Rimouski*, p. 34.
- 13 Ces informations ont été obtenues par l'analyse comparative du dessin architectural du bâtiment réalisé par Diane St-Laurent, disponible dans la *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, volume 11, numéro 2, (décembre 1985) : p. 52, et de la description des styles employés par Fuller, décrits dans le livre de Chantal Amyot et John Willis, *Le courrier est arrivé!* p. 62-63.
- 14 Ces informations ont été obtenues en comparant le bâtiment actuel avec une photo de l'immeuble prise le 8 juillet 1953, provenant du fonds J.-Gérard Lacombe, P24.3R.186, ANQ.
- 15 Michel L. Saint-Pierre et al., *Promenades historiques de Rimouski*, p. 34.
- 16 Ville de Rimouski, *Règlement 78-2003* (http://www.ville.rimouski.qc.ca/citoyens/reglements/pdf/Reglement_78-2003.pdf), consulté le 20 février 2006.
- 17 *Communiqué de l'architecte concepteur David Savard*, bureau les architectes Proulx et Savard, 21 avril 2004.
- 18 Ces informations nous ont été transmises par Jean-Guy Deschamplain, inspecteur en bâtiment pour la Ville de Rimouski.
- 19 *Lettre de J. D. Gardner, gérant de la division des terres et bâtiment, à Armand Gagnon, greffier de la Ville de Rimouski*, AVR, 9 juillet 1951; *Lettre de Armand Gagnon, greffier de la Ville de Rimouski, à J. D. Gardner, gérant de la division des terres et bâtiment*, AVR, 8 juin 1960.
- 20 Ministère de la Culture et des Communications, *Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec*, (<http://www.biens-culturels.mcc.gouv.qc.ca/detail.asp?type=i&id=942>), consulté le 20 février 2006.
- 21 Ministère de la Culture et des Communications, *Les différents statuts : qu'est-ce que ça implique?* (<http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/biens-culturels/statuts.pdf>), consulté le 20 février 2006.
- 22 Lieux patrimoniaux du Canada, *Lieux patrimoniaux du Canada*, (http://www.lieuxpatrimoniaux.ca/acc-hom_f.aspx), consulté le 20 février 2006.

Le patrimoine religieux bas-laurentien : portrait de la situation actuelle¹

Stéphane PINEAULT

Depuis quelques années, l'avenir du patrimoine religieux québécois préoccupe non seulement les autorités religieuses, mais également de nombreux spécialistes de différents domaines d'expertise (ethnologues, architectes, urbanistes, etc.). Ce sont aussi les citoyens attachés à leur église et inquiets de voir disparaître un lieu aux multiples significations. Ils sont donc nombreux à donner leur opinion dans les journaux et sur la place publique alors qu'ils débattent des grands enjeux présents et futurs qui concernent ces bâtiments plus délaissés que jamais par les fidèles. Des colloques sont organisés : à Saguenay (1998), à Québec (2004), à Montréal (2005). Des situations particulières sont exposées, des solutions temporaires ou permanentes sont proposées. Comment sauver cet imposant patrimoine? Qui doit s'en occuper : l'État, les autorités religieuses ou les municipalités? Est-ce que la réutilisation des lieux de culte est une solution garante de la pérennité de ces bâtiments? Beaucoup de questions qui nécessitent des réponses.

Contrairement à d'autres régions québécoises, les lieux de culte bas-laurentiens ont, jusqu'à maintenant, été peu confrontés à la destruction ou à une reconversion complète². Cette situation ne saura cependant perdurer, compte tenu de la situation problématique de plusieurs paroisses de la région. Des décisions douloureuses devront bientôt être prises par certaines fabriques paroissiales qui ne peuvent plus assurer l'entretien de ces églises souvent devenues trop dispendieuses.

Le but de cet article n'est pas de proposer des solutions concrètes pour assurer la conservation du patrimoine religieux bas-laurentien,

mais plutôt de dresser un portrait de la situation qui prévaut actuellement dans la région. Je traiterai d'abord de l'Inventaire des lieux de culte du Québec, réalisé par la Fondation du patrimoine religieux du Québec en 2003-2004, qui a permis l'étude de 155 lieux de culte au Bas-Saint-Laurent. Ensuite, je m'attarderai aux quelques lieux déjà protégés par les différents paliers gouvernementaux et les municipalités. Dans la dernière partie, je donnerai quelques exemples de réutilisation de bâtiments religieux dans la région. J'espère ainsi que les efforts réalisés par différents intervenants dans la conservation du patrimoine religieux bas-laurentien pourront être appréciés à leur juste valeur.

L'INVENTAIRE DES LIEUX DE CULTE DU QUÉBEC : QUELQUES RÉSULTATS AU BAS-SAINT-LAURENT

Fondée en 1995 par le gouvernement du Québec, « *la Fondation du patrimoine religieux du Québec est une corporation sans but lucratif, à caractère multiconfessionnel, qui a pour mission d'aider les Traditions et communautés religieuses propriétaires de patrimoine religieux à conserver ce patrimoine et à le mettre en valeur par l'entretien préventif et la restauration* »³. Depuis 1995, plus de 1500 projets ont été réalisés afin de préserver le patrimoine religieux québécois. Ce n'est toutefois qu'en 2003 que la Fondation décide d'élaborer un inventaire national des lieux de culte afin de « [...] développer la connaissance nécessaire à l'identification des édifices patrimoniaux significatifs, et ce, afin d'intervenir adéquatement et de déployer des mesures de gestion appropriées »⁴. Parmi les objectifs de l'inventaire, on retrouve la volonté de développer une meilleure connaissance des édifices religieux

régionaux, de rassembler une documentation plus substantielle des lieux les plus significatifs, de doter la Fondation d'outils pour réaliser des projets de diffusion, d'assurer le développement d'un personnel compétent, d'identifier les priorités d'intervention, d'assurer la pérennité des biens les plus significatifs et d'assurer la reconnaissance patrimoniale par l'attribution de statuts de protection locaux et provinciaux⁵. La première phase consistait ainsi à inventorier tous les lieux de culte construits avant 1975 et toujours considérés comme tels. La seconde phase portait sur l'évaluation patrimoniale et la hiérarchisation régionale puis nationale des lieux de culte construits avant 1945, soit la date butoir pour le programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux⁶. Une troisième phase, consistant à inventorier le patrimoine mobilier et liturgique, n'a toujours pas été entamée. C'est donc dans cette perspective que l'inventaire a été lancé en avril 2003, ce qui a permis de dégager certains résultats pour chacune des régions québécoises.

La région du Bas-Saint-Laurent, couverte par l'inventaire, se divise en huit municipalités régionales de comté (MRC). Il s'agit des MRC des Basques, de Kamouraska, de Matane, de Matapédia, de la Mitis, de Rimouski-Neigette, de Rivière-du-Loup et celle du Témiscouata. En raison de cette division administrative du territoire, elle inclut partiellement⁷ deux diocèses catholiques : celui de La Pocatière et celui de Rimouski. Ce sont donc 155 lieux de culte, construits avant 1975, qui ont été recensés par les deux agents⁸ pour la région bas-laurentienne. De ce nombre, 148 lieux de culte sont catholiques et 7 sont protestants. Pour chacun d'eux, une

fiche identificatrice a été remplie avec les principales informations concernant la localisation de l'église, les matériaux utilisés, le type de plan au sol et l'emplacement des clochers, etc. De plus, un relevé photographique a été effectué sur chaque lieu de culte, donnant ainsi une trentaine de photographies à la fois de l'extérieur et de l'intérieur du lieu, de même que des clichés extérieurs des principaux éléments du site paroissial (presbytères, cimetières, monuments, etc.). Grâce à ces données, il est possible de faire certaines constatations sur les lieux de culte du Bas-Saint-Laurent.

Sur le plan de l'ancienneté, on remarque que huit lieux de culte bas-laurentiens ont été construits avant 1850 : ces églises sont assez dispersées puisqu'elles sont situées dans quatre MRC différentes : Kamouraska (Saint-André, Saint-Pascal, Sainte-Hélène), La Mitis (Sainte-Luce), Les Basques (Saint-Simon) et Rivière-du-Loup (Saint-Georges-de-Cacouna, Saint-Bartholomew, La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte). De la période s'échelonnant de 1850 à 1900, il subsiste 29 lieux de culte, 71 pour ceux allant de 1900 à 1945 et 47 de 1945 à 1975. On constate donc que la majorité des lieux de culte construits dans la région l'ont été entre 1900 et 1945, période au cours de laquelle les paroisses bas-laurentiennes ont connu une hausse marquée de leur population. Sans inclure les paroisses de la Côte-du-Sud, la population bas-laurentienne est passée de 59 128 habitants en 1891 à 147 322 en 1941⁹. Cette augmentation rapide a exigé la construction de lieux de culte pouvant contenir plusieurs centaines de personnes. L'inventaire montre également que la presque totalité des lieux de culte sont des églises. En fait, on dénombre 137 églises, onze chapelles conventuelles¹⁰, quatre églises dites chapelles¹¹, deux lieux de pèlerinage (Berceau du Kamouraska et Sanctuaire de Fatima) et un oratoire (Oratoire Saint-Joseph à Lac-au-Saumon). Certains de ces lieux ne sont que rarement fréquentés pour des offices religieux,

mais au moins une cérémonie annuelle est célébrée dans l'ensemble des bâtiments couverts par l'inventaire.

Quelques architectes de grande renommée ont réalisé des églises au Bas-Saint-Laurent. Le plus actif est sans aucun doute David Ouellet. À lui seul, il a réalisé les plans de onze églises toujours subsistantes et de sept autres en compagnie de Pierre Lévesque. De plus, il a effectué des retouches sur plusieurs églises, notamment par la construction de nouvelles tours clochers (La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte, Sainte-Luce et Saint-Simon, entre autres). On peut donc affirmer qu'une trentaine de lieux de culte portent l'influence de David Ouellet dans la seule région du Bas-Saint-Laurent. D'autres architectes de renom, tels que Thomas Baillairgé (Saint-Simon, Sainte-Luce, ancienne église Saint-Germain), Charles Baillairgé (Saint-Patrice-de-Rivière-du-Loup), Louis-Thomas Berlinguet (Saint-Georges-de-Cacouna), François-Xavier Berlinguet (Saint-Arsène) et Victor Bourgeau (cathédrale Saint-Germain) ont travaillé à l'édification de lieux de culte dans la région¹².

L'inventaire aura permis une meilleure connaissance de l'ensemble du patrimoine religieux immobilier bas-laurentien construit avant 1975. Bien que des inventaires parcellaires avaient été réalisés par la section régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec, ce nouvel inventaire uniforme amène une vision plus actualisée et globale de la situation des lieux de culte bas-laurentiens. En outre, la recherche documentaire effectuée sur chacun des lieux a entraîné une meilleure compréhension de l'évolution architecturale de certains lieux de culte. Dans d'autres cas, des études plus approfondies seront nécessaires. Une troisième phase de l'inventaire, portant sur le patrimoine mobilier et liturgique, était originalement prévue. Il reste à souhaiter que cette phase ait lieu dans les plus brefs délais afin que cet important élément du patrimoine religieux soit recensé et que l'inventaire puisse être complété.

LES BÂTIMENTS RELIGIEUX PROTÉGÉS AU BAS-SAINT-LAURENT

Il a fallu attendre le début du XX^e siècle avant que les paliers gouvernementaux ne mettent sur pied des commissions permanentes s'occupant de la commémoration et de la diffusion des événements et personnages de l'histoire : en 1919, le gouvernement canadien crée la Commission canadienne des lieux et monuments historiques alors que le gouvernement québécois fonde, en 1922, la Commission des monuments historiques. C'est en cette même année que le Québec sanctionne la première loi canadienne protégeant le patrimoine culturel, loi largement inspirée de celle que la France avait adoptée en 1913¹³. En 1952, sous les recommandations de Paul Gouin, le gouvernement de Duplessis amende la loi québécoise sur les monuments historiques de 1922. La nouvelle loi permet ainsi un champ d'action plus vaste, en plus de donner des moyens et des ressources accrues à la Commission.

Au Bas-Saint-Laurent, les premiers bâtiments religieux protégés en vertu de la nouvelle loi sur les monuments historiques sont les églises Sainte-Luce et Saint-Georges-de-Cacouna, classées monument historique par le gouvernement du Québec, en 1957. Il en est de même du presbytère de l'église Saint-Georges-de-Cacouna. En tout, de 1957 à 2005, ce sont une vingtaine de statuts de protection qui ont été émis sur un aspect du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent.

Saint-André-de-Kamouraska : seule église protégée par le gouvernement canadien

En 2005, l'église Saint-André, dans la MRC de Kamouraska, célébrait son deux centième anniversaire. Construite entre 1805 et 1811, cette petite église de style récollet est la plus ancienne de toute la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit d'un des plus beaux éléments du patrimoine religieux, non seulement régional, mais national. En effet, en 1986, l'église Saint-André était désignée monument historique par le gouvernement du Canada. Depuis, elle a été classée monument historique par le gouvernement du



Église Saint-André-de-Kamouraska. Construite de 1805 à 1811, elle est la plus ancienne église du Bas-Saint-Laurent. Elle est aujourd'hui protégée par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et par la municipalité (Fondation du patrimoine religieux du Québec, Inventaire des lieux de culte du Québec, 2003)

Québec en 2004, en même temps que plusieurs œuvres d'art de l'église. Notons enfin qu'un site du patrimoine du noyau paroissial de Saint-André a été constitué par la municipalité au cours de la même année. C'est donc dire que l'église de l'endroit constitue l'unique bâtiment religieux de la région protégé à la fois au niveau fédéral, provincial et municipal.

L'œuvre du gouvernement du Québec

Après les classements de 1957, il faudra attendre près de deux décennies pour voir le gouvernement provincial classer d'autres biens religieux au Bas-Saint-Laurent. En 1976, les archanges sculptés par Louis Jobin et Auguste Dionne¹⁴ pour l'église Saint-Pascal sont classés en tant qu'œuvres d'art. En 1979, c'est l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle qui est classé à titre de monument historique évitant ainsi la destruction de l'un des presbytères bas-laurentiens ayant la plus grande valeur patrimoniale. En 1983, le presbytère de Saint-Hubert, qui fut à

l'origine la première chapelle de la paroisse, est aussi reconnu en tant que monument historique. « *D'influence néo-coloniale, il présente une grande pureté autant au niveau des formes que des matériaux utilisés et l'imposante galerie mérite notre attention* »¹⁵. Depuis, l'église de Saint-André et certaines de ses œuvres d'art ont été classées en 2004 et une demande a été faite afin de classer l'église La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte. Construite de 1846 à 1855, cette dernière a connu une restauration intérieure complète en 1910 sous la supervision de l'architecte Thomas Raymond. Le décor néogothique intérieur est sans conteste le plus flamboyant de tout le Bas-Saint-Laurent avec ses énormes arches en ogive et ses décorations intérieures finement réalisées, notamment la chaire et les stalles du chœur.

Monuments historiques cités et constitution de sites du patrimoine

Depuis 1985, la loi sur les Biens culturels du Québec permet notamment aux municipalités de citer des monuments ou encore de

constituer des sites du patrimoine. Ces statuts permettent à la municipalité d'adopter un règlement empêchant la destruction ou encore une restauration inappropriée d'un monument d'importance patrimoniale au niveau local. Jusqu'à maintenant, les bâtiments et sites religieux ont peu bénéficié de tels statuts, bien que certaines municipalités, telles que Lac-au-Saumon, Kamouraska ou Rimouski, aient profité de cette nouvelle loi pour identifier plus d'un bâtiment religieux patrimonial sur leur territoire. En 1993, l'ancien presbytère de Sainte-Flavie est cité monument historique par la municipalité. Construit en 1853, il s'agit d'un des plus anciens du Bas-Saint-Laurent et se caractérise notamment par la symétrie de ses ouvertures, les imposantes galeries et son toit à deux versants¹⁶. L'année suivante, la municipalité de Kamouraska propose la constitution d'un site du patrimoine avec le Lieu de pèlerinage Berceau du Kamouraska. Il s'agit probablement du premier centre civil et religieux du Bas-Saint-Laurent. Les deux premières églises, ainsi que le premier cimetière de Kamouraska, ont logé sur ce site¹⁷. Selon les recherches effectuées, plus de 1 300 pionniers y reposent¹⁸.

En 1997, cinq nouveaux monuments religieux sont protégés par deux municipalités bas-laurentiennes. À Rimouski, le secteur institutionnel du centre-ville est constitué en site du patrimoine et inclut deux lieux de culte : la cathédrale Saint-Germain et l'archevêché de Rimouski. Ce site comprend également l'ancienne église Saint-Germain, maintenant Musée régional de Rimouski. Dans la municipalité de Lac-au-Saumon, ce sont l'oratoire Saint-Joseph et l'ancien presbytère qui sont cités monument historique. Construit en 1921 sur un promontoire près du cimetière paroissial par l'abbé Alexandre Bouillon, l'oratoire est un élégant bâtiment de bois avec larges fenêtres et toit à quatre versants¹⁹. Quant à l'ancien presbytère de l'endroit, il est de style néo-colonial et a été construit en 1910. Il se démarque principalement par sa galerie sur trois côtés, ses ornements, ses lucarnes et son plan en forme de « L »²⁰.

En 1998, la municipalité de Kamouraska cite le presbytère de l'endroit. Construit au milieu du XIX^e siècle (1848-1849), l'édifice « [...] au style néoclassique [...] a conservé ses principales caractéristiques architecturales, son toit aux larmiers incurvés, ses murs de bois imitant la pierre de taille, sa fenestration généreuse et sa galerie couverte »²¹. Dans les années suivantes, cinq sites du patrimoine sont constitués : le site de l'église Saint-Louis-de-Kamouraska (2001), le site de l'église et du cimetière de Sainte-Luce (2002), le Noyau-Religieux-de-Saint-Joseph-de-Kamouraska (2003), le site du patrimoine du noyau paroissial de Saint-André (2004) et un site du patrimoine autour de l'église Sainte-Hélène²². De plus, trois presbytères ont été cités en tant que monument historique par les municipalités depuis 2004. Il s'agit du presbytère de l'église Saint-Jérôme-de-Matane (2004), le presbytère de Saint-Anaclet-de-Lessard (2005) et celui de Saint-Cyprien (2005). Il est évident que, sur le plan de la protection municipale, la conservation du patrimoine religieux est encore embryonnaire. Plusieurs lieux de culte ou sites religieux d'importance n'ont toujours aucun statut dans la région. Pourtant, il s'agit d'un engagement ferme d'une municipalité envers le patrimoine architectural alors que l'église se veut souvent l'élément bâti le plus significatif de l'endroit. La conscientisation à l'importance du patrimoine bâti est par conséquent une lutte de tous les instants. Au Bas-Saint-Laurent, plusieurs bâtiments religieux ont été réutilisés à des fins communautaires, sociales, culturelles ou résidentielles. Il s'agit d'une solution de remplacement parfois nécessaire afin d'éviter la perte de lieux symboliques non seulement municipaux, mais parfois également régionaux.

QUELQUES EXEMPLES DE RÉUTILISATION DE BÂTIMENTS RELIGIEUX

Obstacles rencontrés par les communautés

Il est évident que la désertion des églises et l'aspect monumental

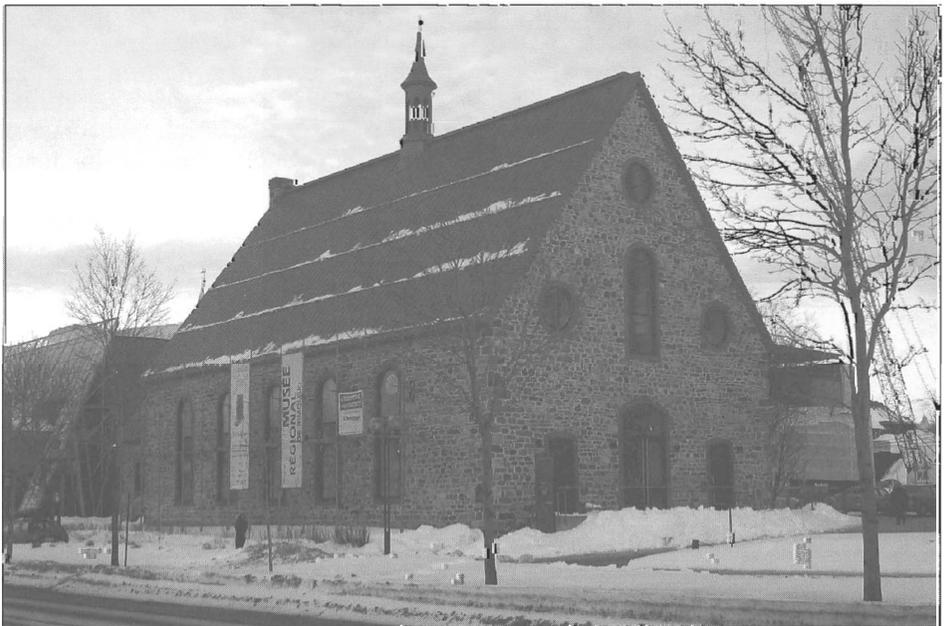
de plusieurs lieux de culte obligent les communautés à envisager une nouvelle fonction pour leur église. La réutilisation du patrimoine religieux immobilier n'est toutefois pas une entreprise aisée. Tout d'abord, les édifices recyclés n'ont pas toujours une valeur patrimoniale élevée, ce qui complique les possibilités de subventions par les différents organismes. De plus, une des conditions de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, dans le cadre du Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux, est que le lieu de culte doit être utilisé à des fins de culte. Les sommes considérables devant être investies pour le réaménagement d'un lieu de culte forcent souvent les intervenants à retarder, sinon abandonner, un projet de réutilisation. Malgré ces obstacles majeurs, il existe quelques cas intéressants de réutilisation du patrimoine religieux bas-laurentien, que ce soit à des fins résidentielles, commerciales, sociales, communautaires ou culturelles.

Un exemple de réutilisation complète d'églises : l'ancienne église Saint-Germain

La réutilisation de bâtiments religieux n'est pas un phénomène

nouveau au Bas-Saint-Laurent. En fait, la seule réutilisation complète d'une église de la région a débuté en 1862 : il s'agit de l'ancienne église Saint-Germain devenue aujourd'hui le Musée régional de Rimouski. Première église de pierre construite dans la région, l'ancienne église Saint-Germain est bâtie de 1824 à 1826. Les offices religieux y seront célébrés jusqu'en 1862, date à partir de laquelle la quatrième église de Rimouski, et future cathédrale, devient la nouvelle église paroissiale. De 1862 à 1876 et de 1881 à 1882, l'ancien lieu de culte abrite le Séminaire. Entre 1876 et 1881, de même que de 1883 à 1907, ce sont les sœurs des Petites écoles qui occupent les lieux. À compter de 1908 et pour les soixante années suivantes, les sœurs de la Charité y donnent l'éducation aux jeunes filles²³. En 1972, le Musée régional de Rimouski s'installe dans l'ancienne église. Des projets de réaménagement, dans les années 1970 et 1990, lui auront donné une allure extérieure qui se rapproche de l'aspect original de 1824 (hormis le clocher) et une volumétrie intérieure qui permet une meilleure utilisation de l'espace pour des expositions de toutes sortes.

Le cas de l'ancienne église Saint-Germain-de-Rimouski montre



Ancienne église Saint-Germain. Devenue Musée régional de Rimouski en 1972, elle constitue l'unique cas de recyclage complet d'églises dans la région (Collection personnelle de Stéphane Pineault, 2006)

bien que la réutilisation des lieux de culte est une avenue possible. D'ailleurs, Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, dit que « *l'ancienne église Saint-Germain s'est même perdue, puis retrouvée : après avoir été couvent et école primaire, le bâtiment, restauré pour accueillir le Musée régional de Rimouski en 1972, s'est réanimé en 1993 lorsqu'un projet des architectes Dupuis le Tourneux [...] a repris et replacé dans la ligne du temps cette plus ancienne église de pierre de la région* »²⁴. Reste à savoir si d'autres projets communautaires, sociaux ou culturels du même genre verront bientôt le jour dans la région. Compte tenu de la consultation sur les réaménagements pastoraux en vigueur à Rimouski, il est probable que plusieurs lieux de culte rimouskois devront être vendus ou démolis dans les prochaines années, d'où une nécessaire réflexion sur la vocation future de ces églises. En effet, la ville de Rimouski passera prochainement de 9 à 3 paroisses, ce qui amènera un surplus de lieux de culte et de presbytères. Au cours des prochaines années, le sort de plusieurs bâtiments religieux rimouskois devra donc être décidé par les communautés concernées.

Le réaménagement partiel de quelques églises

Dans certains cas, les fabriques ont déjà procédé à des réaménagements partiels de leur lieu de culte. On peut voir notamment que certaines sacristies d'églises ont été modifiées afin d'y loger le bureau de la fabrique²⁵. Dans d'autres cas, la sacristie originelle a été transformée en logement, et une nouvelle a été réaménagée à l'entrée de l'église²⁶. Cette solution engendre des revenus supplémentaires pour la fabrique. Il existe également quelques cas où la nef a été scindée en deux par l'ajout d'un mur à l'entrée de l'église. Cette situation a l'avantage de créer une salle de rencontre à l'entrée de l'église qui peut être utilisée à plusieurs fins. Le cas de l'église Saint-Charles-Garnier est très intéressant à cet effet, puisque les gens de la paroisse ont construit un mur type paravent. Ainsi, ils peuvent fermer la cloison et bénéficier d'une salle ou

encore l'ouvrir lorsque la situation l'exige (mariages, messe de minuit, etc.). De plus, l'aménagement a été réalisé dans un grand souci d'harmonie avec la charpente originale.

Certains réaménagements mènent à la création de services pour la communauté. Par exemple, à l'église Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue, un musée sur l'histoire de la paroisse a été inauguré dans la tribune arrière. À Saint-Raphaël (Albertville), Saint-Léandre et Saint-Benoît-Abbé (Packington), un comptoir de vêtements usagés a été aménagé, soit dans la tribune arrière ou encore dans la sacristie. Ces exemples montrent que la réutilisation partielle de quelques églises est non seulement possible, mais qu'il s'agit parfois d'une solution bénéfique pour la fabrique et pour la communauté. Les possibilités sont nombreuses et permettent l'utilisation de l'espace intérieur de l'église, sans nécessairement en altérer profondément l'aspect. Un des plus beaux exemples québécois de réaménagement partiel est sans aucun doute celui de l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier à Québec. Monument d'une grande valeur patrimoniale, cette église a été partiellement reconvertie par la fermeture de l'espace sous les galeries latérales afin de loger des espaces locatifs. Réalisée avec un grand soin d'esthétisme, cette solution réversible permet à la fabrique de bénéficier de revenus à partir des espaces loués, tout en n'altérant pas la valeur patrimoniale de l'édifice²⁷. Il s'agit d'un exemple intelligent de réutilisation partielle des lieux de culte dont les paroisses du Bas-Saint-Laurent pourraient s'inspirer.

Les presbytères : plusieurs cas de réutilisation dans la région

Au Bas-Saint-Laurent, les cas de reconversion des presbytères sont nombreux. Leurs nouvelles fonctions varient selon les besoins : gîtes, maisons pour personnes âgées, maisons de la culture, bibliothèques, et surtout des résidences privées. D'après des statistiques établies à partir de l'inventaire pour la région, c'est plus d'une cinquantaine de presbytères qui ont maintenant

une vocation autre que religieuse. Parmi ce nombre, la grande majorité (environ 37 sur 58) a été transformée en logements, qu'ils soient résidences privées ou encore immeubles à logements. On retrouve également plusieurs gîtes ou auberges (7 sur 58) sur le territoire tels que l'ancien presbytère de Sainte-Florence, de Saint-Antoine-de-Padoue ou de Saint-Charles-Garnier.

Certaines anciennes maisons curiales ont désormais une vocation culturelle, comme en font foi celle de Sainte-Flavie, devenue centre culturel et bibliothèque, ou encore celle d'Esprit-Saint qui se veut à la fois une maison de la culture et le futur centre d'interprétation des Opérations Dignité. En fait, quatre anciens presbytères remplissent des fonctions culturelles dans la région. Notons également que trois résidences pour personnes âgées et que deux Sociétés d'exploitation des ressources (Basques et Rimouski-Neigette) ont élu domicile dans des bâtiments semblables. Il y a enfin des cas uniques et originaux : une clinique de physiothérapie dans l'ancien presbytère de Saint-Victor-de-Matane, un bureau de dentiste dans celui de Sainte-Blandine, une maison de la Famille du Témiscouata à Biencourt, un CLSC dans celui de La Rédemption et une caisse populaire au premier étage de celui de Val-Brillant²⁸.

Évidemment, réaménager des presbytères est une tâche beaucoup moins colossale que celle d'adapter une église à de nouveaux besoins. Cela n'empêche pas certaines paroisses, devant l'impossibilité d'effectuer des réparations coûteuses, de procéder à la destruction de leur presbytère comme ce fut le cas de celui de Sainte-Anne-de-Pointe-au-Père, bâtiment qui avait pourtant une grande valeur patrimoniale.

Les dépendances de l'église : quelques réaménagements réussis

Même s'ils sont peu nombreux dans notre région, il existe des cas notoires de réutilisation d'anciennes dépendances d'églises, c'est-à-dire les hangars à grain, les maisons du sacristain et autres bâtiments qui complétaient jadis le noyau paroissial. Plusieurs éléments

de ce patrimoine ont été détruits avec les années, mais certains ont subsisté et ont été recyclés à diverses fins.

À Sainte-Luce, par exemple, l'ancienne maison du sacristain accueille désormais le restaurant le Nipigon. Malgré quelques modifications inévitables compte tenu de la nouvelle vocation du lieu, l'aspect extérieur de l'édifice a conservé ses principales caractéristiques architecturales. À Saint-Édouard-de-Les-Méchins, l'ancienne sacristie de la première église, qui a également servi pendant une certaine période de maison du sacristain, est dorénavant une bibliothèque municipale. Cette construction rehausse la qualité du site paroissial et anime, à sa façon, la vie culturelle de la communauté. À Saint-Germain, dans le Kamouraska, l'ancienne salle paroissiale, datant de 1944, a été aménagée en salle communautaire et en bibliothèque.

Un des réaménagements les plus spectaculaires des dernières années est sans aucun doute le recyclage de l'ancien hangar à grain de Sainte-Flavie. Construit au milieu de XIX^e siècle, il constitue un vestige d'une activité révolue, soit le

paiement de la dîme. C'est en 2003 que la paroisse de Sainte-Flavie, en collaboration avec différents partenaires, a procédé à la restauration du hangar à grain qui accueille maintenant un centre d'interprétation de la dîme et un centre de paléontologie. Avec l'ancien presbytère devenu centre culturel et bibliothèque, le site paroissial de Sainte-Flavie est un exemple remarquable des possibilités de la réutilisation du patrimoine religieux à des fins culturelles.

* * *

L'Inventaire des lieux de culte du Québec est un premier pas vers une meilleure connaissance des lieux de culte de toutes les régions du Québec. Grâce à celui-ci, le Québec bénéficie de sources documentaires et historiques homogènes pour l'ensemble du territoire. Il a permis la découverte de certains lieux plus isolés ou encore dont le potentiel patrimonial restait à découvrir. Certains éléments du patrimoine religieux, tels que les croix de chemin ou le patrimoine religieux archivistique par exemple, n'ont pas

été abordés dans l'inventaire. Ces lacunes devront être comblées à court terme afin d'établir un portrait complet du patrimoine religieux et d'envisager des solutions qui n'excluent aucun élément.

Par ailleurs, il reste encore beaucoup à faire pour conscientiser les paroisses et les municipalités à la nécessité de préserver le patrimoine religieux local par la citation d'un monument historique ou encore la constitution d'un site du patrimoine. Certains éléments exceptionnels de notre patrimoine religieux sont encore méconnus et risquent de disparaître faute d'un engagement formel de la part des autorités paroissiales et municipales. À cet effet, les coordonnateurs-animateurs culturels dans le cadre du programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) font un travail remarquable pour mieux faire connaître, entre autres, les richesses du patrimoine religieux. Il est à souhaiter que les municipalités participent plus activement à la conservation du patrimoine religieux en adoptant des mesures concrètes.

Comme il a été possible de le constater, la région bas-laurentienne a déjà entamé le mouvement de recyclage de son patrimoine religieux. La mise en place de projets collectifs dans d'anciens lieux à haute valeur symbolique ou patrimoniale est une façon de démontrer que la fin de la vocation première d'un lieu ne signifie pas la disparition de ce dernier. Bien au contraire, cette possibilité a pour effet de dynamiser les communautés locales. Les réaménagements pastoraux en cours à Rimouski ainsi que les débats entourant l'avenir de petites paroisses rurales soulèvent toutefois bien des interrogations quant au sort des différents lieux de culte et des presbytères, bien qu'il ne s'agisse pas tous de bâtiments exceptionnels sur le plan architectural et patrimonial. Il semble bien que les communautés locales devront s'engager davantage si elles veulent conserver une partie significative de l'héritage architectural le plus imposant et le plus symbolique du Québec.



Ancienne grange à dîme de Sainte-Flavie devenue Centre d'interprétation de la dîme et Centre de paléontologie. Cette photo a été prise avant le déplacement et la restauration du bâtiment (FPRQ, Inventaire des lieux de culte du Québec, 2003)

- Notes**
- 1 Je tiens à remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour leur appui financier à la réalisation de mon mémoire de maîtrise en développement régional sur l'avenir du patrimoine religieux bas-laurentien. J'aimerais également remercier la directrice de ce mémoire, Karine Hébert, pour ses précieux conseils lors de la rédaction du présent article et Sylvain Caron pour m'avoir aidé à actualiser certaines informations.
 - 2 Il y a bien quelques églises qui ont été détruites ces dernières années, mais la plupart étaient des églises de mission (chapelle de la Résurrection à Saint-Eusèbe ou encore chapelle de la Visitation de Notre-Dame-du-Fonds-d'Ormes à Saint-Narcisse). Le cas de l'église Sainte-Marguerite-Marie-Alacoque est toutefois une exception alors que la fabrique a décidé de démolir l'église paroissiale en 1999. Les offices religieux ont maintenant lieu dans une salle aménagée dans un centre administratif. Quant à la reconversion complète, quelques-unes ont été transformées en résidence privée (chapelle Saint-Robert-d'Assemetquagan à Routhierville et Notre-Dame-de-Fatima notamment) et l'ancienne église Saint-Germain est devenue Musée régional de Rimouski.
 - 3 Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Rapport annuel*, Montréal, 1999, p. 2.
 - 4 Site Internet de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, Bulletin - Printemps 2003. (<http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/bulletins/003-306-1.htm>)
 - 5 *Ibidem*.
 - 6 Laurier Turgeon, *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 255-256.
 - 7 Pour le diocèse de La Pocatière, la limite se trouve à l'ouest avec la ville de La Pocatière. Pour le diocèse de Rimouski, la limite orientale est Sainte-Florence, ce qui signifie que quelques paroisses de chacun des diocèses se retrouvent dans deux régions différentes.
 - 8 Les deux agents pour le Bas-Saint-Laurent étaient Anik Bouchard-Vézina et Stéphane Pineault.
 - 9 Jean-Charles Fortin et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 355.
 - 10 L'archevêché de Rimouski est inclus à titre de chapelle conventuelle.
 - 11 Il s'agit de la chapelle Notre-Dame-du-Fleuve-Saint-Laurent (Saint-Denis), de la chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption (Rivière-Ouelle), de la chapelle Notre-Dame-des-Murailles (Saint-Fabien-sur-Mer) et de la chapelle du Haut-de-Sainte-Anne (La Pocatière).
 - 12 Anik Bouchard-Vézina et Stéphane Pineault, *Revue générale des évaluations patrimoniales et de la hiérarchisation régionale pour la région du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, ministère de la Culture et des Communications/Fondation du patrimoine religieux du Québec, septembre 2004, p. 1.
 - 13 Paul-Louis Martin, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution » dans *Les chemins de la mémoire. Tome 1. Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 9-12.
 - 14 À la suite de la destruction de l'ange Uriel causée par un tremblement de terre en 1925, Auguste Dionne a réalisé un nouvel ange pour compléter le quatuor originel sculpté par Louis Jobin.
 - 15 Paul Larocque et Jean Larrivée (sous la direction de), *Parcours historiques dans la région touristique de la Gaspésie*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski/GRIDEQ, 1998, p. 29.
 - 16 Site Internet du ministère de la Culture et des Communications du Québec. (www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/pamu/biens/presbanc.htm), 15 février 2006.
 - 17 Site Internet du ministère de la Culture et des Communications du Québec. (www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/pamu/biens/portail.htm), 15 février 2006.
 - 18 Pascal-Andrée Rhéault et Gilles Gaudreau avec la collaboration de William Boisé, *Itinéraire et découvertes culturelles au Bas-Saint-Laurent*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 1999, p. 59.
 - 19 Site Internet du ministère de la Culture et des Communications du Québec. (www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/pamu/biens/oratoire-st-joseph.htm), 15 février 2006.
 - 20 Paul Larocque et Jean Larrivée (sous la direction de), op. cit., p. 347-348.
 - 21 Site Internet du ministère de la Culture et des Communications du Québec. (www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/pamu/biens/presbytere-kam.htm), 15 février 2006.
 - 22 Sur le site du ministère de la Culture et des Communications, on retrouve le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Sur ce dernier, il est indiqué qu'un site du patrimoine a été constitué à Sainte-Hélène incluant le cimetière et l'église. (www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)
 - 23 Michel L. Saint-Pierre (sous la direction de), *Les promenades historiques de Rimouski. Guide d'excursion et d'interprétation*, Rimouski, Office de tourisme et des congrès de Rimouski, Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine, 1993, p. 24-25.
 - 24 Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 343.
 - 25 Voici quelques églises bas-laurentiennes dont la sacristie a été réaménagée en bureau de la fabrique : La Nativité-de-la-Sainte-Vierge (Biencourt), La-Trinité-des-Monts, Saint-Alexandre-des-Lacs, L'Esprit-Saint, Marie-Reine-des-Cœurs (Lots-Renversés), Saint-Antoine-de-Padoue, Sainte-Îrène, Sainte-Rita, Saint-Honoré, Saint-Isidore (Lac-des-Aigles), Saint-Léandre, Saint-Pacôme, Saint-Raphaël (Albertville), Saint-Tharcisius.
 - 26 À titre d'exemples, on peut penser à l'église Saint-Godard (Lejeune) ou encore celle de Saint-Marcellin. Ce ne sont toutefois pas les seuls cas au Bas-Saint-Laurent.
 - 27 Luc Noppen et Lucie K. Morisset, op. cit., p. 349.
 - 28 Les renseignements sur les nouvelles affectations des bâtiments religieux proviennent d'une compilation à partir de l'Inventaire des lieux de culte réalisé en 2003 et de quelques ajustements à partir de cas connus par l'auteur. Il est possible que d'autres lieux, non répertoriés par l'auteur, aient une nouvelle vocation et qu'ils n'aient pas été comptabilisés dans les statistiques.

Le patrimoine de la famille Drapeau

Béatrice CHASSÉ

Les dames Drapeau ont vécu dans l'aisance, parmi les familles les plus fortunées de la ville de Québec. Leur père, le seigneur Joseph Drapeau, était parti de rien lorsqu'il avait quitté la ferme paternelle, à Pointe-Lévy, dans les années 1770. S'étant établi à Québec, sur la place du Marché, il était devenu commerçant, propriétaire foncier, armateur et seigneur. Travailleur infatigable et même impitoyable, il n'hésitait pas devant les moyens pour se faire payer son dû. Ce « *self-made-man* » était parvenu à se tailler une place enviable dans la haute société de la capitale. Mais une telle ascension a son prix. Au mois d'août 1793, le seigneur Drapeau tombait malade, si malade que l'on croyait sa mort prochaine. Le curé de la paroisse, Joseph-Octave Plessis, futur évêque de Québec et le notaire Joseph Planté furent mandés à son chevet. On le trouva gisant sur son lit au deuxième étage de sa maison sur la place du Marché, mais sain d'esprit et d'entendement. Le seigneur dicta alors ses dernières volontés. Toute sa fortune était léguée à ses trois filles, Marie-Josephte, Flavie-Angélique et Marguerite-Josephte (les trois autres filles n'étant pas encore nées), « *sans préjudicier toutefois aux droits de communauté et autres conventions matrimoniales stipulées en faveur de sadite épouse* »¹. Puis l'homme d'affaires parcimonieux se laissa attendrir en versant aux pauvres de la paroisse de Québec une grosse somme de six cents livres (600L).

Le testament de 1793, même s'il a été révoqué, nous apprend l'affection que portait Joseph Drapeau, à sa jeune sœur infirme, Marie-Catherine, de vingt et un ans sa cadette². Celle-ci demeurait avec la famille du testateur sur la place du Marché et devait hériter d'une pension viagère après la mort de son grand frère. En fait, Marie-Catherine était la demi-sœur du seigneur Drapeau, comme fille de la seconde alliance de Pierre Drapeau avec Françoise Soigné

(ou Saulnier) tandis que Joseph Drapeau était le fils de la première alliance de Pierre avec Marie-Josephte Huard. L'infirmité dont souffrait Marie-Catherine ne devait pas être bien grave puisqu'elle s'est mariée deux fois et qu'elle a vécu jusqu'à 93 ans. Après un premier mariage avec Augustin Trudel³, elle contractait une seconde alliance avec Alexis Rivard. Marie-Catherine a toujours vécu sous l'aile protectrice de son grand frère et a joué un rôle important dans l'histoire de la seigneurie de Rimouski. Son premier mari, Augustin Trudel, était le procureur et l'agent d'affaires du seigneur Drapeau. Après le décès de son grand frère et de son premier mari, Marie-Catherine prit en mains les intérêts des seigneures pour les seigneuries de Rimouski.

S'étant bien remis de son mal qui paraissait incurable, le seigneur Drapeau dressa un autre testament, le 20 février 1805. Ce deuxième document allait être définitif. Cette fois, c'était son épouse, Marie-Geneviève Noël, qui était son exécutrice testamentaire, et non ses deux beaux-frères, Augustin Trudel et Louis Bélair auxquels il avait confié cette tâche dans son premier testament. Les biens possédés par le sieur Drapeau « *de quelle que [sic] nature qu'ils [soient], en quels que [sic] lieux qu'ils soient situés et à quelle que [sic] somme qu'ils puissent se monter ledit Sr. testateur les donne et lègue à Dame Marie-Geneviève Noël son épouse [...]* ». Cependant ladite épouse ne pourrait jouir des biens légués que « *sa vie durant* ». Après son décès, tous les biens reviendraient, en parts égales, aux six filles de Joseph Drapeau, qui hériteraient en même temps, du titre de seigneures et des droits attachés aux seigneuries possédées par leur père⁴.

Ayant disposé de la majorité de ses biens, Joseph Drapeau faisait preuve d'une « certaine générosité » envers les pauvres tenanciers de ses seigneuries. Cette fois, il ne leur légua

que vingt-cinq livres (25L). Rappelons que lors de son premier testament, le seigneur Drapeau laissait aux pauvres une grosse somme de six cents livres (600L). Il était devenu de plus en plus pingre avec les années. Cependant pour être juste envers cet armateur entreprenant, il faut ajouter qu'à cette époque-là, la plupart des grands propriétaires étaient durs en affaires alors qu'aucun corps intermédiaire ne venait mettre un frein à leur appétit.

Aux temps du seigneur Drapeau, ses navires parcouraient les eaux de l'estuaire pour venir aborder à Baie-Saint-Paul et à Rimouski. Il faut se rappeler qu'à cette époque-là, il n'y avait pas de route terrestre et les habitants étaient dépendants d'un commerce maritime. Les goélettes, sorties des chantiers navals du seigneur à Québec ou à Baie-Saint-Paul, déchargeaient des produits manufacturés importés quelquefois depuis l'Angleterre. En retour, on prenait la production céréalière de nos fermiers. Louis Bélair, le beau-frère, qui avait épousé Marguerite Drapeau, la sœur du seigneur, était propriétaire d'un magasin à Baie-Saint-Paul. Il y écoulait les produits importés et les deux associés, seigneur et agent d'affaires, se partageaient les bénéfices. Louis Bélair surveillait aussi les intérêts de son beau-frère au chantier naval de Baie-Saint-Paul, situé à l'embouchure de la rivière du Gouffre. Il se chargeait en plus de l'administration de la seigneurie de Rivière-du-Gouffre, également la propriété de son seigneur et maître⁵.

De ce côté-ci du fleuve, à Rimouski, l'autre beau-frère, Augustin Trudel, occupait également les fonctions d'agent d'affaires au nom du seigneur Drapeau. Nous savons que dès 1791, même avant son mariage avec Marie-Catherine Drapeau, le sieur Trudel habitait au manoir seigneurial de Rimouski. C'est là qu'il collectait les cens et rentes. L'agent du seigneur faisait preuve de la même fermeté en affaires que son patron. Nous pouvons le constater par la concession

accordée à Eustache Vallée, près de la rivière Hâtée⁶. Tous les droits que l'on pouvait tirer du système seigneurial étaient exploités à la limite.

À Québec, Joseph Drapeau veillait lui-même au grain sur sa seigneurie de L'Île-d'Orléans. Puis sur la place du Marché, son commerce de détails était toujours actif et pouvait écouler des produits venant d'aussi loin que Rimouski avec le saumon fumé pêché dans la rivière de cette seigneurie. Le seigneur-commerçant-armateur supervisait en même temps les opérations de son chantier naval où les ouvriers devaient travailler d'un soleil à l'autre.

C'est donc tout un réseau commercial que le seigneur Drapeau légua à sa veuve, Marie-Geneviève Noël, à sa mort survenue le 3 novembre 1810. Lors de son décès, Joseph Drapeau était âgé de 58 ans. Son héritage représentait évidemment beaucoup d'argent; cela représentait aussi beaucoup de stress et de maux de tête. On ne peut pas dire que sa veuve a fait preuve du même esprit d'entreprise que son époux. Elle abandonna progressivement les opérations commerciales et les deux chantiers maritimes de Québec et de Baie-Saint-Paul, pour se consacrer exclusivement à l'administration des seigneuries⁷.

Les seigneuries de la famille, au nombre de sept, avaient toutes été acquises au temps du seigneur Joseph Drapeau, c'est-à-dire avant 1810. Elles vont rester les pièces maîtresses du patrimoine familial pendant tout le dix-neuvième et même au début du vingtième siècle. Nous le voyons par le testament de Luce-Gertrude Drapeau, décédée en 1880; elle était la dernière survivante des sœurs Drapeau. Nous savons qu'en général, les seigneurs canadiens n'étaient pas très riches et ils menaient souvent un train de vie que ne leur permettaient pas leurs modestes revenus. En cela, on ne peut les comparer aux seigneuresse Drapeau propriétaires de sept seigneuries. Le nombre de leurs censitaires en plus des qualités administratives de Luce-Gertrude, qui comptabilisait jusqu'aux demi-cents, leur ont permis de tenir un haut rang parmi les classes privilégiées de leur époque. Dans le testament de Luce-Gertrude Drapeau, daté du 12 février 1878, la testatrice fait le partage des seigneuries⁸ et elle

n'oublie pas de doter ses neveux et petits-neveux pour qu'ils ne soient pas à la gêne. Un sujet récalcitrant comme Arthur Buies reçoit sa part; cela lui a permis de vivre des années de vieillesse confortables. De même, la nièce Joséphine-Éléonore d'Estimauville, impliquée dans le meurtre de son mari, le seigneur Achille Taché, hérite d'une part qu'elle pouvait gérer elle-même, ce qu'elle n'avait pu faire dans ses années de jeunesse. À la mort de Luce-Gertrude Drapeau, en 1880, Joséphine était âgée de soixante-quatre ans.

Théoriquement, le régime seigneurial a été aboli en 1854, mais les effets de ce système désuet vont perdurer encore pour de nombreuses années. Cependant, les valeurs de la propriété seigneuriale avaient atteint leur sommet à cette époque-là. Afin de dédommager les seigneurs pour la perte de leurs droits, le gouvernement du Bas-Canada fit procéder à une évaluation des cens et rentes, des lods et ventes, des moulins et des manoirs. Méthodiquement, on a examiné tous les avoirs dans les anciens territoires seigneuriaux. Comme la très grande majorité des biens conservés par la famille Drapeau provenaient de leurs seigneuries, on peut évaluer la fortune familiale dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

D'est en ouest, à partir de la rivière Métis, les fiefs et seigneuries de la famille Drapeau comprenaient les territoires suivants :

Le fief Pachot

Textuellement, d'après *Les Cadastres abrégés...*, ce fief était ainsi évalué :

	\$ cents
Valeur des cens et rentes	916.83
lods et ventes	1,042.50
de la banalité	2,000.00
du moulin banal	<u>6,750.00</u>
	10,709.33 \$ ⁹

Sur ce petit fief, on ne dénombrait que 59 censitaires, répartis dans deux rangs. Ce nombre n'incluait pas les membres des familles; aujourd'hui, on dirait que les censitaires dénombrés représentaient les « *cheufs de famille* ».

Lepage-Thivierge ou L'Anse-aux-Coques

Dans la seigneurie de L'Anse-aux-Coques, les commissaires chargés de l'évaluation des biens appartenant aux dames Drapeau en arrivèrent aux conclusions suivantes :

	\$ cents
Valeur des cens et rentes	17,466.66
des lods et ventes	10,908.66
des terres	
non concédées	<u>6,133.33</u>
	34,508.65 \$ ¹⁰

Remarquons que le document intitulé *Les Cadastres abrégés...* ne mentionnait pas de moulin pour la seigneurie de L'Anse-aux-Coques. Celui que l'on a appelé « *le moulin de Sainte-Luce* » était situé en fait à l'extrémité est de la seigneurie de Pointe-au-Père, près de l'embouchure du ruisseau à la Loutre. La population de L'Anse-aux-Coques était répartie dans six rangs; on y dénombrait 805 censitaires, contre 267 dans Pointe-au-Père.

Pointe-au-Père ou Lessard ou Lamolaie

Continuant toujours leur travail d'évaluation, les commissaires entrèrent les chiffres suivants pour Pointe-au-Père ou Lessard :

	\$ cents
Valeur des cens et rentes	4,064.83
des lods et ventes	2,468.83
de la banalité	3,333.33
du moulin banal	<u>6,000.00</u>
	15,866.99 \$ ¹¹

Nous constatons que la plus grande partie de la valeur de Pointe-au-Père provenait de la banalité et du moulin : ce bâtiment construit en pierre, était relativement neuf. Il avait été érigé par les seigneuresse, en 1848, c'est-à-dire dix ans plus tôt. Les habitants de Saint-Luce devaient s'y rendre pour y faire moudre leurs grains. Dans la seigneurie de Pointe-au-Père, découpée en quatre rangs, on ne dénombrait que 267 censitaires.

Rimouski et Saint-Barnabé

Les deux territoires de Rimouski et de Saint-Barnabé ne formaient qu'une même seigneurie. Rappelons que Saint-Barnabé avait été ajouté en 1751 au territoire de Rimouski concédé originellement en 1688. La seigneurie d'origine s'étendait de la rivière Hâtée à la rivière Rimouski

et Saint-Barnabé partait de la rivière jusqu'à cinq quarts de lieue en descendant (3 milles et 3/4 ou 6 km). À la fin du régime seigneurial, ces deux parties de territoire mises ensemble avaient été fractionnées en quinze lots différents. Les dames Drapeau n'avaient conservé qu'un lot, mais c'était la part du lion, de beaucoup plus étendu que les quatorze autres. Toujours d'après *Les Cadastres abrégés...*, les seigneuresse Drapeau possédaient dans leur lot (c'est-à-dire dans la première partie), les biens suivants :

	\$ cents
Valeur des cens et rentes	7,978.50
Valeur des lods et ventes	6,629.16
Valeur de la banalité	3,333.33
Valeur du moulin banal	4,000.00
Valeur du domaine, manoir et dépendances	7,000.00
Valeur des terres non concédées	<u>500.00</u>
	29,440.99 \$ ¹²

Le chiffre de 7,000.00 \$ pour le domaine, le manoir et les dépendances, nous éclaire sur les comparaisons que l'on peut faire avec les chiffres correspondant à ces mêmes valeurs, au début du XXI^e siècle. Les anciens Rimouskois se souviennent sûrement du manoir seigneurial construit par les seigneuresse en 1846. Ce bâtiment a existé pendant plus d'un siècle et a été incendié en 1950, dans le grand feu qui a dévasté la ville. C'est certainement la perte la plus précieuse qu'ont subie les Rimouskois, au point de vue patrimonial. Il nous est resté des photos de ce superbe manoir du XIX^e siècle. À combien se chiffrait aujourd'hui ce bâtiment qui était entouré de l'immense domaine qui longeait la rivière? Il est difficile de déterminer avec exactitude la plus-value de ces immeubles.

À la fin des années 1850, les seigneuresse « régnaient » sur la destinée de 526 censitaires qui habitaient les cinq rangs, dans la plus grande partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé. Quant aux quatorze autres lots, chaque quatorzième de seigneurie s'étendait sur une part de terrain ridicule, dont la valeur était tout aussi ridicule. La plus évaluée de ces quatorze parties était celle de Charles Lepage. Son lot valait en tout et partout 280.49 \$. Charles comptait

dix-neuf censitaires sur sa partie. La moins évaluée était celle d'Olivier Pineau. Celui-ci, qui se disait seigneur, habitait au deuxième rang. Il n'avait qu'un seul censitaire dans la personne de Pierre Banville, un habitant du quatrième rang. La valeur de cette parcelle de seigneurie se montait à la somme impressionnante de 0.16 \$.

Nicolas-Rioux ou Baie du Ha! Ha!

On a peine à imaginer aujourd'hui que Nicolas-Rioux était la seigneurie la plus importante, la plus peuplée et la plus lucrative parmi toutes celles que possédaient les seigneuresse Drapeau. Cette immense pièce de terre, presque une contrée, comprenait les paroisses de Saint-Simon et de Saint-Fabien et s'étendait sur l'espace allant de Trois-Pistoles au Bic. Elle occupait un front de six lieues (environ 18 milles ou 30 km) sur une profondeur de 4 lieues (environ 12 milles ou 20 km)¹³. On dénombrait 862 censitaires dans les cinq rangs de cette seigneurie. Les commissaires chargés de son évaluation en arrivèrent aux montants suivants :

	\$ cents
Valeur des cens et rentes	31,710.33
lods et ventes	10,222.16
terres non concédées	<u>18,097.42</u>
	60,029.91 \$ ¹⁴

Ce gros 60,000.00 \$ dollars était loin de satisfaire l'appétit de Luce-Gertrude Drapeau, veuve Casault. Elle demanda une révision... et n'obtint pas un sou de plus. L'évaluation totale de Nicolas-Rioux ou Baie du Ha! Ha! demeura à 60,029.91 \$.

Ce qui est remarquable dans cette seigneurie, c'est la très grande quantité de terres non concédées. Nous comprenons que la majeure partie de la surface de Nicolas-Rioux était encore boisée. Cela explique l'intérêt de Michel Larrivée et de William Price pour cette contrée. Ce dernier était le plus grand propriétaire du lieu avec ses 60 arpents de front par 30 de profondeur. Quant à Michel Larrivée, nous verrons qu'il obtenait des seigneuresse un bail pour la coupe du bois, sur un bon nombre des lots de Nicolas-Rioux. Ce bail ne pouvait être transporté ou transféré « *ni aucune partie d'icelui à qui que ce soit* »... sauf à William Price.

Quant aux habitants, ils paraissent bien accepter la présence de ces deux commerçants de bois. Plusieurs censitaires se réunissaient le 17 septembre 1844 chez Charles-François Caron, dans la paroisse de Saint-Simon. Le lendemain, c'était à Saint-Fabien qu'on se réunissait, dans la maison d'Isaac Roy. La seigneuresse, Luce-Gertrude Drapeau, qui demeurait alors à Rimouski, était présente sur les lieux. Certains propriétaires, du premier au cinquième rangs, tous nommés, firent valoir à la seigneuresse qu'ils étaient « *dans l'impossibilité d'acquitter les arrérages de cens et rentes et autres droits seigneuriaux* ». En compensation, les habitants demandaient de faire couper et enlever de leurs terres tous les bois de pin et d'épinette et autres bois propres à l'exportation. Ils ne garderaient pour eux que le nécessaire à leurs besoins particuliers. La seigneuresse pourrait disposer à son gré des bois coupés sur les terres de ces habitants. Luce-Gertrude Drapeau acquiesça dans une convention notariée et accepta les principales clauses qui avaient été discutées chez Charles-François Caron et Isaac Roy¹⁵. Un bon nombre des habitants de Nicolas-Rioux furent alors dispensés de payer les droits seigneuriaux, mais la seigneuresse était loin de perdre au change.

Un mois après la signature de la convention avec les habitants de Saint-Simon et Saint-Fabien, Luce-Gertrude et ses sœurs étaient de retour à Québec, leurs vacances terminées au manoir Saint-Germain de Rimouski. Luce-Gertrude Drapeau réunissait alors, chez le notaire Sirois, trois de ses sœurs, William Price et Michel Larrivée. Celui-ci qui demeurait ordinairement à Sainte-Luce était monté à Québec pour la circonstance. Dans un bail qui devait s'étendre sur onze ans, de 1845 à 1856, le preneur, Michel Larrivée, obtenait des seigneuresse le droit de coupe du bois sur toutes les terres non concédées de Nicolas-Rioux et aussi sur les terres concédées des habitants dont il a été question dans la convention ci-haut. Le prix de location que devait payer le preneur s'élevait à 300 Livres par année. Se portait caution et s'engageait à payer ladite somme, au nom de Michel Larrivée... nul autre que William Price¹⁶.

L'île d'Orléans

Les dames Drapeau ne possédaient que la moitié de l'île d'Orléans, mais c'était la plus « *grosse moitié* ». Leur part comprenait les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Laurent, plus une partie de Sainte-Famille et une partie de Saint-Jean. On y dénombrait 355 censitaires, contre 309 pour la seigneurie voisine appartenant à Alexandre Poulin. Une première évaluation pour la partie des seigneuresse donnait les résultats suivants :

	\$ cents
Valeur des cens et rentes	2,661.66
des lods et ventes	9,100.00
de la banalité	1,666.67
des moulins banaux	4,000.00
du revenu provenant	
des arrière-fiefs	<u>267.00</u>
	17,695.33 \$ ¹⁷

Encore une fois insatisfaite de ces résultats, Luce-Gertrude Drapeau demanda une réévaluation. Elle ne réussit à obtenir qu'un maigre 53,33 \$ dollars qui devaient être ajoutés au prix des lods et ventes, de sorte que le résultat final s'établissait à : 17,748.66 \$.

Rivière-du-Gouffre

La seigneurie de Rivière-du-Gouffre était la seule que les dames Drapeau possédaient sur la rive nord du Saint-Laurent. Large de seulement une demi-lieue, elle s'étirait sur quatre lieues de profondeur le long de la rivière du Gouffre qui coulait à travers les montagnes de Charlevoix. À la fin du régime seigneuriale, on dénombrait 447 censitaires dans la seigneurie de Rivière-du-Gouffre. Les commissaires chargés d'en faire l'évaluation arrivèrent à un total de 10,313.47 \$, en tout et partout. Luce-Gertrude Drapeau ne tarda pas à demander une réévaluation et cette fois-ci, elle avait de bonnes raisons de récriminer. Les commissaires avaient négligé d'entrer la somme de 2,533.33 \$ pour les droits de banalité. Si l'on considère la valeur du numéraire à cette époque, l'on comprend les récriminations de Luce-Gertrude Drapeau. Une seconde évaluation donna les résultats suivants :

	\$ cents
Valeur des cens et rentes	3,641.67
des lods et ventes	3,271.67
de la banalité	2,533.33
du moulin banal	<u>3,400.00</u>
	12,846.67 \$ ¹⁸

Si les sœurs Drapeau n'ont pas fait preuve du même esprit d'entreprise que leur père, l'administration de toutes ces seigneuries exigeait un travail colossal. Que l'on pense seulement aux listes de tous les censitaires, avec les mesures de chaque terre sur lesquelles étaient basés les droits seigneuriaux. Puis il fallait acquitter avec précision les dettes payées par les habitants, même si certains de ceux-ci ne devaient annuellement que deux sous de cens et rente. Aux temps des seigneuresse Drapeau, les comptes étaient scrupuleusement tenus; quelle différence avec le temps de Louis Lepage de Saint-Germain, le dernier seigneur de Rimouski!

L'héritage des seigneuresse Drapeau

L'étude des testaments laissés par les dames Drapeau démontre que la majorité des biens de cette famille provenaient des seigneuries telles qu'énumérées ci-haut. Dans ses expressions de dernières volontés, Luce-Gertrude fait une part à tous ses neveux et petits-neveux, à des degrés divers cependant. Arthur Buies réussit à accrocher une fraction de la seigneurie de Nicolas-Rioux. C'est le prix de consolation de Luce-Gertrude Drapeau. D'autre part, Marguerite-Adélaïde Kelly-Tessier (Adèle) est la grande gâtée par la tante Luce-Gertrude.

Si l'on fait l'addition de toutes les valeurs enregistrées dans les *Cadastres abrégés*..., on arrive au chiffre impressionnant de 181,097.87 \$ dollars pour tous les biens immobiliers et les droits seigneuriaux de ces dames. Cependant, une telle somme n'impressionnerait guère aujourd'hui. Pour bien évaluer les biens de la famille Drapeau, il faut faire la comparaison avec les chiffres de notre siècle. On peut multiplier par dix, et même par vingt le 180,000.00 \$ mentionné ci-haut. Considérons le 7,000.00 \$ donné en 1858 comme prix du manoir, des dépendances et de l'immense domaine. Aujourd'hui, un 140,000.00 \$ serait-il suffisant comme évaluation de tous ces immeubles? Il est probable que ce chiffre soit bien conservateur. Aussi, on peut considérer que la fortune Drapeau avoisinerait les deux millions, ce qui est un résultat très approximatif.

Puis, comme tout est relatif, il faut voir la fortune des Drapeau à travers les yeux des habitants d'autrefois. Ceux-ci devaient trimer dur, d'un soleil à l'autre, pour en arriver à une honnête subsistance. C'est avec difficulté qu'ils pouvaient économiser quelques dollars. Quant aux seigneuresse, elles possédaient un manoir (ou maison de campagne) à Rimouski et leur résidence permanente à Québec, rue Saint-Louis qui était le Sillery de cette époque. Elles employaient des domestiques qui leur préparaient des réceptions fastueuses. Les plus hautes personnalités de la capitale étaient reçues chez les dames Drapeau. Aux yeux des habitants qui formaient alors la majorité de la population, cette vie de citadins aisés projetait une image éblouissante.

Notes

- 1 Testament de Joseph Drapeau, 28 août 1793, ANQR, fonds Tessier, P-30.
- 2 Baptême de Marie-Catherine Drapeau, 2 mars 1777, PRDH, no 446914.
- 3 Mariage de Marie-Catherine Drapeau avec Augustin Trudel, 2 septembre 1794, PRDH, no 342948.
- 4 Testament de Joseph Drapeau, 20 février 1805, ANQQ, notaire Louis Bourdages.
- 5 Céline Cyr et Pierre Dufour, « Joseph Drapeau » dans DBC, vol. V, p. 295 s.
- 6 Concession par Augustin Trudel à Eustache Vallée, 27 mai 1791, ANQQ, notaire Alexandre Dumas.
- 7 Céline Cyr, « Marie-Geneviève Noël » dans DBC, vol. VI, p. 603.
- 8 Testament de Luce-Gertrude Drapeau, 12 février 1878, ANQQ, notaire L.-P. Sirois, no 422.
- 9 *Cadastres abrégés des seigneuries de Québec*, vol. II, no 96, 18 juillet 1860.
- 10 *Ibid.*, vol. II, no 95, 13 septembre 1858.
- 11 *Ibid.*, vol. II, no 94, 14 septembre 1858.
- 12 *Ibid.*, vol. II, no 93, 15 septembre 1858, 1^{re} partie.
- 13 P.-G. Roy, *Concessions en fief*..., vol. 5, p. 76.
- 14 *Cadastres abrégés des seigneuries de Québec*, vol. II, no 91, 17 septembre 1858.
- 15 Convention entre J.-B. Fortin & autres et Madame Drapeau-Casault, ANQR, notaire Jos Garon, 17 et 18 septembre 1844, no 1923.
- 16 Bail par L.-G. Drapeau à Michel Larrivée, ANQQ, notaire A.-B. Sirois, 16 octobre 1844, no 2261.
- 17 *Cadastres abrégés des seigneuries*..., vol. I, no 7, 14 juillet 1859.
- 18 *Ibid.*, vol. I, no 4, 24 décembre 1858.

La Poste à l'île Verte

Odette DIONNE CÔTÉ

Située face aux villages de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte et de Saint-Georges-de-Cacouna, la petite île de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de l'île Verte est la vingt-quatrième paroisse à voir le jour dans le diocèse de Rimouski. Elle recevait, le 6 mars 1874, sa sanction canonique et le 16 novembre de la même année elle fut élevée au rang de municipalité civile. L'histoire nous dit que la flottille de Jacques Cartier, poussée par des vents violents, mouilla à l'île Verte en 1535. À ce moment-là, les Malécites habitaient l'île.

bureau de poste se promena d'une maison à l'autre, chez les Fraser, les Caron... C'était un service encore assez sommaire : la malle était triée sur la table de la cuisine et chacun tendait la main à l'appel de son nom. Au début des années 1900, on installa un deuxième bureau de poste, La Richardière, au-bout-d'en-bas chez M. Michaud. L'île comptait alors environ 337 résidents.

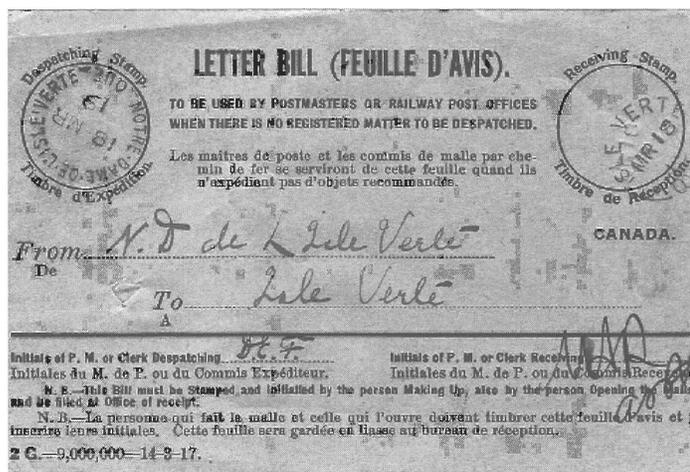
La période que j'ai bien connue ce furent les années 1940 où je passais alors les vacances d'été chez ma grand-mère. Il y avait un

magasin où on trouvait un peu de tout et le bureau de poste occupait un espace fermé dans le coin de la salle. Cet endroit était strictement défendu aux enfants. Georges Fraser était le « postillon » depuis le début des années 1930. Il y avait « de la malle » trois fois semaine, les mardi, jeudi et samedi. Que de

fois j'ai vu arriver M. Fraser avec les cuissardes ravalées aux genoux : il prenait possession du sac de malle cadennassé qui avait une grosse courroie de cuir pour le porter à l'épaule. Il faisait le trajet à pied; rendu à la grève, il embarquait dans son canot à rames pour traverser au quai de la rivière des Vases (le quai à Didace). Après avoir amarré son canot, il reprenait son sac

et se rendait à la ferme Bérubé où il louait cheval et voiture pour 1 \$ par jour. Il se rendait ainsi au bureau de poste du village de L'Isle-Verte, un trajet d'environ huit milles. J'ai quelques fois fait la traversée avec lui et d'autres passagers. Toutes ces traversées se faisaient selon l'heure de la marée. Les gens de l'île guettaient le retour du courrier. Lorsqu'ils voyaient revenir le canot de M. Fraser, c'était le temps pour eux de se rendre au bureau de poste : ... « la malle arrive ».

Pendant que ma grand-mère et ma tante faisaient le tri du courrier, on pouvait attendre confortablement assis sur des bancs tout autour de la salle du magasin. C'était une rencontre sociale et sûrement un divertissement dans la vie tranquille sur l'île. Lorsque le guichet s'ouvrait, « la malle » était distribuée à chacun. Certains étaient abonnés à un journal, surtout à *L'Action catholique*. Je me rappelle qu'une jeune fille avait un ami au front et elle nous donnait des nouvelles d'outre-mer en lisant sa lettre. La Coopérative Pêcheurs-Unis, mise en opération par le curé Louis-Philippe Blais, apportait sûrement un supplément de courrier. À certaines périodes, le courrier devait être plus abondant : par exemple, à l'arrivée des catalogues Eaton, Simpsons et Dupuis et dans le temps des Fêtes avec les nombreuses cartes de Noël qu'on s'adressait entre voisins alors que les timbres étaient à un sou.



Feuille d'avis oblitérée du 18 mars 1919, signée D. E. F. (Dan E. Fraser)

C'est en 1764 que l'île reçut son premier habitant blanc, Pierre (Peter) Fraser, mais on doit attendre jusqu'en 1876 pour avoir un bureau de poste. Pendant ces nombreuses années, il fallait sortir de l'île pour expédier ou recevoir du courrier. Un an après son arrivée sur l'île, le curé Armand Lacasse procéda à l'installation d'un bureau de poste au presbytère sous l'appellation Notre-Dame-de-L'Isle-Verte. Il fut le premier maître de poste et Édouard Simard fut nommé courrier pour un salaire de 50 \$ par année. La première malle a été reçue et expédiée le 6 octobre 1876. Dans les années suivantes, le



Papier qui servait à sceller les colis expédiés par la coopérative



Traversée sur la glace, de gauche à droite : Georges, Joseph, Arthur et Paul Fraser

L'été, la traversée était généralement agréable, mais il y avait aussi des jours de grand vent, de pluie et de brume. Malgré le mauvais temps, M. Fraser, qui avait l'oreille exercée, pouvait établir sa position en entendant les criards des phares de l'île Verte et de l'île Rouge. Lorsqu'arrivaient « *les mauvaises traverses* », cette période où le froid commence et que la glace se forme assez forte pour empêcher un canot d'avancer, mais pas assez solide pour porter un homme, c'étaient des traversées dangereuses qui pouvaient durer des heures. On employait alors le canot à glace qu'on devait tirer et pousser à travers les glaces, il fallait parfois sauter de peine et de misère dans le canot pour ne pas caler dans l'eau glacée. M. Fraser n'était pas seul pour ces traversées laborieuses qu'on devait braver jusqu'à ce que le pont de glace soit pris. Le même manège recommençait au printemps. Lorsque le pont de glace était pris suffisam-

ment, cela formait une jetée naturelle entre les deux rives qui durait environ trois mois. C'était sûrement plus facile malgré les bonnes tempêtes de neige d'antan. Tout le trajet se faisait alors en voiture à cheval.



Arrivée au bureau de poste de l'île, Georges Fraser et deux passagères

Georges Fraser a été « postillon » pendant plus de 25 ans; Léo Fraser lui a succédé. Vers 1969, les bureaux de poste de l'île ont été fermés. Léo Fraser devint courrier-facteur de la R. R. 2. Maintenant son fils Jacques a pris la relève et un service d'hélicoptère est disponible pour le temps des mauvaises traverses. Voitures et chaloupes sont motorisées.

Bibliographie :

BERNIER, Pierre.
Un an sur l'île verdoyante.

Journal de la région postale du Québec, vol. 2, no 8, 1975.

LEMIEUX, J. E.
Album-Souvenir du centenaire de Notre-Dame-de-L'Isle-Verte.

Une page de l'histoire maritime du Saint-Laurent, secteur de l'île Verte et Cacouna

Georges PELLETIER avec la collaboration de Lynda DIONNE

L'estuaire du Saint-Laurent possède une histoire partiellement connue et remplie de mystères car bien des faits et des événements n'ont pas été colligés à l'heure actuelle. Certains auteurs comme Faucher de Saint-Maurice dans son livre *De tribord à bâbord* et Damase Potvin dans son ouvrage *Le Saint-Laurent et ses îles* nous en ont livré quelques passages. Il nous en reste encore passablement à découvrir.

Le fleuve caractérise le paysage du Québec. Chaque endroit, chaque île et récif, chaque anse fut témoin dans le passé de belles traversées, mais également d'échouages, d'incidents, de naufrages et malheureusement de perte de vies. De tout temps, le Saint-Laurent a inspiré et nourri l'imaginaire. Il demeure toujours un endroit fascinant pour la vie qui s'y trouve, mais peut parfois devenir un environnement hostile pour ceux qui le parcourent. Depuis l'arrivée des Européens, cette grande voie navigable a vu passer de nombreux bateaux. Certains se sont fait piéger par les écueils et les îles, la brume, le vent, la neige et la glace. En d'autres occasions, ce sont des erreurs humaines qui les ont endommagés ou perdus.

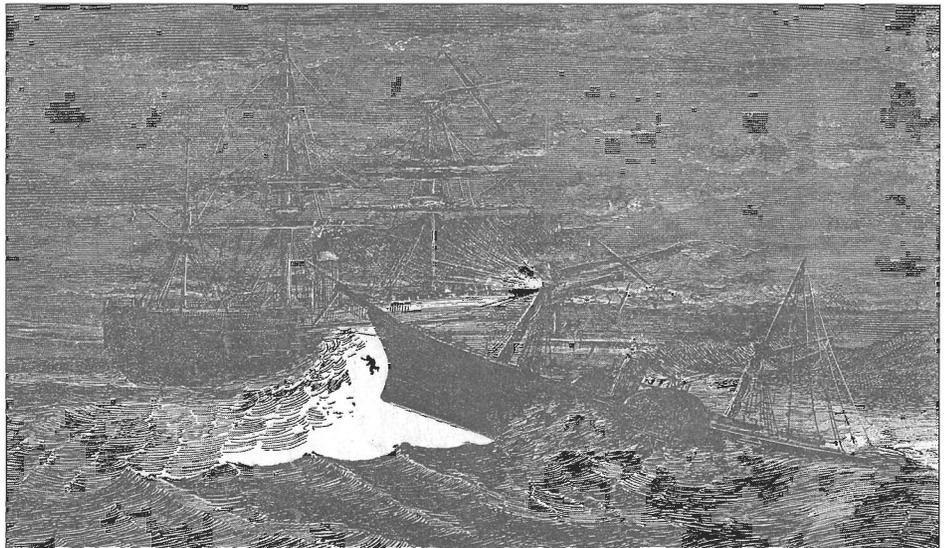
Afin de reconstituer le plus fidèlement possible un peu de son histoire, nous avons consulté de nombreux journaux du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle. Nous avons traqué les récits d'accidents déposés chez les notaires par les capitaines. Nous avons également vérifié les constats d'accidents inscrits par les assureurs maritimes. Nous avons aussi relevé les suspensions et les radiations des pilotes pour l'échouement ou la perte d'un navire. Puis à travers le registre maritime du port de Québec, nous avons cherché si les navires avaient été réparés et immatriculés

de nouveau. Dans ce document, nous vous présentons l'histoire maritime de 1749 à nos jours, dans le secteur compris entre l'île Rouge, l'île Verte, Cacouna et l'île Blanche. La partie nord de ce secteur comprenant l'île Blanche et l'île Rouge fait aujourd'hui partie du Parc marin du Saguenay.

Le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de la rivière Saguenay, se divise en deux chenaux. Le chenal nord fut utilisé pour la navigation pendant la période de possession française, avant 1759, puis à partir des années 1900 jusqu'à aujourd'hui. Après la prise de Québec et le traité de Paris qui officialisa la cession du Canada à l'Angleterre, le chenal qui longe la rive sud du fleuve devint le chenal officiel. Il offrait aux pilotes plusieurs sites de mouillage avec de bons fonds pour accrocher les ancres et ainsi protégeait les bateaux des vents de tempêtes. La maison de la Trinité¹, établie en 1805, avait le mandat de placer des bouées et des repères, de construire et entretenir des phares et de s'assurer de la

qualification des pilotes pendant tout le XVIII^e siècle et une partie du XIX^e. Ainsi les voiliers (sloop, goélette, senau, brigantin, brick, barquentin, barque et navire), montant l'estuaire jusqu'à Québec avaient l'obligation d'embarquer à leur bord un pilote pour les guider à travers les hauts-fonds, les récifs et les îles ainsi que pour le voyage de retour. De même, les bateaux à vapeur d'outre-mer devaient suivre la même réglementation. Seuls les navires de peu de tonnage y faisaient exception.

Le Saint-Laurent est un fleuve difficile à naviguer, en particulier pour la navigation à voiles dépendante du vent. Le pilote en charge ne pouvait facilement faire « courir » le navire dans ce lieu parsemé de récifs, d'îles et aux côtes basses et rapprochées. Un bateau à voiles ne pouvait y avancer facilement contre le vent. Si le vent devenait contraire, le pilote devait le mettre à l'ancre et attendre un changement dans l'orientation du vent. Un voilier ne pouvait donc se déplacer sans ses ancres,



Collision du vapeur *Germany* avec le vapeur *City of Quebec* dans la nuit du 2 mai 1870 (Journal *l'Opinion Publique*, Collection Jean Guay)

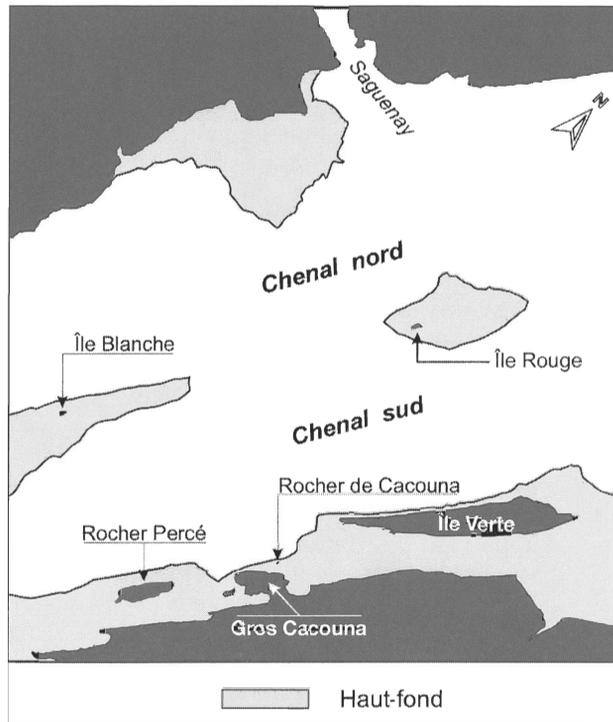
que ce soit des ancres à jet, de bossoir, de cape ou de corps mort... Celles-ci lui permettaient de s'immobiliser, de se mettre en sécurité, de résister à la tempête comme à la marée. Sur les cours d'eau, le pilote avait un autre moyen de déplacer. Il pouvait se servir de la marée pour monter le cours du fleuve puis s'ancrer et attendre la prochaine marée ou un vent plus favorable. La navigation à vapeur, avec les roues à aubes puis plus tard les hélices, va libérer les navires de ces contraintes.

Île Verte

Accolée à la rive sud, l'île Verte n'en est séparée que par un petit chenal qui vient presque à sec lors des grandes marées. Vers 1780, Peter Fraser², pilote du Saint-Laurent, engageait des gens pour entretenir de grands feux sur la « pointe à Michaud », du côté nord, afin de guider les navires. Avant qu'on y mit en opération, en 1809³, le premier phare du Saint-Laurent. Au nord-est de la « lumière » se trouvait un récif menaçant la navigation. Entre la pointe ouest de l'île et le rocher de Cacouna, il y a une zone sûre de mouillage qui était très fréquentée dans le passé.

Île Rouge

Situé de l'autre côté du chenal, au nord de l'île Verte, se trouve un petit îlot de cailloux rosés qui porte le nom de l'île Rouge. Ceinturé d'une barrière de récifs et recevant les forts courants du Saguenay, cet îlot fut de tout temps la terreur des marins⁴. Il a été témoin de bien des drames et plusieurs pertes de vie y sont associées. Tous ses alentours sont parsemés de cailloux et les fonds étaient trop rocaillieux, aucun navire ne pouvait s'y ancrer par mauvais temps. Pour rendre le secteur plus sûr pour la navigation, la maison de la Trinité y fit construire un phare dès 1847⁵. Elle y installa également une corne à brume puis elle y ajouta une bouée qui elle-même fut remplacée par un bateau-phare (« phare flottant ») en 1871⁶.



Carte du fleuve Saint-Laurent, secteur de l'île Verte, Cacouna, l'île Verte, l'île Rouge et l'île Blanche (Yves Dumont, 2006)

Dans cette zone où des courants d'eau froide du Labrador remontent sur les hauts-fonds et rencontrent les eaux plus chaudes du Saint-Laurent supérieur, des nappes de brouillard apparaissent fréquemment. À l'époque, lorsque les capitaines et les pilotes de navires à voiles ne pouvaient pas distinguer la proue à partir de la poupe, il s'avérait encore plus difficile pour eux de discerner les hauts-fonds ceinturant les îles.

Cacouna

Ce secteur du fleuve, en bordure du chenal sud, comprend le rocher de Cacouna (Petit-Cacouna) au nord de la presqu'île de Gros-Cacouna et s'étend à l'ouest jusqu'aux îlots Rocher Percé, à peine visibles lors des grandes mers. Au nord du port actuel, le chenal est en eau profonde, mais le fond du fleuve est moins creux en allant vers la pointe de Rivière-du-Loup. Les navires s'ancraient régulièrement à l'emplacement de la pointe ouest de Gros-Cacouna.

Île Blanche

L'île Blanche, en face de Cacouna, complète la partie ouest du secteur. Cette petite île trône au

centre d'un grand récif étroit qui se prolonge et sépare le chenal nord de celui du sud. Cet écueil de roches fut d'abord signalé aux pilotes par une bouée puis par un bateau-phare qui fut remplacé au XIX^e siècle par un des premiers piliers-phares du Bas-Saint-Laurent.

Naufrages, échouements et collision

Sur cette section du fleuve, les accidents touchant la navigation étaient provoqués par la mauvaise température, les collisions, les erreurs de pilotage ou un ensemble de ces causes. Lorsqu'il y avait un accident maritime, un échouement, cela n'occasionnait pas directement pas une perte totale ou une épave. Les capitaines comme les propriétaires essayaient par tous les moyens de récupérer tout ce qu'ils pouvaient de la cargaison, des gréments et du navire lui-même.

Cependant, il arrivait que l'on ne réussissait pas toujours à sauver les bateaux et certains se sont brisés ou ont coulé. À partir des années 1850⁷, entre avril et novembre, des remorqueurs étaient postés au site d'ancrage du Pot-à-l'eau-de-vie. Par leur manœuvre rapide, plusieurs navires furent récupérés avant qu'ils ne fussent abîmés par les éléments.

Les risques associés au fleuve restèrent les mêmes d'années en années, même si les autorités essayèrent de corriger et faciliter le travail des pilotes en plaçant des amers, des bouées et des phares pour signaler les dangers du fleuve. Le nombre de naufrages, de collisions ou d'incidents est intimement lié au nombre de navires qui montent ou descendent le fleuve (voir Annexe 1). Ainsi, en 1803, près de 100 voiliers⁸ vinrent à Québec et s'en retournèrent. Soixante ans plus tard, c'était très différent puisqu'il y eut près de 3 500 navires⁹ qui circulèrent sur le Saint-Laurent. Sans oublier tout le cabotage local de goélette qui est rarement quantifié.

Dénombrement des naufrages, échouements, collisions et incidents par endroits

Le dénombrement présenté dans les tableaux suivants est le résultat des dernières compilations de nos recherches. Le nombre d'accidents de navigation pourrait changer ainsi que certains éléments (cause, récupération) pourraient se préciser avec l'avancement de nos travaux. Pour les besoins des compilations, nous avons regroupé tous les bateaux qui se déplaçaient à l'aide du vent sous le générique **voilier** et tous les autres qui utilisaient une machinerie pour actionner une hélice ou des roues à aubes et se mouvoir, sous le terme **vapeur**.

Secteur	Voilier	Vapeur	Total
Cacouna	32	10	42
Île Blanche	88	15	103
Île Rouge	122	15	137
Île Verte	137	14	151
Total	379	54	433

L'événement le plus ancien relevé demeure celui du naufrage du *Cerf*¹⁰ dans les parages de l'île Rouge le 30 septembre 1749 tandis que le plus récent, demeure celui de l'échouement d'une barge engagée dans des travaux de sondage à proximité du port de Gros-Cacouna le 5 octobre 2004¹¹. Le vent très fort et les vagues puissantes avaient eu raison des ancres de la barge. Ce sont surtout des voiliers (87 %) qui ont subi des dommages.

Causes d'un naufrage, d'un échouement ou d'une collision

Dans l'étude des différents éléments qui forcèrent des navires à échouer, à sombrer ou à se heurter, il faut d'abord retenir la **température** qui regroupe la brume ou le brouillard, les tempêtes (vents forts accompagnés de pluie ou de neige), la noirceur et le froid, qui occasionnent la formation de glace autant sur les voiles et les mâts qu'à la surface de l'eau. Le deuxième élément sur lequel l'homme n'a pas de contrôle, c'est le **fleuve** lui-même avec ses forts courants et son fond qui empêchait à certains endroits un ancrage sécuritaire des navires. Il y a également les mauvaises décisions d'un capitaine, des jugements

erronés, des erreurs de pilotage et parfois la méconnaissance des lieux. En un mot, tout ce qui a trait à l'**erreur humaine**.

Dans le tableau suivant, nous définissons comme **inconnu**, tout ce pour quoi nous n'avons pas trouvé la vraie cause ou l'explication. Par contre, il faut savoir que si un bateau touche le fond ou coule et que ce n'est pas la faute d'un pilote, cela a sûrement été occasionné par les autres causes (la température ou les courants violents du fleuve). N'ayant pas de radio, il n'y avait pas de message de transmis et pas de survivants pour témoigner. Ce fut le cas pour la barque *Magda*¹² qui, après avoir appareillé de Rivière-du-Loup où elle venait de prendre un chargement de bois, se perdit corps et biens le 16 novembre 1906 sur les hauts-fonds de l'île Rouge.

Pour les **collisions**, il faut aussi prendre en considération le fait qu'elles sont occasionnées par des erreurs humaines ou des causes naturelles. Enfin, sous le terme **autres**, nous regroupons les bateaux brûlés jusqu'à la ligne de flottaison, ceux dont la réparation temporaire a lâché et ceux qui ont eu un incident lors d'un sauvetage ou d'une récupération.

Secteur	Température	Fleuve	Erreur humaine	Collisions	Inconnu	Autres	Total
Cacouna	23	-	3	6	9	1	42
Île Blanche	34	1	21	7	39	1	103
Île Rouge	28	1	31	1	74	2	137
Île Verte	55	-	15	14	65	2	151
Total	140	2	70	28	187	6	433

Si nous additionnons les 140 bateaux affectés par la température avec les 187 qui sont sous la mention « inconnu », nous expliquons 75 % des événements.

La glace

La saison de navigation sur le fleuve avant 1960 s'étalait entre la fin du mois d'avril et la fin novembre de chaque année. Si un navire, surtout à coque de bois très fragile, appareillait après ces dates-là, il risquait fort... de se faire prendre par le froid et les glaces. Beaucoup d'équipages, qui contestaient les ordres du capitaine,

risquaient une peine de travaux forcés en prison, s'ils refusaient de partir lorsque la saison était trop avancée. Il y avait des saisons où le mois de décembre était plus clément. Les eaux du fleuve étaient alors libres de glace. Par contre, les années 1808, 1810, 1816, 1821, 1827, 1832, 1835, 1840, 1845, 1853, 1867, 1871 et 1880¹³ furent des années de froid intense. Dès le milieu du mois de novembre, la glace se formait et emprisonnait un grand nombre de navires. L'année 1853, avec 54 voiliers dérivant avec les banquises, demeura celle où les équipages souffrirent le plus.

Les erreurs de pilotage

Un certain nombre d'accidents de navigation furent causés par une erreur de jugement du pilote. L'exemple que nous avons retenu est spécial puisque c'est une double erreur. La barque *Palmyra* chargée de 700 tonnes de rails de fer se dirigeait vers Québec sous la gouverne du pilote Malcolm Smith lorsqu'elle s'échoua le premier août 1858¹⁴ sur les hauts-fonds de l'île Rouge. Le capitaine fit décharger une partie de la cargaison (300 tonnes) à bord de goélettes et engagea le remorqueur *Princess Royal* pour sortir la barque de sa mauvaise

posture. Trois jours plus tard¹⁵, le vapeur la toua vers l'ancrage du Pot-à-l'eau-de-vie en suivant les directives du pilote Sylvestre Côté qui, malheureusement, fit passer le bateau trop près des récifs de l'île Blanche. La barque s'y frappa et s'enfonça. On réussit à l'alléger de nouveau et on la sortit de l'eau. Elle fut réparée temporairement et remorquée à Québec pour être déchargée et complètement remise à neuf.

Pertes de vies lors d'échouements, de naufrages ou de collisions

Il est difficile de dénombrer les victimes des naufrages. Parfois les équipages et les passagers de navires arrêtés sur un écueil n'ont pas été menacés puisque leur bateau s'était dépris facilement à marée haute. Malheureusement, ce ne fut pas le cas pour d'autres hommes qui se noyèrent, ou gelèrent à mort. Que pouvaient-ils faire contre les eaux du fleuve en furie, balayées par des vents très forts et des vagues énormes, accompagnées par un froid parfois intense? Comment y survivre? Puisque les eaux du Saint-Laurent sont près du point de congélation même en plein été, les personnes tombant à l'eau risquaient autant la noyade que de mourir d'hypothermie. Les gardiens de phare et leurs familles sauvèrent de la mort beaucoup de naufragés en les accueillant, en les réchauffant et en les nourrissant le temps que viennent les secours.

Cacouna est le seul endroit du secteur étudié à ne pas avoir été témoin de drames et de pertes de vie associés à un accident maritime. Il y a bien eu des rumeurs d'une goélette renversée en 1880¹⁶ où quatre personnes se noyèrent, mais impossible de le confirmer. Par contre, certains équipages ont eu d'énormes difficultés à y débarquer en sûreté. Ce fut le cas des marins du navire norvégien *Ballengeich*¹⁷ en décembre 1853, de

la barque *Pride of England*¹⁸ en décembre 1871 et de la goélette *Marie-Rose*¹⁹ en novembre 1886.

L'île Blanche, que l'auteur Damase Potvin cite comme étant une île sans histoire²⁰, a eu pourtant son lot de naufrages. La pire tragédie à y survenir eut lieu en octobre 1805. La goélette *Lizard*²¹, en provenance de Matane, montait le fleuve sous le commandement de Joseph Carrier et se dirigeait vers Québec. Mais elle rencontra une violente tempête de vent qui la jeta sur les brisants de l'île Blanche. Les naufragés eurent à peine le temps de se construire un radeau de fortune, d'y embarquer et de se laisser porter par les eaux du fleuve. Malheureusement, ils furent exposés aux intempéries durant plus de sept heures. Les rescapés moururent un à un de froid et de « misère ». Le seul survivant, Daniel McMillan, y perdit une sœur et un frère.

Par ailleurs, il y eut, lors d'autres drames, la mort de deux marins et le sort inconnu d'un équipage complet dont le voilier fut trouvé naufragé, abandonné et renversé sur les rochers. Il y a d'autres situations dont le dénouement fut plus heureux. Ce fut le cas de la barque *Tom Moore*²² qui heurta les récifs en mai 1843. Les 167 passagers à bord et l'équipage furent épargnés. Si l'échouement était arrivé juste à côté, elle aurait complètement sombré.

L'île Rouge et ses environs ont connu le pire événement drama-

tique du XIX^e siècle dans la saga des accidents du Saint-Laurent. Un voilier chargé d'émigrants, le brick *Minstrel*²³, se rendait à Québec au mois de mai 1841. Il n'avait pas de pilote à bord et le capitaine avait décidé de monter quand même. Aucun phare n'était encore construit sur l'île Rouge pour signaler la présence de la barrière de récifs et le voilier s'y empala. Au moment où l'équipage et les passagers s'empressaient d'embarquer dans les chaloupes, une vague déferla et souleva le bateau et le déplaça vers l'eau profonde où le brick coula à pic. Il entraîna dans la mort 150 personnes. Seules 8 personnes survécurent : 4 hommes d'équipage et 4 passagers. Elles étaient à bord d'un canot dont l'amarre, par chance, se rompit. À part ce triste événement, il y a eu au moins sept autres accidents maritimes qui causèrent la mort d'une partie ou de tout l'équipage.

L'île Verte fut témoin de 151 naufrages dont 9 provoquèrent des pertes de vie. Le plus grand nombre de décès fut enregistré lors de la perte du brick *Acadia*²⁴ le 28 septembre 1831. C'était une erreur de pilotage qui envoya le voilier sur les récifs en bas du phare. Il transportait 300 passagers, vétérans de l'armée, leurs épouses et leurs enfants qui se rendaient à Québec. Ils furent tous débarqués sains et saufs et le gardien de phare Robert-Noël Lindsay les accueillit et les nourrit en sacrifiant la

Excursion de plaisance qui a failli mal tourner

En 1933, des excursions en bateaux à moteurs étaient organisées à partir du quai de Cacouna. Un certain monsieur Lévesque de l'île Verte organisait des promenades sur le fleuve jusqu'à Tadoussac. Le 15 août de cette année-là, je faisais partie du voyage et plusieurs ministres anglicans étaient à bord du petit yacht, ce qui faisait près de dix-sept passagers en tout. J'accompagnais ma sœur Alma qui travaillait au Clergy House et qui avait été invitée à les accompagner. Au retour, à mi-chemin du quai de Cacouna, le ciel s'assombrit et devint menaçant. La mer se gonfla sous l'effet du vent et la grêle se mit à tomber avec violence. Soudain, un orage électrique s'abattit sur nous et nous donna l'impression d'être à bord d'une coquille de noix au milieu de l'océan. Le bateau brassait tellement que je sentais sous mes pieds le craquement des planches de la coque. Nous avions tous le mal de mer et on nous distribua des citrons à sucer pour atténuer les effets de la nausée. Pendant ce temps-là, les pasteurs récitaient des hymnes. Au plus gros de la tempête, le moteur s'étouffa et monsieur Lévesque dut le réparer avec quelques jurons. Nous avions l'impression que le bateau allait se défaire, ce qui nous faisait craindre le pire. Alors, ma sœur m'attacha à elle avec sa ceinture de manteau, en me disant : « Si nous nous noyons, on va nous retrouver ensemble ». Heureusement, l'orage se calma, le capitaine réussit enfin à repartir le moteur et le bateau put atteindre le quai de Cacouna. Là, mon frère Georges, qui habitait la rue du Quai, nous attendait, à la demande de mon père mort d'inquiétude. On rentra bien vite, en voiture à cheval, à la maison où nous attendaient un bon feu et un breuvage chaud. (Témoignage d'Ida D'Amours, 7.04.1994 et mai 2000)

récolte de tout un champ de pommes de terre. Par contre, il y avait à son bord de nombreux cas de rougeole et 27 personnes (surtout des enfants) moururent en peu de temps à cause de la mauvaise température.

Récupération des épaves

Dans les premiers temps de la navigation à voile sur le fleuve Saint-Laurent, s'il y avait un échouement, le capitaine ne pouvait compter que sur son équipage pour sortir son navire du mauvais endroit. Par contre, l'usage des remorqueurs va augmenter le nombre de navires récupérés rapidement avant que les éléments ne le détruisent complètement²⁵.

Dans le cas des voiliers pris dans la glace, les capitaines, le pilote et les propriétaires espéraient l'échouer à un endroit où le navire pouvait rester tout l'hiver en sécurité et ainsi permettre à l'équipage de débarquer sain et sauf. Certains furent emportés par les glaces et dérivèrent vers la haute mer. C'est ce qui arriva à la barque **Sir Colin Campbell**²⁶ chargée de grains de maïs, qui s'échoua le 2 décembre 1861 en dedans du bout d'en bas de l'île Verte. Elle fut emportée le 31 décembre et dériva vers le golfe²⁷.

L'information que nous avons recueillie pour tout le XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e siècle n'est pas toujours complète. Nous ne savons donc pas si le voilier a été **récupéré** ou **non récupéré**. Assez souvent, le terme **inconnu** signifie une coque détruite, brisée ou coulée. Lors des collisions, parler de récupération n'est pas approprié puisqu'il y a assez souvent des dommages mineurs à la coque et le bateau a continué son voyage après quelques réparations (**hors cause**).

Au cours de la période étudiée, au moins 64 % des bateaux furent dépris et amenés à Québec pour que les équipes de charpentiers

effectuent la réparation ou pour les brûler s'ils étaient trop endommagés afin de ramasser la ferraille. Dans le cas de ceux non récupérés et inconnus, ce qui représente quand même 33 %, que leur est-il arrivé?

Dans certaines situations, lorsqu'il n'y a plus que des débris, il n'y a rien à sauver.

C'est ce qui survint à la coque de la goélette motorisée **Ellen and Mary**²⁸ en provenance de Terre-Neuve. Elle s'échoua le 18 juillet 1942 sur les Couillons (récif au nord-est du phare de l'île Verte). Elle fut sortie et remorquée dans une petite baie près de l'endroit de son naufrage. Au cours de la nuit suivante, une tempête balaya l'île et la goélette fut mise en morceaux. Seuls le moteur et les mâts furent récupérés.

Bien d'autres vestiges gisent encore au fond du fleuve Saint-Laurent. Nous avons cité précédemment le cas du brick **Minstrel** jeté sur les récifs de l'île Rouge. L'épave s'y trouve encore. Il y a également le vapeur **City of Quebec**²⁹ qui en mai 1870 descendait le fleuve pour se diriger vers les provinces maritimes. Il sombra à 3 heures et 20 du matin à deux milles au large de l'île Verte lors d'une collision avec le « steamer » **Germany** qui se rendait à Québec. Une erreur humaine fut à l'origine de ce désastre qui entraîna la disparition d'un ingénieur mécanicien membre de l'équipage du **City of Quebec**. De plus, la chute d'un mât sur le pont blessa mortellement un des passagers du malheureux vapeur. Quant aux autres survivants, ils eurent 25 minutes pour fuir l'épave en grim pant à bord de l'autre vapeur.



Épave de la goélette motorisée **Ellen and Mary**, juillet 1942 (Famille Freddy Lindsay)

Dans le cas du vapeur **Otter**³⁰, il arrivait de la Côte-Nord, de retour de son dernier voyage hebdomadaire de la saison. Soudainement le 19 novembre 1898, un brouillard dense cacha les récifs de l'île Blanche et le bateau s'y échoua. On essaya de le sortir mais en vain. On y renonça et les assureurs le reconnurent comme perte totale. Dans un autre cas, c'est un mauvais calcul du pilote qui précipita le navire **Majestic**³¹ sur les rochers de l'île Blanche le 10 juillet 1835. Chargé de briques pour Québec, trois tentatives de renflouement furent effectuées. Au moment, où l'on vint presque à réussir, le navire retourna vers le fond. Les sauveteurs l'y abandonnèrent à jamais.

D'autres épaves eurent un parcours inusité. Ainsi, le 12 mai 1858, le brigantin **Adah**³², en provenance d'Halifax avec une cargaison de sucre et d'huile de poisson, frappa les récifs de l'île Blanche et coula rapidement laissant à peine le temps à l'équipage de se sauver en embarquant dans la chaloupe avec seulement ce qu'ils avaient sur eux. Bizarrement, une nouvelle du 19 mai³³, soit sept jours plus tard, nous apprend que l'épave était rendue au Bic et qu'elle flottait à fleur d'eau. La cargaison avait fondu entre-temps...

Dans le cas des autres bateaux récupérés, en voici quelques exemples.

Le **Dalrymple**

Au mois d'août 1801, le brigantin **Dalrymple**³⁴ montait le fleuve en provenance de la Barbade. Il se brisa sur les rochers du côté nord de l'île Blanche. L'équipage le

Secteur	Récupéré	Non récupéré	Inconnu	Hors cause	Total
Cacouna	28	4	5	5	42
Île Blanche	60	16	18	9	103
Île Rouge	100	19	17	1	137
Île Verte	88	24	39	-	151
Total	276	63	79	15	433

déprit et mit les voiles vers Québec. Il subit des réparations et des modifications³⁵. L'année suivante, le navire *Dalrymple*³⁶ remontait à nouveau le Saint-Laurent avec du sucre et de la mélasse de la Barbade, mais cette fois-ci, c'est l'île Rouge qu'il heurta. Récupéré et réparé, il repartit à nouveau³⁷.

Le *Moutaineer*

En novembre 1839, le navire *Mountaineer*³⁸ quitta Québec. Près de Cacouna, le 10 novembre, des vents violents le poussèrent sur le rivage en dedans de la pointe ouest de l'île Verte. Le voilier était monté tellement loin sur les battures que le propriétaire de l'épave fit venir une équipe de charpentiers de Québec pour construire une rampe afin de le sortir de là. Il fut remis à l'eau au mois d'août 1841, soit presque deux ans plus tard.

Le *Magnet*

Certains bateaux semblaient avoir le mauvais sort. Ainsi, la barque *Magnet*³⁹ toucha par erreur la ligne de récifs de l'île Blanche le 26 avril 1840. Son équipage ne l'abandonna pas. Ils demeurèrent à bord, même lorsque la marée haute submergea la



Épave inconnue sur les battures entre Cacouna et l'île Verte. Est-ce la goélette trouvée par Peter Fraser le 2 décembre 1827 ou la *Marie Vigilante* coupée par la glace et perdue en décembre 1851? (Georges Pelletier, 2001)

coque du voilier. Les hommes montèrent alors dans les haubans et les mâts. Ainsi, ils ne la quittaient pas afin que la barque ne soit pas sujette à un dédommagement pour sauvetage. À chaque marée basse, les hommes retiraient une partie de la cargaison et la transbordaient à bord de goélettes. Au mois de juin suivant, ils la firent flotter à nouveau. Réparée, la barque repartit. Elle s'échoua de nouveau en 1842 dans la Traverse du Sud⁴⁰. Remise à neuf de nouveau, elle reprit la mer et finit en 1846 par se perdre sur les rivages d'Anticosti où elle fut brûlée afin de récupérer la ferraille⁴¹.

Le *Red Island*

Le 18 novembre 1873, l'équipage du *Red Island*⁴², vécut une expérience terrible et, selon leurs témoignages, ils ne souhaitaient pas la revivre de leur vie. Ce bateau-phare était ancré du côté est de l'île Rouge pour signaler les récifs. À cause de la tempête, son capitaine Joseph Lévesque décida d'aller chercher refuge en ancrant son bateau du côté sud de l'île Blanche pour se protéger des forts vents. Malgré cela, les vagues emplirent le navire. Avec quatre pieds d'eau au-dessus du pont, l'équipage n'avait qu'un choix, se réfugier dans les haubans. Ils y demeurèrent 24 heures. Certains souffrirent du froid et eurent même des engelures. Une chance qu'ils avaient gardé avec eux une petite chaloupe. Lorsque le vent ralentit, ils la mirent à l'eau afin de regagner Cacouna où ils furent accueillis et réconfortés. L'épave fut retirée du fond de l'eau au mois d'août 1874⁴³. Nettoyé et repeinturé⁴⁴, le « phare-flottant » retourna à son poste au mois de juin 1875.

* * *

Nous vous avons décrit une partie de l'histoire maritime et des difficultés de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent dans le secteur de Cacouna et l'île Verte. Nous sommes maintenant entrés dans le XXI^e siècle, à l'ère de l'électronique avec des appareils sophistiqués qui remplacent les phares et les bouées. Ils facilitent le déplacement des navires à condition qu'ils ne tombent

pas en panne car ce fleuve majestueux demeure toujours capricieux. Ses vagues poussées par des vents de tempêtes sont aussi dévastatrices qu'elles étaient par le passé. Ses brumes et brouillards sont toujours aussi opaques. La puissance du Saint-Laurent est toujours là et il faut toujours en tenir compte. Ainsi, en septembre 1999 le bateau de croisière *Norwegian Sky*⁴⁵ a été déporté par un fort courant, le « bœuf » du Saguenay qui l'a poussé sur les récifs de l'île Rouge. On a craint le pire pour les 1924 passagers et 750 membres de l'équipage, mais le navire s'en est finalement tiré.

Le fleuve cache au fond de ses eaux, de nombreuses épaves qui témoignent de son passé et de nombreux faits n'ont pas été rapportés ou racontés. Il y a l'épave de *Empress of Ireland* qui nous rappelle un tragique événement et sert de thème à une exposition. D'autres endroits au Bas-Saint-Laurent, comme Kamouraska, Saint-André, Rivière-du-Loup, Cacouna, île Verte, L'Isle-Verte, Trois-Pistoles, Bic, Rimouski, etc. pourraient aussi souligner leur histoire maritime et s'insérer dans un circuit historique régional qui rendrait hommage à ce fleuve et à la mémoire des familles vivant du fleuve.

Le Saint-Laurent nous offre non seulement un paysage et une vie marine à découvrir, mais également une histoire à connaître et à mettre davantage en valeur. Pourquoi avoir nommé la route longeant le fleuve « la route des Navigateurs » quand on ne souligne pas assez à chaque lieu l'histoire de tous ces navigateurs et de leurs familles? A-t-on oublié les pilotes, les gardiens de phare, les capitaines, les marins, les constructeurs de bateau et les pêcheurs, tous ces métiers de la mer qui vivaient au rythme des saisons du Saint-Laurent?

Remerciements

Nous tenons à remercier le personnel des Archives nationales du Québec à Québec et du Musée maritime de L'Islet pour leur aide et les conseils prodigués. Il faut aussi mentionner l'apport de Paul Lessard, collègue-chercheur, d'Yvan Roy pour la reproduction des photographies anciennes, de la famille Lindsay pour le prêt de certaines photographies.

Annexe 1
Répartition des naufrages, échouements, collisions et incidents par période

Secteur	avant 1800	1801-1825	1826-1850	1851-1875	1876-1900	1901-1950	1951-2000	2000 et plus	Total
Cacouna	–	3	12	10	14	1		2	42
Île Blanche	–	16	18	39	21	8	1	–	103
Île Rouge	8	15	45	38	19	11	–	1	137
Île Verte	3	12	45	50	29	12	–	–	151
Total	11	46	120	137	83	32	1	3	433

La période de 1826 à 1850 avec 28 % et la période suivante de 1851 à 1875 avec 32 % rassemblent tout près de 60 % de l'ensemble des événements.

Notes

- Jean Leclerc, *Les pilotes du Saint-Laurent 1762-1960*, Les Éditions GID, 2004, p. 141.
- Dossier de demande de terres par Peter Fraser, Archives nationales du Québec.
- Registre des procès-verbaux de la maison Trinité, 20.05.1806 : *15 mai, beau temps, fait le tour de l'île Verte et remarqué un point du côté nord, appelé « pointe à Michaud », planté un piquet avec une carte où l'on a écrit; ce site a été choisi par le gouvernement pour l'érection d'un phare.* (traduction libre); Appel d'offres : journal *Quebec Gazette* 3.04.1806 et registre des procès-verbaux de la maison Trinité, 19.09.1809 : lettre du gardien de phare Charles Hambleton datée du 13 septembre, lanterne prête à être allumée.
- Faucher de Saint-Maurice, *De tribord à bâbord*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1975, p. 92 : « Enfin l'île Rouge qui, au XVII^e siècle, était célèbre par ses pêcheries au loup-marin ne l'est plus guère que par sa solitude et ses naufrages ».
- Appel d'offres : Journal *Quebec Gazette* 20.01.1847 et 20.11.1848 mise en opération du phare le 11 novembre 1848.
- Journal *Quebec Gazette* 15.11.1871.
- Journal *Quebec Mercury* 23.11.1853 (appel d'offres du Département des Travaux publics pour deux remorqueurs stationnés dans le Bas-Saint-Laurent pour la saison 1854).
- Journal *Quebec Gazette* 25.10.1833.
- Journal *Le Canadien* 13.02.1874.
- Album souvenir île Verte 150 ans*, 1973 et Jean Lafrance, *Les épaves du Saint-Laurent*, Montréal, Les éditions de l'homme, 1972, p. 96-98.
- Journal *Info-Dimanche*, 9.10.2004.
- Journaux *Le Saint-Laurent* 15.02.1907 et *Quebec Morning Chronicle* 21.11.1906, et registre de la Lloyd's 23.11.1906, Archives nationales du Québec.
- Georges Pelletier, Compilations et notes personnelles.
- Journal *Quebec Gazette* 6.08.1858.
- Idem.*
- Journal *L'Événement* 11.11.1880.
- Lynda Dionne et Georges Pelletier, *Souvenances de l'île de Gros-Cacouna*, juin 1996, dossier du journal *Epik* Cacouna, p. 4-5.
- Idem.*
- Ibid.*
- Damase Potvin, *Le Saint-Laurent et ses îles : histoire, légendes, anecdotes, descriptions, topographie*. 1974. p. 168; « Quant à celle (histoire) de l'île Blanche, elle est tout à fait inconnue; ou plutôt, elle n'en a pas. L'île Blanche fait partie des îles heureuses... »
- Journaux *Quebec Gazette* 7.11.1805 et *Quebec Mercury* 11.11.1805, et registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-André 29.10.1805, Archives nationales du Québec.
- Journaux *Journal de Québec* 20.06.1843 et *Quebec Gazette* 26.05.1843.
- Journal *Quebec Gazette* 24.05.1841.
- Journal *Quebec Gazette* 3.10.1831.
- Il y a tout un art pour enlever un navire d'un récif. Les charpentiers colmataient temporairement les trous et l'équipage s'affairait à pomper l'eau, à jeter la cargaison ou la récupérer pour alléger le navire. Enfin, le capitaine attendait une marée favorable, plus haute, qui ferait flotter le navire afin de se déhaler sur une ancre placée au large, pour le tirer et le remettre en eau profonde.
- Journal *Quebec Gazette* 4.12.1861.
- Journal *Quebec Morning Chronicle* 31.12.1861.
- Rapport du phare de l'île Verte, page 62 et témoignage du notaire Georges Côté, 18.06.1994.
- Journal *Quebec Morning Chronicle* 3.05.1870 et registre maritime du port de Québec, volume 375, Archives du Canada.
- Journal *Le Saint-Laurent* 22.11.1898, registre maritime du port de Québec, volume 405, Archives du Canada et registre de la Lloyd's 24.11.1898, Archives nationales du Québec.
- Journaux *Le Canadien* 13.07.1835 et *Quebec Gazette* 22.07, 28.08, 02.09, 7.10 et 9.10.1835.
- Journal *Quebec Gazette* 17.05.1858.
- Journal *Quebec Gazette* 19.05.1858.
- Greffe du notaire Bernard Dubergès, 13.08.1801, Archives nationales du Québec.
- Registre maritime du port de Québec, volume 183, Archives nationales du Canada.
- Journal *Quebec Gazette* 19.08.1802.
- Registre maritime du port de Québec, volume 183, Archives nationales du Canada.
- Journal *Quebec Gazette* 22.11.1839 et 27.08.1841.
- Journal *Quebec Gazette* 29.04, 6.05, 27.05 et 5.06.1840.
- Journal *Quebec Gazette* 23.11 et 28.11.1842.
- Journal *Quebec Gazette* 26.10.1846 et 15.09.1847.
- Journal *L'Événement* 24.11.1873.
- Journal *L'Événement* 12.08.1874.
- Journal *Quebec Morning Chronicle* 18.06.1875.
- Journal *Le Soleil* 25.09.1999.

Nous étions à la merci de nos ennemis...

Récit du torpillage du S.S. Carolus

Par Samuel CÔTÉ

Plusieurs historiens vous diront que la Bataille du Saint-Laurent n'aura été qu'un combat de petite envergure. Pour certains rivaux qui ont assisté de près ou de loin aux



Le U-69, pendant un voyage en territoire ennemi.
(Source : Archives allemandes; gracieuseté de Roland Berr)

torpillages, des angoisses grandissantes les habitaient de jour en jour sans vraiment savoir ce qui se passait. Bien sûr à cause de la censure imposée par le gouvernement. Notre région n'allait pas y échapper. C'est ainsi que la population de Métis-sur-Mer sera réveillée tôt, dans la nuit du 9 octobre 1942, alors que le S.S. Carolus passait au large accompagné de cinq autres navires en direction de Montréal, sans véritablement se douter que le sous-marin allemand, le U-69 l'attendait avec impatience. La proie à portée de la main, le Kaplt. Gräf n'allait pas hésiter... le Carolus coula en peu de temps apportant avec lui 11 membres de l'équipage.

À 0 h 07, deux torpilles sont lancées en direction du Carolus. Comme il se trouvait à l'avant des autres, il courait un plus grand risque d'être atteint. Une des torpilles se dirigea vers l'HMCS Arrowhead, une escorte qui protégeait le convoi. Un marin, alors sur le pont, voit la silhouette de l'engin destructeur phosphorescent fonçant droit vers eux. Grâce à sa vigilance et à une manœuvre des plus périlleuses effectuée par le lieutenant Edgar G. Skinner, il s'en tire miraculeusement. La torpille ne frôla que la poupe de la corvette et explosa six minutes plus tard, dû à une détonation automatique. Pour ce qui est de la seconde, elle sera perdue de vue. Sans résultat, le commandant Gräf ordonna le

lancement d'une troisième torpille vers 0 h 09. Après une course de quatre minutes, elle frappe en plein centre, l'impact est fatal, le Carolus se casse en deux, roule sur les vagues et disparaît en seulement deux minutes. Les pauvres navigateurs étrangers auront donné leur dernier souffle à un pays inconnu qui est le nôtre. Sentant le danger, les Allemands prirent immédiatement la fuite sachant bien qu'il y aurait une réplique.

Le sort réservé aux marins

Pour plusieurs marins, mourir au combat n'était pas le pire des scénarios imaginés. Leur âme de loup de mer était déjà préparée à cette éventualité; mais la mort arrivait tellement vite que la réalité les frappait en plein visage. Percuté durement, l'équipage d'un navire avait seulement 50 % de chance de survivre. Le spectre de la mort était donc omniprésent à bord de ces embarcations. Une explosion, un incendie, un jet de vapeur brûlant ou encore une noyade à force de surnager dans les eaux glaciales étaient les principales causes de décès. La pire des choses était que, bien souvent, les hommes flottaient à la dérive, après la disparition partielle de leur bateau. Comme dans plusieurs attaques, les autres bâtiments du convoi hésitaient à s'arrêter et à servir de cible pendant leur sauve-

tage. Il fallait donc abandonner les marins et continuer sa route.

Si nous étions dans un grand convoi, il y avait des embarcations de secours assignées pour prendre les

survivants. Les navires marchands qui n'avaient pas transporté de passager ou de troupes pouvaient prendre des rescapés. Les escortes ne prenaient pas la chance d'aller les secourir jusqu'à ce qu'ils soient sûrs que le U-Boat ou la menace de danger ait quitté le secteur¹.

Mais, dans le cas du Carolus, les secours viendront assez vite comme en témoigne l'extrait suivant :

Avant d'être secourus par deux corvettes, les survivants ont dû s'accrocher pendant trois-quarts d'heure à des réservoirs vides d'essence, à des débris et à des radeaux. Quelques marins se trouvèrent pris à l'intérieur du navire qui coula moins de deux minutes après avoir été atteint. D'autres se noyèrent en essayant de surnager. Selon le chef officier [Paul Sammarlund], la torpille ennemie atteignit le navire à minuit et quart. Le chef officier ajouta que par la suite, il tenta de mettre à l'eau une embarcation de sauvetage, mais qu'il n'y réussit pas, parce que le vaisseau coulait trop rapidement « Je sautai alors à la mer, et je m'accrochai à un débris quelconque jusqu'à ce que trois d'entre nous aient pu se réunir sur un radeau. Nous y demeurâmes environ une demi-heure et fûmes ensuite secourus par une corvette ». Le canonier naval Henry Harley a donné un tableau vivant de la

scène qui se passa lors du torpillage. « J'étais, dit-il, dans une cabine quand la torpille frappa notre navire. Nous ouvrîmes la porte et l'eau entra abondamment dans la cabine. Nous sortîmes sur le pont et je criai au second officier Anderson : « Qu'est-il arrivé? » Il me répondit : « Nous venons d'être atteints. » « Aux chaloupes! » Mais toutes les embarcations avaient été détruites par la torpille. Les hommes sautaient à la mer. Nous nous sommes accrochés à des débris et des réservoirs vides d'essence puis avons pris place par la suite dans un radeau. »²

L'officier Anderson cité ci-haut a malheureusement disparu dans cette tragédie.

Mais pour Robert Dowson l'attente a été de longue durée :

Je me suis accroché pendant trois heures dans l'eau froide soutenu seulement par une planche qui flottait là, avec ma ceinture déchirée. J'ai entendu beaucoup de hurlements essayant de localiser les survivants. Le Arrowhead est venu finalement traînant un immense filet et vous devez attraper le filet au premier passage, difficile à faire quand vos mains sont gelées; mais un échec et vous êtes sous les hélices du bateau et c'est fichu³.

Après une chasse infructueuse au U-Boat, les corvettes ont finalement recueilli les rescapés. L'Arrowhead embarqua treize des survivants, tandis que l'Hepatica fit monter à bord les six autres, pour les amener à Québec. Le U-69 quitta la zone du Saint-Laurent le 11 octobre 1942 épié de trop près par l'unité royale d'aviation. Trois jours plus tard, sur le chemin du retour et par un hasard, il coula près de Terre-Neuve le traversier S.S. Caribou faisant 136 morts.

Revenons en arrière

Dès mai 1942, les premiers assauts sont perpétrés par les Allemands. Il faut donc agir le plus rapidement possible; des bases navales et aériennes sont construites dont celle de Mont-Joli. Dans cet élan, les autorités prirent plusieurs précautions, comme par exemple la loi du « black out » s'appliquant à tous

ceux vivant le long des côtes du Saint-Laurent. Cette loi obligeait les riverains à fermer toiles et rideaux à la tombée de la nuit. Les automobilistes devaient réduire l'intensité de leurs phares de moitié en les peignant. Tandis que les témoins des torpillages précédents ne pouvaient rien divulguer aux médias. Les Allemands étaient tout simplement trop bien préparés. Ils connaissaient notre fleuve après y avoir envoyé des espions, leur incursion n'était donc qu'une question de temps. La somme des torpillages s'élève à vingt durant la Bataille du Saint-Laurent. Cela démontre clairement la faiblesse du système de défense canadien et du manque flagrant d'effectifs. Aussi, aurions-nous sous-évalué l'audace et les techniques avancées de ces sous-marinières?

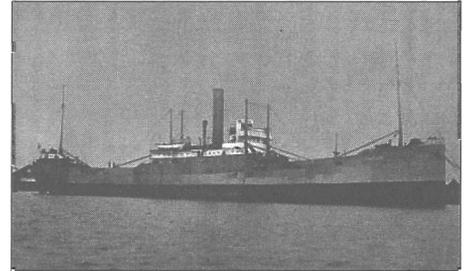
Mythe ou réalité

Plusieurs légendes ont fait le tour de la région. L'une d'elles raconte qu'un soir, des marins allemands auraient fait la tournée des hôtels métisiers le temps d'une danse avec les petites canadiennes. De retour à leur base, ils se seraient empressés de communiquer les titres des pièces musicales pour prouver qu'ils avaient bien mis pied à terre en contrée ennemie. À Mont-Joli, un inconnu loua un garage et l'utilisa, dit-on, pour faire de l'espionnage! Entre Pointe-au-Père et Rimouski, des signaux lumineux partaient des montagnes environnantes le soir et semblaient transmettre des messages aux sous-marins. Aussi, la présence de marins supposément rescapés de navires torpillés ne serait qu'un stratagème pour faire vendre des bons de la Victoire⁴. Vrai ou Faux? Je crois que jamais personne ne sera en mesure de découvrir la vérité au sujet de ces ouï-dire.

S.S. Carolus

Ce navire à vapeur de 2 245 tonnes, construit en 1919 en Angleterre, aura fait le tour des ports européens avant d'être utilisé contre nous quand les Finlandais ont rejoint les Allemands dans la bataille de Russie en 1941. L'année suivante, il sera saisi en même temps que son jumeau le *Éricus* par le gouvernement du Canada. Pendant l'hiver 1942, il

est réquisitionné à Montréal sur ordre du tribunal, pour enfin être assigné au convoi Québec/Labrador. Parmi la trentaine de marins qui composaient le Carolus, vingt étaient Finlandais, six Canadiens, deux Danois, un Suédois et un Espagnol complétaient l'équipage.



S.S. Carolus (Source : www.uboa.net)

L'épave du Carolus repose à près de 1000 pieds au fond de la mer, à 8,5 milles nautiques du quai de l'Institut Maurice-Lamontagne, pour ceux qui connaissent l'endroit. La forte pression exercée par la profondeur rend impossible la plongée dans l'univers lugubre et funeste de ce cimetière marin. La seule façon est de l'imaginer reposant au fond du fleuve.

Lexique

HMCS : His Majesty Canadian ship
S.S. : Steamship (navire à vapeur)
U-Boat : Sous-marin allemand
Kaplt. : Lieutenant allemand

Bibliographie

GREENFIELD, Nathan M. *The Battle of the St. Lawrence*. Harper Collins Publishers, janvier 2004. 286 p.
 JORDAN, Roger W. *The World's Merchant Fleets*. Naval Institute Press, mars 2000. 624 p.
 MCKEE, Fraser M. *Sink all the shipping there*. Vanwell Publishing Limited, mai 2004. 192 p.

Notes

Pour plus de détails ou commentaires : samhero@msn.com

- 1 Martin Walsh, ancien chauffeur sur le S.S. Fleurus, témoignage reçu par l'auteur.
- 2 Extrait du journal *Action Catholique*, jeudi le 15 octobre 1942.
- 3 Traduction de l'auteur, James W. Essex, *Victory in the St. Lawrence*, Boston Mills Press; édition rééditée, février 2004, p. 134.
- 4 Tirée du site du Musée naval de Québec, www.mnq-nmq.org

Vieux écrits

Présentation : Pierre COLLINS

Le texte et les plans présentés ici sont tirés du *Journal d'agriculture illustré* du 15 février 1893¹; ils concernent la grange octogonale de Saint-Fabien dont il est aussi question dans Nouvelles brèves du présent numéro de *L'Estuaire*.

« Grange-étable octogonale à Saint-Fabien »

La maison est bonne et bien adaptée aux besoins de sa famille. La grange de forme octogonale, qui comprend, l'étable, l'écurie, la bergerie, la chambre à harnais et cave à fumier, est certainement la plus complète que nous ayons rencontrée sous tous les rapports. Le déchargement du foin et du grain se fait du faite avec la plus grande facilité et vitesse que l'on puisse désirer; enfin c'est encore une grange modèle [...].

Le révérend M. Audet curé de cette paroisse a bien voulu, à ma demande, me donner la description de cette grange, [...]. Voici [...] la description de la grange par le révérend M. Audet, de même que le plan qui l'accompagne. « Cette grange se compose de deux octogones réguliers et concentriques. Le premier a vingt-cinq pieds de diamètre et le second 64 pieds, ce dernier est en bas côté sur sept faces et sur le devant il est en pignon. Dans ce pignon se trouvent deux portes pour l'étable en bas; les portes de la batterie sont au-dessus de l'étable avec un pont incliné pour y arriver, et au-dessus des portes de la batterie d'autres portes et un

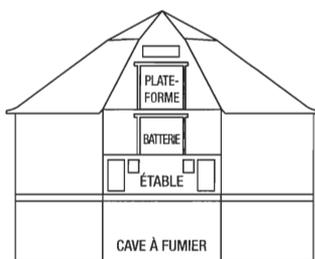


Fig. I - VUE EXTÉRIEURE, DEVANT

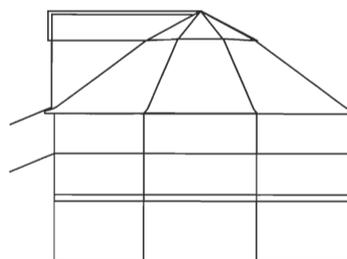


Fig. III - VUE EXTÉRIEURE, DE CÔTÉ

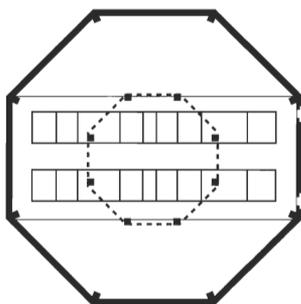


Fig. II - VUE EN PLAN, À LA HAUTEUR DE L'ÉTABLE

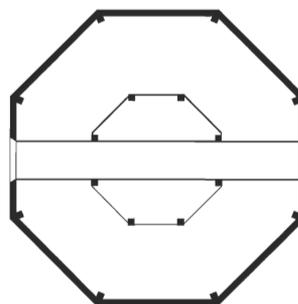


Fig. IV - VUE EN PLAN, À LA HAUTEUR DES COMBLES

Grange-étable de Dme Vve A. Gagnon, Saint-Fabien

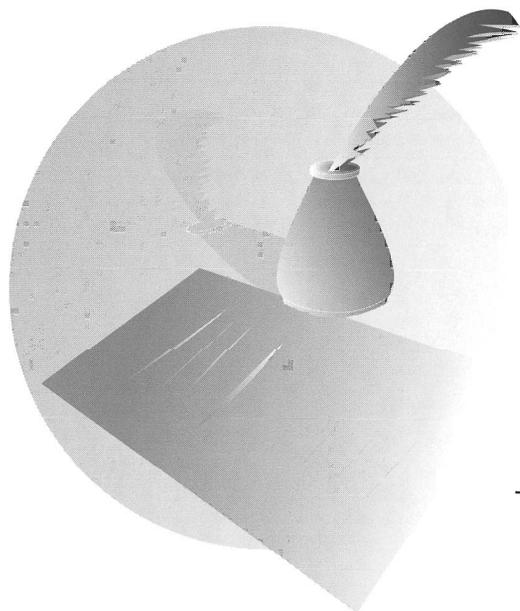
autre pont incliné pour arriver à une plateforme octogonale de 25 pieds placée dans le comble et d'où l'on décharge le fourrage tout à l'entour. L'étable située au centre a 64 pieds de profondeur sur 25 pieds de largeur, avec passage au centre et de chaque côté à la tête des animaux, dans toute la profondeur. Une double rangée de trappes, derrière les animaux, laisse tomber le fumier dans la cave. Les cabinets où l'on prend le fourrage se trouvent à la tête des animaux de chaque côté. Il y a une cave à fumier sous l'étable avec ventilateurs partant de la cave et de l'étable.

L'avantage qui se trouve à ce genre de construction c'est qu'il faut moins de bois et pas de gros morceaux, les plus longs n'ayant que 20 pieds, et la bâtisse n'offre pas de grandes surfaces au vent et la charge repose sur le sol. L'entrée des fourrages est bien

plus facile, et ils se trouvent concentrés autour des animaux. La plateforme de 25 pieds octogonale dans le comble permettrait d'y placer un manège pour faire mouvoir un moulin à battre, un coupe paille, etc., etc.»

Note

1. Lors du concours provincial du Mérite agricole de 1892, « dame veuve Adolphe Gagnon » de Saint-Fabien obtint la dix-huitième place qui lui donna droit à la médaille d'argent et au diplôme de très grand mérite pour la très bonne tenue de sa ferme et de sa terre. Le texte présenté ici est un extrait du rapport de la visite de la ferme et de l'analyse du système de culture faites par le jury d'évaluation le 6 septembre 1892. Pour en apprendre davantage sur la question de la présence de granges octogonales dans la province de Québec, nous vous suggérons la lecture des textes suivants : 1) « La grange octogonale » de Robert-Lionel Séguin dans le *Bulletin des recherches historiques*, vol. 67, no 3 (juillet-août-septembre 1961), p. 93 à 97 incl.; 2) « La grange octogonale » d'André Chouinard dans *Le Javelier*, vol. VI, no 1 (février 1990) p. 4 et 5. [Ces textes sont consultables à l'Université du Québec à Rimouski.] Enfin, signalons que sur le réseau Internet, il existe plusieurs courts textes (et images) sur des granges octogonales encore existantes au Québec.



Nouvelles brèves

Jean LARRIVÉE

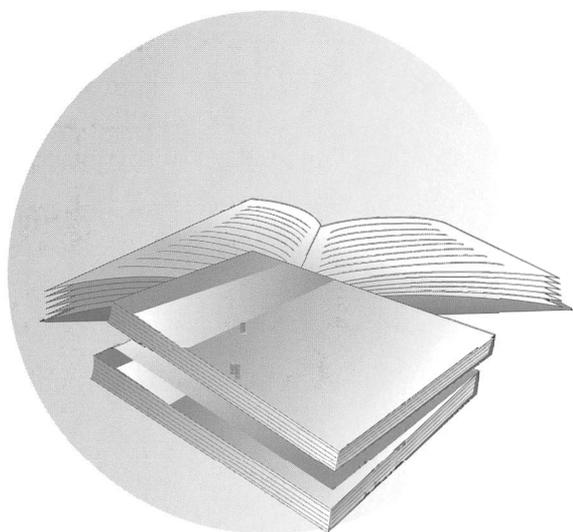
- Il y a 8000 ans, Rimouski n'existe pas... Mais déjà à cette époque des Amérindiens campent sur les collines dans le secteur de Sainte-Odile, à l'affût du gibier qui les nourrit. Que de chemin parcouru depuis lors! De la fin du 18^e siècle, avec ses habitations éparses en bordure du fleuve, jusqu'à aujourd'hui, le peuplement du territoire rimouskois est lent mais continu... Le cœur de la cité se densifie et l'urbanisation ne cesse de gruger ce qui constituait autrefois des terres agricoles ou des espaces vacants. Pour mieux connaître l'histoire de cette ville du Bas-Saint-Laurent, il faut lire le livre *Rimouski depuis ses origines*, écrit par des historiens sous la direction de Paul LAROCQUE (Jeannot BOURDAGES, Pierre COLLINS, Sylvain GOSSELIN, Jean LARRIVÉE, Mario MIMEAULT et Richard SAINDON). Ces auteurs ont fouillé les archives, dépouillé les journaux et consulté des monographies afin de rédiger sept chapitres relatant les moments importants de la vie rimouskoise. Ce livre a été publié récemment par la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et la Société de généalogie et d'archives de Rimouski. Pour de plus amples informations, consultez

le site Internet du GRIDEQ (<http://www3.uqar.quebec.ca/grideq/estuaire-index.htm>).

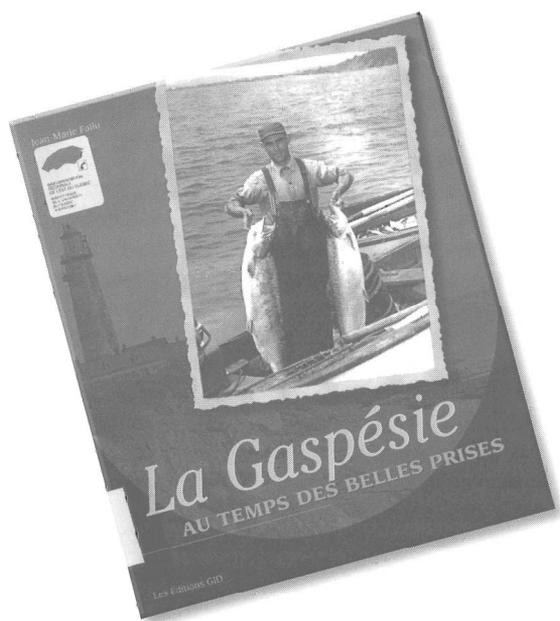
- La protection du patrimoine bâti suscite souvent les passions; d'un côté ceux qui souhaitent préserver notre héritage architectural et de l'autre les « opposants » qui pour des raisons économiques proposent la démolition d'édifices ayant une grande valeur patrimoniale. En septembre 2005, les autorités municipales de Saint-Fabien ont émis un avis de démolition de la grange octogonale Adolphe-Gagnon bâtie en 1888, propriété de la Société Saint-Jean-Baptiste. Pourtant, cet organisme et la Fondation de l'Écomusée de l'Est du Québec ont un projet de rénovation de cette grange qui deviendrait un site récréotouristique sur l'agriculture. Cela représenterait un investissement de 570 000 \$. Il y aurait une création d'emplois et la municipalité n'aurait pas à déboursier puisque les promoteurs prévoient une campagne de financement. Grâce à des travaux effectués par des bénévoles, la grange serait sauvée, pour le moment, de la démolition. Un dossier à suivre. Si vous êtes intéressés à appuyer ce projet, envoyer vos dons à la Fondation de l'Écomusée de l'Est du Québec, C. P. 368, Saint-Fabien G0L 2Z0
- À Rimouski, la maison Legendre construite en 1896 fait aussi l'objet de discussion. Cette fois-ci, c'est le Conseil municipal, à la suite de pressions de la Société rimouskoise du patrimoine, qui désire préserver le bâtiment de style Second Empire sur son site actuel de la rue de

l'Évêché Est. Le propriétaire actuel, Clément Duchesne, se sent lésé dans ses droits : il aimerait pouvoir utiliser son terrain à sa guise et vendre des parcelles au besoin. Il a été approché par un promoteur désireux de construire des condominiums avec vue sur le fleuve Saint-Laurent! Un autre dossier à suivre...

- Le ministère de la Culture et des Communications a accordé un montant de 72 000 \$ à la MRC de La Matapédia pour le renouvellement de sa participation au programme Villes et villages d'art et de patrimoine. Répartie sur trois ans, cette subvention s'ajoute à la contribution de 84 850 \$ de la MRC et de 9 000 \$ du Centre local de développement de La Matapédia. Ce montant permettra à l'animateur-coordonnateur, entre autres, d'accompagner des municipalités dans leurs projets de nature culturelle et patrimoniale et de collaborer à la réalisation et à la diffusion d'un guide régional de restauration des bâtiments anciens.
- **Une louable suggestion...** Vous souhaitez contribuer financièrement à la diffusion des connaissances dans le domaine de notre histoire régionale? L'équipe de rédaction de la revue *L'Estuaire* accueillera avec reconnaissance tout legs (par voie testamentaire) ou don (de votre vivant) favorisant la poursuite de ses activités. Légalement, toute donation devrait être faite au nom de la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent. À l'avance, nous vous remercions de votre générosité.



Des livres à lire!



Jean-Marie FALLU,
La Gaspésie, au temps des belles prises,
Québec, Éditions GID, 2005, 205 p.

Reverrons-nous un jour autant de morues sur des galets et des vigneaux, exposés au soleil et aux grands vents maritimes, comme le montrent les nombreuses photographies du livre *La Gaspésie, au temps des belles prises*? On peut en douter fortement avec le moratoire sur la pêche à la morue qui se prolonge depuis des années et les bouleversements climatiques qui semblent affecter le taux d'oxygène et la température du golfe Saint-Laurent.

Au moins, nous pourrions nous rappeler, peut-être avec nostalgie, d'une époque d'abondance grâce au livre de Jean-Marie Fallu qui nous offre de superbes illustrations de la Gaspésie, de ses habitants,

de leur quotidienneté, de leurs travaux, de leurs traditions. Ce livre contient des thématiques gaspésiennes incontournables : les activités reliées à la pêche, à l'exploitation forestière, à l'agriculture, au transport et au tourisme.

L'auteur s'intéresse à la période 1860-1960 et il a pu retracer des photographies prises par des professionnels ou de simples amateurs... des images qui sommeillaient dans les fonds d'archives publics et privés. Et des photos exceptionnelles il y en a plusieurs! Des clichés parfois émouvants qui laissent flotter en nous un brin de mélancolie de ce temps qui file sous nos yeux... Pensons, entre autres, aux superbes photographies de Lida Moser, une photographe de New York, de passage en Gaspésie en 1950. Comment oublier sa photographie prise au quai de Cap-Chat où deux enfants pratiquent « la pêche du dimanche »? Et que dire des photos des Livernois, L'Espérance, Henderson, sans omettre les inconnus, au talent certain, comme le démontrent avec force la photographie d'un baleinier anglophone de Gaspé (p. 43), datant de 1875, et celle intitulée « Le temps du repos » où l'on voit des hommes assis sur des billots à l'embouchure de la rivière Bonaventure en 1905... digne des impressionnistes!

Ce livre sur *La Gaspésie, au temps des belles prises* nous rappelle que cette région constitue un pays en soi qui a été pendant si longtemps en retrait de la société québécoise. Un pays isolé... comme le note Arthur Buies en 1872 : « *de Sainte-Anne-des-Monts au bassin de Gaspé, le chemin n'est pas encore propre à la voiture; le postillon, chargé de la malle dans cette partie du pays, la porte sur son dos; il fait tout ce trajet à pied* » (p. 17). Le parachèvement de la route gaspésienne a été complété seulement en 1929, alors que le chemin de fer desservait Gaspé à compter de 1911. Grâce à la nouvelle route, de plus en plus de touristes québécois ou d'ailleurs ont pu découvrir ce bel espace maritime du Québec.

Jean LARRIVÉE



Émilie DEVOE,
À l'aube du souvenir.
Histoire et patrimoine du cimetière de Rimouski,
 Rimouski, Corporation du cimetière, 2005, 124 p.

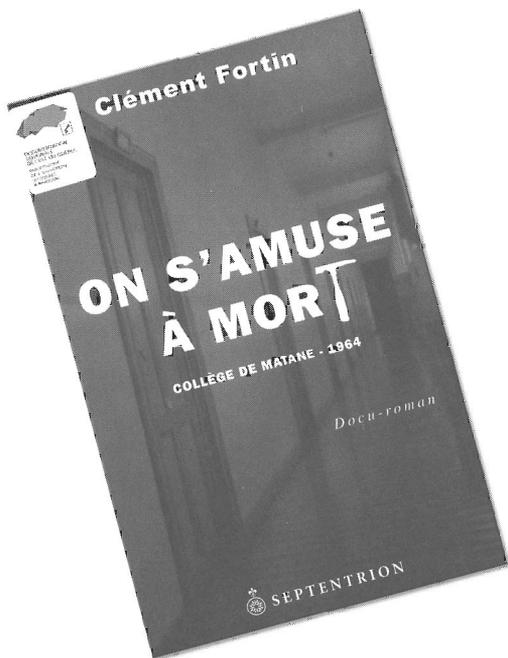
Avec son livre grand format, la Corporation du cimetière de Rimouski nous offre une édition somptueuse, illustrée de plusieurs photographies en noir et blanc et parfois même en couleurs. L'historienne Émilie Devoe retrace pour nous les quatre emplacements qui ont été utilisés, depuis 1712, pour enterrer les Rimouskois happés par la maladie ou simplement par la vieillesse...

Au début, les habitants se contentent d'un petit terrain qu'ils appelaient « l'enclos paroissial », situé près de l'église du temps (aujourd'hui le Musée régional). En 1863, les citoyens assistent à la bénédiction du

2^e cimetière, juste au sud de la cathédrale actuelle. Vingt ans plus tard, cet endroit ne convient plus aux paroissiens comme en fait foi la requête du curé Audet : « *La partie nord du cimetière étant très humide, et même presque submergée le printemps et l'automne, il est très difficile d'y faire les enterrements. L'autre partie étant très occupée, je dois consulter Votre Grandeur là-dessus pour savoir ce qu'il y aurait de mieux à faire* » (p. 21). Le troisième cimetière est érigé en septembre 1890 à 180 pieds au sud du chemin de fer Intercolonial (avenue de la Cathédrale), mais il deviendra vite inopérant compte tenu du roc qui s'y trouve en faible profondeur... « *Plusieurs fosses sont recouvertes de moins de six pouces de terre, laissant émaner de répugnantes odeurs de putréfaction* » (p. 32). Le 15 mai 1924, on agrandit ce cimetière vers le sud. Et ce sera seulement en avril 1946, que la Fabrique acquiert un terrain des sœurs du Saint-Rosaire afin d'y établir le cimetière actuel de Rimouski, entre la rue Saint-Jean-Baptiste Est et l'actuelle 2^e Rue.

Dans la deuxième partie, Émile Devoe nous explique les principaux éléments que l'on retrouve dans un cimetière : le caveau, le charnier, la statuare, la stèle, la croix, l'épithaphe... Enfin, elle nous suggère, dans la troisième partie, un circuit d'interprétation nous permettant de découvrir les stèles de plusieurs Rimouskois qui se sont illustrés pour le développement de notre ville.

Jean LARRIVÉE



Clément FORTIN,
On s'amuse à mort : Collège de Matane, 1964,
 docu-roman, Québec, Septentrion, 2005, 311 p.

Beaucoup de romanciers vous le diront : la réalité dépasse souvent la fiction. Le 20 avril 1964, un drame horrible éclate au Collège de Matane... Le frère Oscar Lalonde des clercs de Saint-Viateur est retrouvé mort, assassiné à coups de masse! Trois étudiants du collège, âgés de 18 à 20 ans, sont accusés et emprisonnés.

Voilà l'histoire publiée sous forme de docu-roman à laquelle nous convie Clément Fortin, avocat de métier, qui se consacre maintenant à l'écriture, notamment de romans historiques. On se rappellera de la parution, il y a quelques années, de son livre *Les amours du Pied-de-la-Côte*, dont l'action se déroulait à Matane.

Pour rédiger son nouveau livre sur l'assassinat du frère Lalonde, l'auteur y a consacré trois années : redoublant d'efforts, ne ménageant pas son temps et lisant avec attention les 3 000 pages de l'enquête du coroner. Il a rencontré des greffiers, des gardiens de prisons, d'anciens professeurs afin de rendre compte avec le plus de justesse possible de l'ambiance qui prévalait à ce moment-là. Clément Fortin nous avoue dans l'avant-propos du livre qu'il n'a pas voulu « *remettre en question l'issue du procès... parce que le dossier archivé est incomplet* »; l'auteur a décrit les faits et « *limité l'interprétation personnelle, laissant aux lecteurs toute la latitude de les apprécier tels qu'ils ont été présentés devant les tribunaux* ».

Jean LARRIVÉE

À l'UQAR,

des formations variées
pour des besoins différents

Renseignements

1 800 511-3382

admission@uqar.qc.ca



UQAR

Université du Québec à Rimouski

www.uqar.ca